



Les deniers privés du bien public : l'intervention des fondations dans l'enseignement supérieur et la recherche

France, Allemagne, Royaume-Uni

Sandrine Audegond-Leroy

Mémoire de DEA de sociologie, mené dans le cadre de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
en 2001

Ce mémoire a reçu le soutien de l'Observatoire de la générosité et du mécénat
de la Fondation de France

INTRODUCTION	4
<hr/>	
I L'ESPACE DES FONDATIONS	13
<hr/>	
A. MESURER L'INTERVENTION DES FONDATIONS	13
1. <i>SOURCES ET METHODES : UN ARSENAL HETEROCLITE</i>	13
2. <i>DENOMBRER ET QUANTIFIER</i>	18
B. LES ORIENTATIONS MAJEURES DES FONDATIONS	26
1. <i>LES BENEFICIAIRES, INSTITUTIONS OU PERSONNES : UN CHOIX STRATEGIQUE</i>	26
2. <i>LE CHOIX DES DISCIPLINES : POUR OU CONTRE L'UNIVERSITE</i>	29
II FAIRE CE QUE L'ETAT NE FAIT PAS	38
<hr/>	
A. BOURSIERS ET LAUREATS	38
1. <i>LE SOUTIEN A CARACTERE SOCIAL : UNE VOCATION MANQUEE</i>	39
2. <i>LE FINANCEMENT DE L'EXCELLENCE INTELLECTUELLE</i>	43
B. FAIRE PIECE A L'ETAT	47
1. <i>LA FONDATION-OUTIL</i>	48
2. <i>LES REFUGES DE L'INNOVATION INTELLECTUELLE</i>	52
III AGIR DIFFEREMMENT DE L'ETAT : DE L'ART D'ETRE PHILANTHROPE	56
<hr/>	
A. L'ART ET LA TECHNIQUE	58
1. <i>L'EMPLOI DANS LES FONDATIONS</i>	58
2. <i>S'AIDER PAR SOI-MEME : LES RESSOURCES INTERNES DE LA FONDATION</i>	60
B. LES MECANISMES DE SELECTION	67
1. <i>REPERER</i>	68
2. <i>SUR QUELS CRITERES ATTRIBUER UN DON?</i>	71
CONCLUSION	78
<hr/>	
BIBLIOGRAPHIE	81
<hr/>	
ANNEXE 1 : SOURCES DOCUMENTAIRES	83
<hr/>	
ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC UN BOURSIER OU UN LAUREAT DE FONDATION	86
<hr/>	
ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES FONCTIONNAIRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	87
<hr/>	

ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC UN ADMINISTRATEUR DE FONDATION 88

**ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE AUX TRUSTEES ET AUX EMPLOYES DES FONDATIONS
BRITANNIQUES** 89

**ANNEXE 6 : GRILLE DE CODAGE DES DONNEES SUR LES FONDATIONS
BRITANNIQUES** 89

**ANNEXE 7 : GRILLE DE CODAGE DES DONNEES SUR LES FONDATIONS
ALLEMANDES** 90

Introduction

Dispenser un enseignement d'analyse des génomes, financer une thèse de biologie moléculaire, donner à un bachelier méritant les moyens de poursuivre des études coûteuses, redresser une vocation contrariée, constituer un fonds d'archives à la disposition des universitaires, financer les travaux de réfection d'une salle de cours, offrir une année sabbatique à un chercheur, faire publier des travaux de recherche, faire de la levée de fonds pour financer une chaire d'enseignement ou couvrir les frais de séjour d'un professeur étranger, attribuer un prix à un étudiant brillant pour son mémoire de fin d'études, organiser des séminaires et des colloques, compléter le budget d'une université ou d'un laboratoire: toutes ces actions sont menées par des fondations françaises, britanniques ou allemandes qui se sont donné pour vocation de soutenir le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit en gérant directement des programmes, soit en agissant à la périphérie par le soutien des étudiants, des chercheurs et des établissements.

Qu'est-ce qu'une fondation ?

Dans le cadre d'une comparaison internationale, aucune définition juridique, si complète et synthétique soit-elle, ne peut suffire ni convenir : tout d'abord parce que toute définition juridique est le reflet du droit qui a servi à la construire, ensuite parce qu'elle ne peut rendre compte de l'activité réelle d'une fondation. La construction d'une définition univoque et non connotée de la fondation est donc un préalable à ce travail. Une fondation est un établissement privé voué à un but dont la définition est une condition de son existence. Pour réaliser cette mission, elle dispose d'une masse significative de biens affectés de manière définitive. Elle a une vocation pérenne, ses buts doivent donc être larges et son financement garanti. Ses biens sont protégés par l'Etat par des exemptions fiscales, en contrepartie de quoi elle doit se soumettre au contrôle de celui-ci. Son activité à gérer des établissements et programmes (on dit alors qu'elle est opérative), à apporter un concours financier à des tiers (elle est distributive) ou les deux ensemble. La naissance d'une fondation implique une définition préalable de ce que l'Etat entend par fondation; il est inséparable de sa genèse et de sa vie : il fixe ses règles de création, il protège ses biens à long terme et contrôle ses activités. Enfin, une fondation est administrée par des personnes qui exercent cette activité de manière désintéressée et sans recevoir de rétribution pour cela.

Cette définition permet de distinguer une association d'une fondation. Contrairement à une fondation qui s'accompagne souvent d'un acte de mécénat ou de philanthropie, une association repose sur le volontariat et la participation d'un nombre significatif de personnes à son activité. Il s'agit d'un groupement de personnes sans personnalité juridique propre et non

d'une personne morale. Son financement est constitué des cotisations que versent les membres et non d'une masse de biens attribuée à l'organisation. Enfin, une association est dirigée par les membres de son bureau élus par tous les cotisants lors d'une assemblée générale ; elle n'a pas de conseil d'administration comme en comporte une fondation.

Paysages

En France, on compte environ 2500 fondations, dont 514 sont hébergées par la Fondation de France (elles n'ont pas la personnalité juridique), qui est elle-même une fondation reconnue d'utilité publique, 73 fondations d'entreprise, 474 fondations reconnues d'utilité publique et un millier sous le toit de l'Institut de France¹. Les dispositions en matière de mécénat ont récemment trouvé une formalisation avec deux lois de 1987 et 1990.

Le droit français des fondations

La jurisprudence du Conseil d'Etat constitue l'essentiel du contenu du droit des fondations en France. C'est ce droit coutumier qui a forgé le profil de ce qui s'appelle fondation, en en définissant les éléments constitutifs :

- un but d'intérêt général et non lucratif, comme finalité unique ;*
- une dotation initiale, comme mode de financement propre et garanti;*
- une organisation interne spécifique, comme mode d'administration et de gestion, dont l'élément minimal et obligatoire est le conseil d'administration.*

Les modèles de statut que fournit le Conseil d'Etat aux candidats à la fondation décrit le contenu et la forme mais ne disent pas clairement quels sont les établissements qui ont le droit de se prévaloir de ce nom. Ainsi, en 1987, on constate que sur les 350 établissements qui comportent dans leur nom le terme de fondation, les deux tiers ne sont que des associations déclarées. C'est notamment pour éviter le développement de fondations sauvages que la loi n°87-571 de 1987 sur le développement du mécénat a été adoptée. Son apport principal est de fixer les termes et de faire cesser le flou qui régnait entre fondation et association. N'ont ainsi droit à l'appellation de fondation que les établissements reconnus d'utilité publique, les fonds abrités et les fondations créées par les entreprises, pour lesquelles on crée un statut spécifique qui oblige les fondations créées par les entreprises à s'appeler fondation de l'entreprise X et leur refuse le label de la reconnaissance d'utilité publique. Ces fondations n'ont pas de dotation initiale mais fonctionnent sur des programmes pluriannuels. Cette loi, contrairement à ce que son nom indique, décourage les entreprises. Un nouveau texte est alors préparé par l'Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial, qui regroupe les fondations d'entreprise, le CNPF et l'Union Des Annonceurs. La proposition est présentée à Jack Lang, alors Ministre de la Culture, qui prend fait et cause pour les entreprises mécènes et c'est l'origine de la loi de 1990 qui permet aux entreprises de fonder en utilisant le label de fondation sans autre ajout².

Depuis la création de la Fondation de France, le modèle du trust anglo-saxon est introduit en France sous la forme de la fondation abritante, qui est chargée de recueillir des comptes de fondations ou des

¹ L'Institut de France n'est lui-même pas une fondation.

² Pour un développement sur les débats préalables à ces lois, voir Sabine ROZIER [23], pp.304-321.

fonds dédiés. On en compte 12 aujourd'hui parmi lesquelles la fondation Caisse d'Epargne, la fondation de l'Ordre de Malte, la fondation INSEAD ou la fondation du Judaïsme.

Au total, le label de fondation est très protégé et la reconnaissance d'utilité publique est soumise à un examen du Ministère de l'Intérieur.

Le secteur est jeune car l'Etat français a longtemps fait montre d'une grande méfiance à l'égard des fondations en tant que corps intermédiaires. Le retournement de tendance s'est opéré au lendemain du deuxième conflit mondial et la création en 1965 de la Fondation pour la Recherche Médicale marque le début d'une nette reprise de la création de fondations. La création de la Fondation de France a marqué un autre pas, en offrant la possibilité aux particuliers et aux entreprises de recueillir leurs dons ou fonds dédiés.

Au Royaume Uni, selon les termes de Jeremy Kendall et de Martin Knapp [15], le tiers secteur est aussi vieux que le peuple britannique lui-même. A la fin du mois de juin 2002, la Charity Commission, en charge de tenir un registre des fondations à but charitable d'Angleterre et du Pays de Galles, recensait 161 618 fondations. Si l'on y ajoute les fondations à but non charitable, qui sont exemptées de l'enregistrement, on arrive, selon cette même source, à 250 000. Le secteur est très concentré : en 2001, les premiers 6%, à savoir environ les 9 700 fondations les plus importantes, concentrent 90% du revenu annuel total et les 400 premières, qui représentent 0,25% du secteur, concentrent encore à elles seules 44% du revenu annuel. A la fin de juin 2002, la Charity Commission indique que 41 725 charities ont un revenu de 0 à 1000 livres. Parmi toutes ces fondations, on ignore quelle part a une activité réelle et permanente: la Charity Commission, dans le travail de tenue de son registre, signale les absences de rapport d'activité et depuis combien de temps la fondation ne donne plus signe de vie ; elle ne peut pas pour autant rayer la fondation de son registre car l'inscription d'une fondation est la clé des déductions fiscales des donateurs, ce qui reviendrait donc à priver la fondation de l'une de ses possibilités de reprise. Les fondations britanniques se renouvellent plus facilement qu'ailleurs, notamment en raison de l'existence d'une pratique qui consiste à dépenser entièrement en dons le capital si celui-ci ne donne pas une rente suffisante pour permettre à la fondation une activité significative ; une fois ce capital dépensé, la fondation peut mettre un terme définitif à ses activités. Sur les 180 000 charities, 8 800 sont des trusts ou des foundations, c'est pourquoi on trouve cette estimation dans la plupart des travaux sur les fondations [2] [9] [18] [19].

Le vocabulaire anglais des fondations

Il n'y a pas de forme légale de la fondation au Royaume Uni. Il existe donc plusieurs termes en anglais pour désigner ce qu'on appelle fondation en français. Le trust est une institution privée, dont la

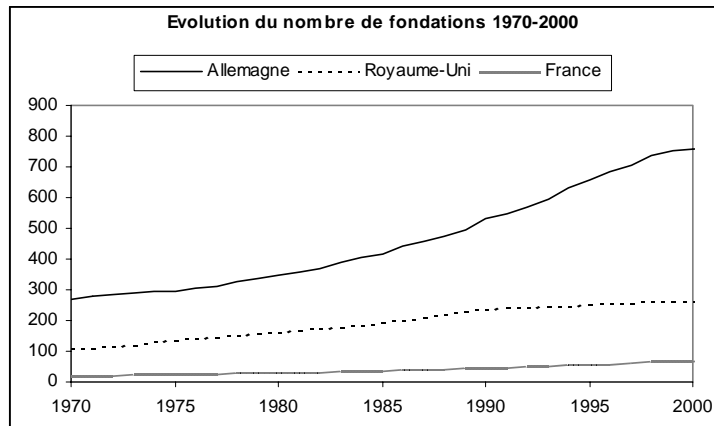
vocation est de servir des intérêts eux aussi privés, comme la subsistance des membres d'une famille. Si le trust est institué dans un but d'intérêt général, il s'appelle charitable trust. Une charity est un terme générique pour désigner une institution à but charitable, quelle qu'en soit la forme (trust, association, company limited by guarantee, Royal Charter Bodies entre autres). Le terme foundation désigne dans la pratique une charity distributive ayant la forme d'un trust, même si, en droit, une foundation peut avoir d'autres formes. Le langage courant ne se préoccupant pas des distinctions de droit, foundation et trust sont utilisés indifféremment.

En Allemagne, le secteur des fondations est extrêmement ancien et résistant aux bouleversements historiques. Selon l'estimation du Bundesverband Deutscher Stiftungen en 2000 [11], on compte 9 663 fondations en activité et un peu plus de 10 000 déclarées juridiquement. Le secteur a cependant connu un renouvellement notable depuis peu car l'inflation galopante de l'entre-deux-guerres, Hitler et la République Démocratique d'Allemagne ont fait mourir beaucoup d'entre elles. Sur les neuf mille fondations recensées, plus de 250 sont vieilles de plus de cinq siècles et il est courant de trouver chez les auteurs l'idée selon laquelle le tiers secteur est l'un des seuls éléments de continuité dans une histoire discontinue [2] [4]. Aux XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles, la monopolisation par l'Etat des actions pour le bien public ne les a pas détruites, à l'inverse du cas français. Après l'unification de 1871, le nouveau code civil allemand, qui prend le pas sur les codes des anciens territoires et les pratiques légales traditionnelles, comporte une section sur les fondations qui est encore valide aujourd'hui. La période 1914-1949 offre un climat moins favorable aux fondations : l'inflation de 1923 réduit à néant les ressources de la plupart d'entre elles et le régime nazi ne les considère pas d'un oeil bienveillant. Après 1949, la situation diffère considérablement de l'un et l'autre côtés du rideau de fer : à l'Ouest, les fondations connaissent un renouveau tel que, selon une étude menée en 1991 par le Bundesverband der Deutscher Stiftungen, la moitié des fondations existant aujourd'hui ont été créées depuis 1949. A l'Est, les fondations connaissent un tout autre sort. On se doute que, pour des raisons idéologiques, le gouvernement communiste n'était pas favorablement disposé à leur égard. Dès le début de ce régime, les fondations propriétaires de plus de cent hectares de terre sont dépossédées de leurs biens sans compensation et les plus anciennes d'entre elles, dont la dotation était constituée de biens fonciers, sont privées de leurs revenus. En 1953, une loi les dissout formellement ; seules en réchappent quelques unes, qui ont réussi à faire transférer leur siège à l'Ouest. Après 1989, les fondations refont surface et sont utilisées comme des instruments de reconstruction de la vie civique : les grandes fondations allemandes étendent leurs activités à l'Est et les länder de l'ex-Allemagne de l'Est apportent leur soutien à ces organisations, surtout dans le domaine culturel.

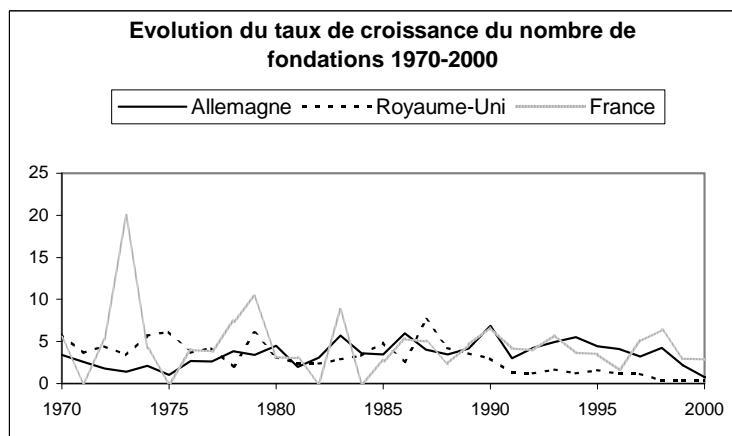
Le paysage qu'elles forment est contrasté : au Royaume-Uni comme en Allemagne, la majorité des fondations sont anonymes et ne se signalent pas clairement aux yeux de tous ; seules quelques unes ont acquis une forte réputation et sont ainsi devenues de véritables institutions nationales : au Royaume-Uni, c'est le cas de The Wellcome Trust, qui finance la recherche médicale à grand renfort de millions de livres, des multiples fondations des familles Sainsbury ou Gatsby qui couvrent un grand nombre de domaines d'intervention ; en Allemagne, les fondations Thyssen, Bosch, Volkswagen ou Bertelsmann jouissent de la même notoriété. En France, les fondations sont très peu connues ; échappent à cette règle celles qui sont attachées à une célébrité (fondations Brigitte Bardot et Nicolas Hulot). D'autres établissements ont un renom tel que leur statut de fondation est le plus souvent oublié : c'est le cas de l'Institut Pasteur ou de l'Académie Goncourt, qui décerne le célèbre prix littéraire, créée par legs et copiée sur le modèle de l'Académie de Platon, qui passe elle-même pour la première fondation de l'histoire.

L'intervention dans l'enseignement supérieur et la recherche académique

Ce domaine est un classique de l'intervention des fondations et a des racines très profondes : les fondations de chaires par de nobles mécènes est une constante dans les universités médiévales. Les grandes universités britanniques sont elles-mêmes à l'origine des établissements redevables à la générosité privée. Il y a en France 5% des fondations qui s'intéressent à ce domaine, 26,4% au Royaume Uni et 7,5% en Allemagne. Le fort pourcentage observé pour le Royaume Uni n'est pas étonnant : ce secteur est un pionnier qui n'a jamais fléchi. En Allemagne, le renouvellement en nombre des fondations a montré une claire orientation du secteur vers le social : aide aux enfants, aux personnes âgées, aux jeunes en difficulté ; l'aide à l'enseignement supérieur et la recherche est passé au second rang. Toutefois, cette intervention prend des formes très diverses dans les trois pays et demandent quelques repères.



Le nombre des fondations qui interviennent dans l'enseignement supérieur et la recherche varie considérablement selon les pays. Le caractère pérenne des fondations



implique, avec d'autres facteurs, que ce soit dans les pays où les fondations relèvent d'une tradition que l'on trouve le plus d'établissements de ce type. La courbe d'évolution du taux de croissance montre cependant que la France connaît une progression du nombre de fondations qui n'est pas particulièrement inférieure à celle des deux autres pays. En revanche, au Royaume-Uni, on remarque une stagnation du nombre de fondations qui agissent dans ce domaine.

L'opposition traditionnelle entre fondations opératives et distributives trouve aussi une pertinence.

	<i>France</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Royaume Uni</i>
Distributive	38,7%	76,7%	99,8%
Opérative	53,3%	9,5%	-
Les deux	8%	13,9%	0,2%
Total	100 %	100 %	100 %

Au Royaume-Uni, les fondations sont presque exclusivement distributives et cela vaut pour tous les autres secteurs. Certaines fondations très importantes (The Nuffield Foundation, The

Joseph Rowntree Foundation, The Wellcome Trust, The Wolfson Foundation) ont une composante opérative et gèrent des programmes de recherche, en général très coûteux, mais leur activité principale consiste à faire des dons et souvent, le programme de recherche est lié aux orientations que prennent ceux-ci.

Ensuite, les fondations peuvent être distinguées selon le rôle qu'elles remplissent. Selon la répartition entre fondations opératives et distributives, les critères de repérage varient d'un pays à l'autre.

Essai de cartographie

En France, on trouve

- *des fondations qui dispensent des enseignements et/ou font de la recherche*
Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Pasteur
- *des fondations qui soutiennent des étudiants*
Fondation Georges Besse
- *des fondations adossées à des grandes écoles*
Fondations HEC, Polytechnique, INSEAD

En Allemagne,

- *des fondations adossées à des universités pour soutenir des étudiants*
- *des fondations qui dispensent enseignement et/ou font de la recherche*
EKK Stiftung, Energie Stiftung Schleswig Holstein
- *des fondations à vocation démocratique/politique*
Friedrich Ebert Stiftung, Konrad Adenauer Stiftung
- *des fondations qui soutiennent individus ou des établissements par le biais de grands programmes*
Fondations Thyssen, Bosch, Volkswagen

Au Royaume-Uni,

- *des fondations qui soutiennent un secteur en particulier avec une composante opérative*
The Nuffield Foundation
- *des fondations qui font des dons dans tous les domaines dont l'éducation ou la recherche*
The Gatsby Family Charitable Trusts
- *des fondations non autonomes qui soutiennent des étudiants (type « scholarship »)*
The Wingate Scholarship, The Elizabeth Nuffield Educational Fund

Un état des lieux de la recherche

Les fondations sont longtemps restées *terra incognita*, particulièrement en France. La première problématique concerne donc tout naturellement l'existence même du tiers secteur et

a pour question centrale : pourquoi y a-t-il des organisations de tiers secteur alors qu'il y a déjà l'Etat et le marché ? Il s'agit en fait d'une interrogation inspirée de travaux d'économistes et reformulée en termes sociologiques, sur les insuffisances respectives de l'Etat et du marché. Une fois le premier étonnement passé, cette problématique devient celle de l'importance du tiers secteur et la recherche s'est orientée vers des tentative de mesure. Le programme de recherche Johns Hopkins a donné lieu à plusieurs publications pour donner les mesures de base du le tiers secteur. Il s'agit d'une étude internationale lancée au début des années 1990 dirigée par Helmut Anheier concernant 22 pays sur la portée, la structure et le financement du secteur sans but lucratif [3] [12] en évaluant les revenus, les dépenses et l'emploi dans ces organisations. La première phase de ce projet a permis de prendre conscience de la force économique que représente le tiers secteur et de constater les variations nationales [1] [5]. Dans un deuxième temps, à partir de 1995, l'analyse s'est déplacée vers celle de la différence que fait le tiers secteur par rapport au marché et à l'Etat. Il s'agit d'évaluer l'efficacité et la contribution du tiers secteur dans la production de *welfare*. Le résultat de ce programme a bien montré l'ampleur et le poids du tiers secteur mais nombre de questions de fond de ce programme, qui avait l'ambition d'expliquer le pourquoi et le comment des organisations sans but lucratif, demeurent sans réponse. En outre, les conclusions ne sont pas toutes applicables aux fondations: ce qui est vrai pour le tiers secteur dans son ensemble ne l'est pas forcément pour l'une de ses composantes prise isolément.

Une deuxième volée de travaux s'est intéressée, à des degrés différents, aux relations entre l'Etat et le tiers secteur. C'est ainsi que Lester M. Salamon [24] démontre qu'aux Etats-Unis, le tiers secteur s'est développé parallèlement à l'Etat-providence et non relation inverse, comme on l'a longtemps cru . L'Etat n'est pas vu comme un frein en soi mais son soutien est la condition de l'existence d'une activité significative des organisations de tiers secteur. Aux Etats-Unis, c'est la volonté de collaboration des agences d'Etat avec le tiers secteur qui a motivé une reprise de celui-ci. Le budget de l'un a crû parallèlement à celui des autres. Le service public devient une affaire de partenariat entre la sphère publique et la sphère privée.

Les recherches sur les fondations [2] ont un travers : les auteurs prennent le parti de dire que toute fondation a une vocation philanthropique sans définir ce qu'il faut entendre par ce terme et sans voir la dimension pratique d'une fondation. La philanthropie est invoquée comme justification de l'existence des fondations mais le vide conceptuel demeure. En outre, ces travaux sont marqués d'une connotation développementaliste : les fondations suivent la voie inéluctable d'un développement en nombre qui accompagne les évolutions d'un Etat toujours plus libéral. Le degré zéro de l'échelle est représenté par les pays d'Europe de l'Est au temps du régime communiste où les fondations n'avaient pas droit de cité et

l'aboutissement est la situation des pays anglo-saxons, où le nombre de fondations est extrêmement développé en raison de la souplesse de l'Etat. Le niveau de développement des fondations est aussi considéré comme l'indicateur du niveau de démocratisation d'une société, sans que soit véritablement prouvée l'existence d'un lien direct et unique entre les deux.

La philanthropie est paradoxalement une grande absente des travaux sur les fondations. Paul Veyne [27], en explorant la socio-genèse du mécénat, propose d'appeler mécène celui qui volontairement se sépare d'une partie de ses biens pour les attribuer à un but dont il n'est pas le bénéficiaire. Il ne parle pas de la philanthropie qui, historiquement, est l'équivalent laïque de la charité chrétienne et qui désigne une action faite dans le désintéressement. Il faudra voir dans quelle mesure cette définition s'applique à l'action des fondations.

La subsidiarité

L'action des fondations s'inscrivant aujourd'hui dans le cadre d'un Etat-providence qui a pris possession d'un certain nombre de domaines d'intérêt général, ses développements sont à comprendre par rapport aux tâches qu'assument l'Etat. La volonté des fondations de se démarquer des grands serviteurs de l'Etat et des services publics leur fait définir une action qui se situe à la marge. Le mécénat philanthropique perd sa qualité s'il se confond avec l'intervention étatique ; le mécène ne peut être identifié comme tel que si son action est considérée comme plus élevée et plus remarquable que le devoir du citoyen. C'est pourquoi les fondations veulent se donner un rôle subsidiaire, qui leur permet de se placer dans le domaine de l'intérêt général sans empiéter sur les territoires occupés par l'Etat. Intervenir subsidiairement est la manière d'assumer leur mission d'utilité publique sans verser dans le service public où leur action, bien loin de paraître exceptionnellement généreuse, semblerait parfaitement naturelle. C'est aussi une manière d'échapper à la critique du gaspillage d'argent à des fins inutiles que d'intervenir dans des secteurs d'intérêt général. L'enseignement supérieur et la recherche constituent en cela des domaines de prédilection des philanthropes. Ces secteurs sont de ceux où l'intervention philanthropique est reconnue comme utile et où le don est justifié. Cette subsidiarité se manifeste par trois canaux principaux : elles agissent dans un espace où elles perçoivent que l'Etat n'est pas ; elles se donnent pour vocation de faire ce qu'il ne fait pas ; les méthodes qu'elles emploient ont pour but de démarquer leur action de celle d'un service public.

I L'espace des fondations

L'idée que les organisations se logent dans l'espace laissé par l'Etat est une des premières hypothèses posées dans les travaux de comparaison internationale pour expliquer les variations de taille observées. Les travaux sur les rapports entre l'Etat et le tiers secteur induisent naturellement cette interrogation, héritière d'un temps où les économistes considéraient ces rapports semblables à ceux ces vases communicants. Encore faut-il savoir ce qu'il faut entendre par « laissé » par l'Etat : est-ce à comprendre dans une logique d'accomplissement des tâches d'utilité publique ? Ou bien faut-il entendre que l'activité des fondations dépend étroitement du contexte juridico-fiscal dans lequel celles-ci évoluent ?

A. Mesurer l'intervention des fondations

1. Sources et méthodes : un arsenal hétéroclite

L'écueil du nominalisme

Le nominalisme est le risque majeur d'un travail sur les fondations. Les statuts, *Satzungen* et *governing documents* permettent de connaître le but de la fondation, les moyens dont elle dispose au départ et la composition de son état-major mais pas d'en déduire son activité réelle : il existe en effet des fondations dont l'activité est nulle et qui n'ont d'existence que sur le papier. Les rapports d'activité sont une source plus riche sur l'activité des fondations mais en France, ces documents ne sont communiqués qu'au Ministère de l'Intérieur qui a obligation de ne pas les divulguer; au Royaume-Uni en revanche, toute personne peut réclamer à n'importe quelle *charity* ses comptes et son rapport d'activités, les fondations y ont un devoir bien réel de transparence à l'égard du public. En Allemagne, les fondations n'ont pas d'obligation comparable à celle des fondations britanniques mais la plupart font montre d'une réelle bonne volonté et font connaître spontanément leurs activités. Dans ces deux derniers pays, les fondations les plus importantes sont aussi celles qui diffusent le plus d'informations mais cette mise à disposition a un revers : celle de la mise en scène des activités de la fondations, qui réduit considérablement l'intérêt du contenu. Les rapports d'activité ont toutefois un intérêt limité car ils ne rendent pas toujours compte de manière satisfaisante de la méthode employée par la fondation ni de l'esprit qui la gouverne. La compréhension des modes d'action philanthropiques ne peut donc se faire seulement par l'exploitation de documents d'archives.

Des sources incomplètes

Une fois ce risque connu, il demeure la difficulté de donner une mesure de l'impact des fondations ; celui-ci peut être cerné de manières très différentes, en dépenses liées à l'accomplissement de la mission, en nombre d'emplois qualifiés, en nombre de bénéficiaires par an. Il n'existe malheureusement pas d'enquête qui réunisse toutes ces informations et les sources disponibles ne sont pas de même nature dans tous les pays. En France, aucune méthode quantitative avancée n'est possible pour cerner l'impact des fondations dans le monde académique. Il y a à cela plusieurs raisons. Tout d'abord, il n'y a pas de collecte des données organisée et il n'existe aucun organe qui concentre les informations sur tous les types de fondation. Le simple dénombrement des fondations demande donc un travail : la liste des fondations reconnues d'utilité publique est un document de travail interne au Ministère de l'Intérieur qui n'a pas vocation à être divulgué, le répertoire de l'Admical est un annuaire sommaire des fondations d'entreprise dont peu s'occupent d'enseignement supérieur ou de recherche. Les fondations se constituent rarement un fonds documentaire et quand celui-ci existe, les fondations en refusent bien souvent l'accès. Les fondations abritantes et l'Institut de France, qui concentrent l'essentiel des informations sur les fondations qu'elles hébergent, n'ouvrent pas toutes grandes leurs portes. Enfin, les documents, correspondances, avis, comptes et rapports d'exercice des fondations reconnues d'utilité détenus par le Ministère de l'Intérieur sont confidentiels. Pour combler ce manque d'information de base, un questionnaire a été envoyé aux fondations qui entraient dans le cadre de ce travail. Le taux de réponse (3,4%) est parlant. On ne peut donc rien avancer, sauf pour quelques unes, sur le montant de leurs dépenses annuelles et le montant des dons. Il restait donc à mettre en oeuvre des méthodes plus qualitatives, dont des entretiens avec des membres de la Fondation de France, des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, des gestionnaires de fondation et des bénéficiaires. Rencontrer des fondateurs ou des présidents de fondation n'est pas toujours chose facile. Certains portent le silence au rang de loi d'airain et refusent de réaliser un entretien sur les activités de la fondation, la genèse de celle-ci et la vocation qui lui a été donnée. Les arguments du refus sont souvent les mêmes : « *je ne veux pas que tout cela aille sur la place publique* », « *je ne crois pas que ce soit très intéressant* », « *nous ne tenons pas à ce que les activités de la fondation soient connues* ». On peut toutefois attribuer ce dernier argument à la volonté de ne pas susciter un afflux de candidatures. Une autre limite réside dans le fait que les fondateurs n'ont pas toujours une perception juste de l'impact de l'action qu'ils mènent et il arrive qu'ils se trompent sur les caractéristiques de la population qu'ils touchent grâce à la fondation. Il n'est pas rare qu'un fondateur donne de bonne foi des informations erronées sur les activités de sa fondation. Il est donc souvent nécessaire de rencontrer des bénéficiaires pour vérifier l'information venant de la fondation. D'autres

fondations, au contraire, sont attentives à leur image et n'hésitent pas à parler d'elles. Ce sont en général celles qui collectent des fonds et qui sont donc habituées à agir dans le plus complète transparence. Parallèlement, le dépouillement des dossiers de fondations reconnues d'utilité publique a été utile pour comprendre la genèse de certaines fondations, leur évolution et leurs activités. La décision d'éviter le nominalisme a aussi pour conséquence de devoir écarter les fondations abritées par l'Institut de France, dont on ne sait rien de fiable: les seules informations diffusées sont les listes des fondations et prix par académie et leurs buts. Il n'existe pas de rapport public de l'Institut de France sur les fondations qu'il abrite.

L'approche quantitative des fondations allemandes a été réalisée en compilant les données établies et publiées par le *Bundesverband Deutscher Stiftungen*.

Le Bundesverband Deutscher Stiftungen

L'Association Fédérale des Fondations Allemandes, organisation d'utilité publique, est l'instrument d'initiative commune, de conseil et de représentation des intérêts des 5 500 fondations qui y sont affiliées.

Il est chargé de plusieurs missions :

Représenter les intérêts des fondations allemandes auprès des instances politiques et administratives.

Dans cette perspective, il propose des améliorations des dispositions légales et fiscales concernant les fondations et fait connaître ce secteur du public par des manifestations et publications.

Apporter soutien et conseil aux fondateurs et aux fondations. *Le Bundesverband dispose de service d'information et de conseil notamment en matière juridique, pour la création et la gestion spécifique des fondations.*

Collecter des informations sur les fondations allemandes. *Depuis 1991, le Bundesverband procède à des enquêtes pour la constitution et la tenue à jour d'une banque de données sur près de 10 000 fondations*

Donner aux fondations allemandes une visibilité à l'étranger *en nouant des relations avec ses homologues en Europe et aux Etats-Unis. Il est un membre actif du Centre Européen des Fondations, lobby auprès des institutions de l'Union Européenne.*

Depuis 1991, celui-ci a procédé à huit enquêtes par questionnaire sur l'activité des fondations en Allemagne afin de constituer une banque de données. Pour sa dernière livraison, 9 028 fondations ont été démarchées et 8 367 ont répondu au questionnaire. Le *Bundesverband* les a recensées et classées en 31 catégories dans le *Verzeichnis Deutscher Stiftungen*. Chaque fondation y a une entrée et son article comporte des informations sur son statut, sa création, son fondateur, ses dépenses annuelles, son but, un descriptif de l'activité de l'année précédente. Pour ce travail, ont été retenues les fondations des catégories *Wissenschaft und Forschung*, qui se subdivise en *Naturwissenschaft und Technik*, *Medizin*, *Geistes- und Gesellschaftswissenschaft*, et *Bildung und Erziehung*. Ces catégories ont le défaut de mélanger des niveaux d'études, des établissements et des types de filière de formation très

différents et il n'a pas toujours été possible d'en démêler l'écheveau. Lors du codage des informations, ont été éliminées les fondations pour lesquelles il n'y avait pas d'indication de l'activité réelle. Ont été également écartées les fondations soutenant des activités de recherche qui ne sont pas reliées avec un établissement d'enseignement ou un centre de recherche universitaire, pour éviter de prendre en compte les nombreux laboratoires de recherche médicale qui ne n'ont pas de lien avec les universités.

Les mêmes principes ont été appliqués pour le Royaume-Uni. Les données ont été recueillies à partir de la publication effectuée par le *Directory of Social Change*³ à partir des dossiers et des informations détenus par la *Charity Commission*.

La Charity Commission for England and Wales

Cette commission est une instance quasi administrative dirigée par 3, 4 ou 5 commissaires nommés par le Home Secretary, dont le but est de maintenir la confiance dans l'intégrité des charities. Les commissaires, dont deux au moins doivent être des avocats qualifiés, sont indépendants du Home Office et responsables devant les tribunaux de leurs décisions et de leur interprétation de la loi sur les charities.

La Charity Commission a une fonction de tutelle, de surveillance et de conseil mais pas de pouvoir de gestion des fondations elles-mêmes. Une grande partie de son travail consiste à conseiller les trustees sur des questions juridiques. Sa tâche de surveillance consiste à recueillir et à examiner chaque année les comptes et les rapports d'activité de chaque fondation. Elle a le droit de mener une enquête si une malversation est soupçonnée et s'il y a lieu, d'intervenir pour protéger les biens légués par le fondateur. Elle a aussi le pouvoir de destituer un trustee et de nommer un autre en remplacement.

Depuis 1960, son autre tâche est de tenir un registre des charitable trusts, d'enregistrer les nouvelles charities d'Angleterre et du Pays de Galles⁴. Le registre est tenu à disposition du public, de même que tous les dossiers des charities que la Commission a constitués.

A côté de ces activités principales, la Charity Commission mène des travaux d'étude et des enquêtes dont les résultats sont régulièrement publiés.

Depuis 1986 et tous les deux ans, le *Directory of Social Change* publie un recueil d'informations sur les mille charities distributives qui dépensent le plus chaque année et dont le montant annuel des dons est au moins égal à 60 000 livres. L'essentiel de l'information contenue vient des rapports annuels et des comptes légalement requis par la *Charity Commission*. Un questionnaire envoyé aux 300 premières charities complète ces informations de base. Sont exclues de ce panel les *company charitable trusts*, qui correspondent aux fondations d'entreprise en France, car elles dépendent du budget que leur alloue l'entreprise-

³ Organe de représentation des intérêts, de dialogue, de mise en commun et de proposition des charities.

⁴ Les fondations écossaises et d'Irlande du Nord sont enregistrées dans d'autres établissements. La Charity Commission avance pour elles 24 000 charities en Ecosse et 5 000 en Irlande du Nord.

mère, les charities dont l'activité se déroule entièrement à l'étranger et celles dont l'essentiel du revenu est un financement public. La qualité et la précision des informations contenues dans cette publication dépend du bon vouloir de la fondation, ce qui a pour conséquence que, d'une fondation à l'autre, les informations connues diffèrent dans des proportions parfois embarrassantes. Le très grand nombre de fondations fait paraître dérisoire une approche quantitative qui porte sur un fond documentaire d'un millier de fondations. Cependant, la concentration des capitaux est très forte : selon Diana Leat [9 p. 276], les 500 premières fondations en capitaux détenus représentent la moitié de ceux de l'ensemble du secteur et les dépenses de ces mêmes 500 premières fondations représentent en valeur 75% des dons faits par toutes. Approcher le premier millier donne donc une estimation de l'essentiel du secteur. Cette approche a des limites : on ne peut pas savoir combien de personnes touchent les fondations de leur action car un don ne s'adresse pas forcément à une personne en particulier. En outre, ces informations ne concernent que des fondations dont le siège se trouve en Angleterre ou au Pays de Galles. La précision des données et le fait qu'elles donnent un aperçu de l'essentiel du secteur sont les principales qualités. En outre, les auteurs ont pris pour parti de reproduire ad litteram les informations qui leur sont livrées par les fondations.

Le cas des fondations opératives

Quel que soit le pays en question, cerner l'impact des fondations opératives est une entreprise délicate. Les premières appréciations à donner sont celles du niveau de dépenses, du nombre de personnes employées ou concernées par les programmes qu'elles gèrent. Une fois cela indiqué, rien n'est vraiment dit de leur activité car elles ont souvent un rayonnement qui est difficilement quantifiable : comment évaluer la place de l'Institut Curie ou de la Maison des Sciences de l'Homme ? La quasi-absence de travaux qualitatifs sur les fondations empêche de trouver des exemples de traitement systématique des fondations de ce type. L'une des façons de les envisager, celle qui a été utilisée dans ce travail, est de montrer l'apport qu'elles ont constitué dans leur domaine par rapport à l'époque où elles n'existaient pas. Reconstituer la socio-genèse d'une fondation est peut-être l'un des moyens les plus efficaces de cerner son importance car il montre les débats qui ont présidé à la création et l'esprit dont est investie la fondation. Cependant, de nombreuses fondations opératives ont été créées pour servir de supports juridiquement commodes à des activités plutôt que dans un but strictement philanthropique ; cette dimension rend encore plus difficile l'appréciation de leur place car on ne peut les mettre sur le même plan qu'une fondation distributive qui adresse ses dons à des populations en difficulté. D'un point de vue empirique, l'analyse de l'action des fondations opératives est aussi plus contraignante car elle demande un long travail de dépouillement

d'archives. La monographie paraît mieux convenir à ce type de fondation, comme le montre le travail de Brigitte Mazon sur la Maison des Sciences de l'homme [16]. Dans le cadre d'une comparaison internationale, la difficulté se trouve considérablement renforcée car elle demande que soit aussi analysé le contexte dans lequel s'inscrivent les fondations opératives.

2. Dénombrer et quantifier

a- De fortes variations nationales

La première mesure intéressante est celle de la taille du secteur. Selon les méthodes décrites plus haut, on dénombre en France 75 fondations qui soutiennent l'enseignement supérieur et la recherche, 729 en Allemagne et 264 au Royaume Uni. L'estimation pour le Royaume Uni doit être comprise en unités juridiques : ces 264 cachent pour une partie d'entre elles des fondations non autonomes qui ne sont pas comptabilisées pour cette raison mais qui sont des charities au sens où l'entend la Charity Commission.

La part du droit

La variation d'un pays à l'autre du nombre de fondations est frappante. Cette remarque peut d'ailleurs tout aussi bien s'appliquer au secteur pris dans son ensemble. L'une des premières hypothèses qui puisse être invoquée est la facilité à fonder. En France, créer une fondation d'utilité publique est sans doute la procédure la plus difficile des trois car les critères sont exigeants : la barrière des cinq millions de francs de dotation initiale est une exigence qui est elle-même insuffisante car l'un des critères pour qu'une fondation soit reconnue d'utilité publique est la viabilité, ce qui réclame des sommes bien plus importantes que quelques millions. La plupart des fondations reconnues ont ainsi des dotations de plusieurs dizaines de millions de francs. Le dossier est longuement instruit par le Ministère de l'Intérieur avant d'être transmis pour avis au Conseil d'Etat. Entre le premier contact du Ministère avec le fondateur et le décret, le délai est de plusieurs mois, entre un et trois ans, le délai normal étant d'un an et demi. Le travail du Bureau des Groupements et Associations du Ministère de l'Intérieur consiste à examiner si le dossier est conforme aux exigences fondamentales: dotation, but d'intérêt général et membres du conseil d'administration. Les membres du Bureau se font les porte-voix des exigences faites aux candidats fondateurs : *« Premièrement, on lui demande, dans son esprit, ce que va faire la fondation, le but. Il faut que ce soit un but suffisamment large, avec un rayonnement suffisamment large, etc, quels sont les moyens. C'est ce que je considère comme le plus important dans un dossier et c'est là où on peut juger de la faisabilité. Ça tient la route ou ça*

ne tient pas la route. Par moyens, j'entends pas moyens financiers, mais par exemple si c'est organiser une exposition par an... Ensuite, le point important, c'est la composition du conseil d'administration. Il faut un assureur équilibre ; il ne faut pas que les fondateurs, par exemple, croient, parce qu'ils donnent les sous pour créer la fondation, que la fondation est leur chose à eux. » L'un des points délicats est de décider si le but de la fondation est ou non d'utilité publique. La lettre en est donnée par l'article 200 du Code Général des Impôts mais l'esprit en est à saisir par le Ministère de l'Intérieur doit faire l'appréciation : *« J'ai eu un dossier ... En fait, l'objet de la fondation, c'était un artiste originaire d'un pays de l'Est très implanté dans son pays, avec un rayonnement international. Et en fait, ce monsieur avait un appartement à Paris. Il avait des milliers d'oeuvres, il n'en léguait que 14 à la fondation ; il avait un appartement, il ne mettait à la disposition de la fondation que deux pièces. Et en fait, c'était un artiste illustre inconnu en France et finalement on a constaté, et également le ministère de la Culture qui était compétent en la matière, qu'en fait, il voulait avoir pignon sur rue à Paris. Où est l'utilité publique ? Quand on peut pas définir directement, il faut voir toujours le contraire. »* La pratique qui consiste à voir si l'intérêt privé est écarté pour déclarer qu'une fondation est d'utilité publique rappelle la définition du mécénat que fait Paul Veyne [27] ; le désintéressement de l'acte donne sa qualité principale à la fondation. Les procédures de création pour les autres types de fondation sont plus simples : un enregistrement à la préfecture pour les fondations d'entreprise et un contrat avec la Fondation de France pour les fondateurs qui veulent y faire héberger leurs fonds. En Allemagne, l'absence de forme légale des fondations demande un travail préparatoire de longue haleine. Une fondation se définit par les buts qu'elle se donne : ils peuvent être privés ou publics. L'analyse du but de la fondation et la conformité de celui-ci avec les buts déclarés d'utilité publique est un travail minutieux auquel se livrent en premier lieu les fondateurs, puis les ministères des Länder. C'est peut-être au Royaume-Uni que la procédure de création d'une fondation est la plus simple : si celle-ci veut se donner un buts charitable, elle doit rédiger un governing document, qui lui sert de statut et se fait enregistrer par la Charity Commission après un examen des dispositions ; surtout, à l'inverse de la France, il n'y a pas de seuil minimal imposé pour fonder. Fonder un établissement d'utilité publique demande cependant partout un investissement et une préparation car c'est la reconnaissance de ce caractère qui ouvre le droit aux exemptions fiscales : l'examen préalable est donc une étape tout à fait importante.

Le contrôle : un facteur insuffisant

Une deuxième hypothèse spontanée serait d'évoquer la force du contrôle de l'Etat: plus le contrôle de l'Etat est fort, plus il est dissuasif, moins il y a de fondations. Cette

hypothèse est difficilement soutenable car on constate que le contrôle est fort partout. Il s'agit partout tout d'abord d'un contrôle de légalité des activités de la fondation, de ses activités internes ou dirigées vers le public. En France, le contrôle commence par la présence dans le conseil d'administration de préfets et de représentants des Ministères compétents, dont le Ministère de l'Intérieur. Les représentants du Ministère de l'Intérieur expliquent le contenu de leur participation: *« Notre mission au conseil d'administration, c'est de veiller à ce qu'elles répondent aux conditions prévues par les statuts, que les dispositions internes sont bien respectées. On entre dans l'examen des différents problèmes : le vote du budget, la préparation des dossiers, les programmes, les démissions, la conformité des activités par rapport aux statuts. On entre dans le contrôle de légalité »*. Cependant, leur présence est ambivalente : ils n'ont pas un pouvoir de coercition mais de conseil : *« Et puis, en participant au conseil d'administration, on participe au vote du budget, on vote les prévisions de budget. Si le budget est en déficit, on s'abstient de voter. En fait, il y a deux choses à distinguer. On approuve les comptes de l'exercice clos, c'est-à-dire que c'est un constat. On peut rien faire. Donc c'est pas la peine de s'abstenir, c'est pas la peine de voter contre. Par contre, ce que l'on fait, c'est que l'on présente des remarques : « attention, là les dépenses de fonctionnement sont trop importantes par rapport au financement des activités », « attention, dans vos buts, vous avez deux secteurs, vous avez financé essentiellement cette année, à 90% l'un des deux, il faudra l'an prochain rééquilibrer. La deuxième chose, c'est qu'on vote le budget prévisionnel et s'il est présenté en déséquilibre, on s'abstient. »*

Le contrôle prend aussi une forme plus indirecte dans l'activité quotidienne du bureau : *« Souvent, on est quand même alerté sur des problèmes. Les personnes avec qui nous sommes en relation, qui font partie du conseil d'administration, également le directeur, on est constamment en relation avec eux n'hésitent pas à nous appeler. Et dès lors qu'ils rencontrent un problème, ils nous le signalent. Souvent, ça concerne l'activité. Si ça concerne l'activité, soit on les met en relation avec le ministère compétent, soit nous on alerte ce ministère : « là, il y a quelque chose qui se passe ». C'est comme ça qu'on a été alerté par un préfet qui siège dans un conseil d'administration d'une fondation en province sur un problème que rencontrait la fondation, et donc moi, je réagis immédiatement. Donc, je préviens le ministère compétent. C'est vrai que directement, on intervient pas sur les activités, mais indirectement oui. »*

En Allemagne, les fondations de droit privé sont soumises à un contrôle de l'Etat dont le teneur varie d'un Land à l'autre. Toutefois, il s'agit partout d'un contrôle de légalité qui porte sur les activités de la fondation. Elles doivent donc fournir des informations sur celles-ci et peuvent être soumises à un examen plus poussé s'il se présente une irrégularité. Elles sont

tenues à une bonne gestion des biens de la fondation. Le contrôle a aussi pour but de vérifier que les volontés du fondateur, si celui-ci est décédé, sont bien respectées. Le contrôle varie selon le statut de la fondation : les fondations de droit public sont soumises à un contrôle plus poussé qui fait intervenir la Cour des Comptes allemande. Elles doivent en fait subir les mêmes opérations de contrôle qu'un établissement public.

Au Royaume-Uni, le contrôle est sévère : il est effectué par la Charity Commission et les tribunaux compétents, la première intervention appartenant à la commission. Elle peut enquêter en cas de malversation, nommer et révoquer des trustees. Elle demande des comptes très précis établis selon des modèles qu'elle fournit et rappelle à l'ordre ceux qui ne se soumettent pas à cette obligation. Il faut aussi compter avec le contrôle par le grand public : n'importe qui peut demander à une fondation ses comptes et son rapport d'activité, la fondation est tenue de lui donner. Il existe aussi un code de bonne conduite (*Statement of Recommended Practice*) contraignant pour les trustees qui sont fortement responsabilisés, tant moralement que légalement. Ce code de bonne pratique exige que chaque fondation donne des détails sur les 50 plus gros dons qu'elle fait chaque année : bénéficiaires, montants et explications doivent être fournis. Sans ce niveau de précision, le travail de fondation est considéré comme secret. Sans qu'il y ait de sanction légale à l'égard des fondations qui travaillent dans le secret, il existe une sanction de réputation dont les effets sont déplorable si la fondation veut faire appel à la générosité du public. La transparence à l'égard de celui-ci est presque une obligation car elles doivent donner aux donateurs des garanties de sérieux, d'honnêteté et de bonne gestion.

Les modalités de contrôle des fondations sont strictes partout et si elles ont une influence directe sur l'activité des fondations en définissant ce que peut faire une fondation et ce qu'elle ne peut pas faire, ce contrôle ne peut expliquer les fortes variations nationales. Même, la France, où l'on compte peu de fondations, n'est sans doute pas le pays où le contrôle est le plus rigoureux. Les modalités de cette forme d'intervention de l'Etat dans les activités des fondations sont la contrepartie des avantages fiscaux dont elles bénéficient et du fait que ses biens sont protégés. dans ce contexte, parler d'un retard français des fondations en raison de la rigidité de l'Etat, ainsi qu'on l'entend parfois dire, n'a pas beaucoup de sens. les raisons en sont à rechercher beaucoup plus loin.

L'attitude de l'Etat

L'attitude de l'Etat envers les fondations est un facteur important et explique beaucoup les variations observées. Les spécialistes du droit des fondations [14] [20] [23] soulignent tous que les formes juridiques des fondations, qui sont dessinées par les Etats, reflètent quelle

latitude ceux-ci veulent leur laisser. Les statuts que peuvent avoir les fondations sont un indicateur de ce que peut faire une fondation. Par exemple, le statut français de fondation d'entreprise, qui a été créé pour éviter que les fondations créées par des entreprises ne prennent le label d'utilité publique marque profondément le paysage français des fondations. La décision de les faire fonctionner par des plans pluriannuels reflète aussi une précaution de l'Etat, qui veut avant tout que les fondations soient viables. Partant du principe qu'aucune entreprise ne peut garantir son existence dans le temps, le législateur fait dépendre étroitement de l'entreprise le financement de la fondation de manière à ce que ne subsistent pas des structures fantômes en cas de disparition de l'entreprise-mère. Les incitations fiscales en sont un autre témoignage, Lester M. Salamon [24, chapitre 5] allant jusqu'à dire que ce sont des subsides implicites. Dans les trois pays, les fondations bénéficient d'un régime fiscal allégé particulièrement sur les droits de mutation sur les biens qui leurs sont légués ou donnés et l'impôt sur les plus-values boursières. L'incitation fiscale est un signal donné aux fondateurs pour leur indiquer le degré de bienveillance avec lequel l'Etat accueille les fondations. Cependant, cet argument, souvent invoqué, n'a jamais été analysé de très près et on ne connaît donc pas son rôle exact.

L'importance des signaux que l'Etat donne aux détenteurs de grandes fortunes a son importance ; l'histoire des relations entre l'Etat et les fondations le montre. En France, l'Etat a longtemps refusé et lutté contre l'existence des corps intermédiaires. La philosophie des Lumières a fait chorus et Rousseau les voit d'un mauvais oeil. Le sommet a été atteint avec la loi Le Chapelier en 1791 qui dissout toutes les formes d'association. Il faut attendre un avis du Conseil d'Etat du 3 nivôse en XIV (24 décembre 1805) pour que réapparaissent les fondations, qui sont ignorées du Code Civil de 1802 ; cet avis prévoit que l'existence de tels établissements est soumise à une reconnaissance par le Conseil d'Etat. Un premier renouveau des fondations, dont Renan se fait le chantre, se fait sentir au XIXème siècle et c'est en 1887 qu'est créé l'Institut Pasteur. La loi de 1901 ne concerne pas les fondations qui ne subissent apparemment pas de retombée positive ou négative à cette occasion car les fondations sont régies par la jurisprudence administrative du Conseil d'Etat. Le développement des fondations est venu au lendemain du deuxième conflit mondial. Cette renaissance a été directement encouragée par l'Etat. Charles de Gaulle soutient la création des fondations, en y voyant une modalité intéressante de gestion : la Fondation Nationale des Sciences Politiques est ainsi créée par une ordonnance à valeur de loi du 9 octobre 1945 pour gérer les Instituts d'Etudes Politiques ; vingt ans plus tard, la Fondation de France, dont la forme de trust introduit une nouveauté dans le paysage français des fondations est créée à l'initiative de De Gaulle et Malraux pour récolter les libéralités privées et organiser le mécénat en France. Gaston Berger,

Directeur Général de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Education Nationale de 1953 à 1960, donne son appui, millions à la clé, à la création de la Maison des Sciences de l'Homme. Les ministères publics sont associés à la création de plusieurs fondations reconnues d'utilité publique : l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques, le Centre Français de Droit comparé, la fondation Hugot du Collège de France en sont des exemples. Le changement de tendance a eu un effet direct sur l'évolution du secteur des fondations en France.

En Allemagne, le fait que les fondations aient été historiquement associées à la construction de la société civile et politique fait d'elles des partenaires de l'Etat qui s'appuie sur elles pour accomplir des tâches qui relèveraient ailleurs de sa compétence exclusive. Au sortir du deuxième conflit mondial, les fondations sont appelées à la rescousse pour la prise en charge des personnes âgées et des orphelins ; quantités d'hôpitaux sont créés avec le statut de fondations. La renouveau des fondations s'amorce à ce moment et fait pièce à la période du régime nazi où elles vivent dans une clandestinité et sont l'objet de la méfiance du régime. La récente loi de réforme des dispositions légales sur les fondations entrée en vigueur le 15 juillet 2001 va dans le sens d'un encouragement aux fondateurs et est liée à la reconnaissance du rôle que les fondations ont jouée dans l'intégration des nouveaux Länder depuis la réunification.

Au Royaume-Uni, premier pays à légiférer sur les fondations, le soutien aux organisations charitables ne s'est jamais démenti, même par les gouvernements travaillistes. Pourtant, au sortir de la guerre et jusque dans les années 1970, les organisations de tiers secteur passent au second rang après l'Etat, dans la construction de l'Etat-providence. L'enthousiasme pour la solution d'Etat n'empêche pas que celui-ci voie d'un bon oeil l'enseignement supérieur bien soutenu par les fondations. A gauche, on se prononce déjà pour un tiers secteur qui serait innovant. Dans les années 1960, le rapport de Lord Nathan marque un profond changement : Beveridge recommandant la création d'une commission royale pour contrôler les fondations, on nomme un comité pour faire un rapport sur la question, qui a pour tâche de proposer des changements juridiques et pratique des charities. Lord Nathan et son comité sont ainsi à l'origine du Charities Act de 1960 qui porte la création du registre et du contrôle des charities par les tribunaux. Le développement du contrôle est conçu comme une condition préalable à l'intervention des fondations dans la réalisation des tâches d'intérêt général. Cette confiance indéfectible dans les fondations fait que l'incitation à fonder reste constamment à un haut niveau et explique certainement pour partie le nombre extravagant de ces établissements.

L'initiative privée en vue du bien public

La place que réserve une société à l'initiative privée est aussi importante. Pour que des fondations voient le jour, il faut que soit manifeste l'idée qu'elles peuvent être efficaces pour l'intérêt général, il faut que soit admise l'idée qu'un acteur privé puisse légitimement accomplir une tâche d'utilité publique. En France, les fondations, comme tous les autres corps intermédiaires, ont longtemps été l'objet d'une suspicion. La critique de voir les fondations comme des choses du fondateur n'est pas neuve. Turgot, dans l'article *fondation* qu'il rédige pour l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, en fait une peinture tout à fait significative et qui résume bien l'opinion qui a longtemps perduré sur les fondations : les fondations encouragent l'oisiveté et sont un obstacle à la circulation des biens ; surtout, Turgot énonce une critique qui demeure encore aujourd'hui : « *L'utilité publique est la loi suprême, et ne doit être balancée ni par un respect superstitieux pour ce qu'on appelle l'intention des fondateurs, comme si des particuliers ignorants et bornés avaient eu le droit d'enchaîner à leurs volontés capricieuses les générations qui n'étaient point encore ; ni par la crainte de blesser les droits prétendus de certains corps, comme si les corps particuliers avaient quelques droits vis-à-vis de l'Etat* »[27, pp. 69-78]. En France, règne la conviction que tout ce qui touche à l'intérêt général doit être accompli par l'Etat car lui seul est capable de le faire. On préfère de loin et à tout la solution d'Etat. Les tentatives privées d'accomplir une tâche d'intérêt général paraissent toujours suspectes et aujourd'hui particulièrement quand elles viennent des entreprises et des grandes fortunes. Les philanthropes sont donc souvent accusés de mauvaise foi : on dit souvent que derrière leurs bonnes volontés, se cache une préoccupation égoïste. On les soupçonne de vouloir faire de l'évasion fiscale⁵ ou de chercher une rétribution symbolique à leur action. Turgot identifie cette constante de l'attitude française : « *un tel acte [la fondation] se borne à satisfaire la vanité du fondateur, lors même que les deux autres [le culte divin et l'utilité publique] lui servent de voile* ».

Au Royaume-Uni, au contraire, l'intérêt général est conçu comme la résultante des volontés privées en sa direction. C'est donc à chacun de faire quelque chose en vue de l'intérêt général. La mise en oeuvre des tâches d'utilité publique ne vient pas des pouvoirs publics mais de la société. La société civile ne se distingue pas de la société politique, à l'inverse de la France : un système juridique de common law ne repose pas, à l'inverse des systèmes héritiers de droit romain, sur une séparation entre droit public et droit privé. Cette disposition fait que l'intérêt général n'est pas la chasse gardée de l'Etat mais l'affaire de tous. Les fondations, en tant que fruits d'initiative privée, sont donc légitimes pour intervenir en vue de l'intérêt collectif.

⁵ L'accusation de vouloir faire de l'évasion fiscale se retrouve partout. Même les grands philanthropes n'échappent pas à cette règle: Lord Nuffield, dit-on, a organisé sa succession en créant sa fondation. Cela dit, aucun auteur ne s'est risqué à une explication de la philanthropie par la fiscalité.

L'initiative privée est aussi importante en Allemagne: l'Etat n'intervient que subsidiairement après que la famille a épuisé toutes ses ressources. L'Etat paraît éloigné et on compte plus sur les structures d'organisations civiles. A cela, il faut ajouter les chaos qu'a connu l'Etat allemand. Les fondations, comme l'indique Rupert Graf Strachwitz à plusieurs reprises [2] [9] , sont un élément de continuité, de stabilité dans l'histoire allemande. Les formes d'organisation collectives, associations, confréries, sont considérées comme plus à même d'intervenir que les instances de l'Etat qui sont lointaines. La structure fédérale de l'Etat allemand crée une méfiance supplémentaire car on craint que le caractère bureaucratique de ses décisions. Lester M. Salamon [24] propose d'ailleurs une théorie du rôle du tiers secteur dans les structures fédérales : le tiers secteur sert de voile à l'intervention de l'Etat dont la société se méfie spontanément. L'Etat est l'acteur de dernier recours, quand il n'y a pas mieux. Gosta Esping-Andersen [13] a dans son analyse des allocations de chômage, montré que l'Etat n'intervient en Allemagne dans l'allocation de chômage qu'une fois qu'il est démontré que la famille ne peut intervenir pour soutenir le chômeur. La solution d'Etat n'a rien d'un réflexe mais arrive en dernière instance.

b- Les dépenses des fondations

Il n'est pas possible, pour les raisons exposées plus haut, de donner une indication du poids financier global des fondations qui soutiennent le monde académique en France, d'autant que la majorité des fondations sont opératives. Tout ce que l'on peut remarquer, c'est que les fondations qui soutiennent les étudiants donnent des montants égaux à ceux d'une bourse de l'Etat et que les fondations adossées à des grandes écoles ont des budgets de plusieurs millions de francs acquis parfois grâce à la levée de fonds. En 1999, les fondations britanniques ont dépensé 522 548 350 livres pour l'enseignement supérieur et la recherche. Cela représente environ la moitié de ce que dépensent ces fondations au total, à savoir 1 071 507 100 livres. En Allemagne, les fondations ont dépensé la même année 2 188 896 000 marks. L'estimation pour l'Allemagne tient compte des deux tiers des fondations car il y a environ un tiers de valeurs manquantes. L'analyse de ces systèmes manquants montre qu'il s'agit le plus souvent de fondations distributives (94,7% des cas) qui s'adressent à des étudiants (49,6%). Elles ne sont le plus souvent dotées que d'une seule instance dirigeante, un *Stiftungsvorstand*, qui est dans la pratique le minimum de la fondation, qui indique sans doute la modestie de la taille de ces fondations.

En Allemagne comme au Royaume-Uni, le secteur est très concentré. La séparation en vingtiles le montre :

Dépenses annuelles des fondations par vingtile pour l'année 1999

	Allemagne		Royaume-Uni	
	Somme des dépenses en DM	Part dans le total des dépenses	Somme des dépenses en livres	Part dans le total des dépenses
1 ^{er} vingtile	49 000	0,002 %	12 950	0,003 %
2 ^{ème}	78 000	0,004 %	69 000	0,013 %
3 ^{ème}	154 000	0,007 %	139 000	0,027 %
4 ^{ème}	316 000	0,014 %	241 000	0,046 %
5 ^{ème}	389 000	0,018 %	247 650	0,047 %
6 ^{ème}	502 000	0,023 %	365 300	0,067 %
7 ^{ème}	580 000	0,026 %	466 000	0,089 %
8 ^{ème}	756 000	0,035 %	665 000	0,127 %
9 ^{ème}	969 000	0,044 %	751 000	0,137 %
10 ^{ème}	1 124 000	0,051 %	855 000	0,146 %
11 ^{ème}	1 793 000	0,082 %	1 084 000	0,207 %
12 ^{ème}	1 807 000	0,083 %	1 121 000	0,215 %
13 ^{ème}	3 290 000	0,151 %	1 901 000	0,364 %
14 ^{ème}	3 578 000	0,163 %	2 453 400	0,470 %
15 ^{ème}	5 319 000	0,243 %	3 079 000	0,589 %
16 ^{ème}	8 096 000	0,370 %	3 420 000	0,654 %
17 ^{ème}	16 687 000	0,763 %	5 466 000	1,046 %
18 ^{ème}	31 935 000	1,460 %	7 475 050	1,430 %
19 ^{ème}	116 888 000	5,341 %	14 660 000	2,805 %
20 ^{ème}	1 994 586 000	91,126 %	478 077 000	91,489 %
Total	2 188 896 000	100%	522 548 350	100%

Les 5% des fondations les plus riches concentrent l'essentiel du secteur. Au Royaume-Uni, ces fondations sont pour la plupart détentrices de parts dans l'entreprise créée par le fondateur : la fondation Nuffield détient ainsi des parts dans le capital de Morris Motors Ltd ; The Leverhulme Trust en détient dans celui d'Unilever ; The Esmée Fairbairn Charitable Trust tire ses revenus des parts dans la société M&G. En Allemagne, les fondations les plus importantes sont issues de grands groupes (Aventis, Bertelsmann, Volkswagen, Bosch, Gottlieb Daimler une Karl Benz) ou de fondations créées par l'Etat (Alexander von Humboldt Stiftung, Astrophysikalisches Institut Postdam, Bayerische Forschung Stiftung). La part des fondations à caractère religieux est modeste dans ce dernier décile : elles représentent à chaque fois environ 5% des fondations qui s'y trouvent.

B. Les orientations majeures des fondations

1. Les bénéficiaires, institutions ou personnes : un choix stratégique

Par bénéficiaire, il faut entendre le destinataire final du don ou, pour les fondations opératives, les personnes concernées par l'activité, par exemple pour l'Institut des Hautes

Etudes Scientifiques, les chercheurs et les étudiants de physique et de mathématique. Par étudiant, il faut entendre une personne en cours de formation professionnelle initiale.

Part des d'intervention des fondations selon le type de bénéficiaire

	<i>France</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Royaume Uni</i>
Individus	65,3 %	64,5 %	36,7 %
Etudiants	58,7 %	58,4 %	29,5 %
Enseignants chercheurs	14,7 %	17,7 %	9,5 %
Institutions	42,7%	41,8 %	95,5 %
Organisations de tiers secteur	0 %	4,7 %	38,6 %
Etablissements d'enseignement	30 %	27,6 %	82,6 %
Unités de recherche	24%	23,4 %	38,2 %

La somme des catégories par pays n'égale pas 100% car une même fondation peut diriger son action vers plusieurs types de bénéficiaire.

Le pourcentage de fondations britanniques faisant des dons à des individus est probablement un peu inférieur à la réalité. La raison en est que la précision des informations varie d'une fondation à l'autre et les fondations donnent plus souvent des indications sur les dons aux institutions qu'aux individus car les montants pour ces derniers sont moindres. Les fondations britanniques ont aussi pour pratique régulière de donner un individu via son organisme de rattachement. Par exemple, elles donnent à une université une bourse de thèse destinée à une personne en particulier désignée par la fondation. De même, de nombreuses fondations refusent de donner suite à une candidature si celle-ci n'est pas endossée par un établissement ou une autorité compétente. Le don direct à la personne est surtout le fait des fondations dites subsidiaires, sorte de soeurs cadettes d'autres fondations (The Robertson Scholarship Trust, à côté du Robertson Trust, The Wingate Scholarships à côté du The Harold Hyam Wingate Foundation). Leur principe en est toujours à peu près le même : assister un ou plusieurs étudiants avec des capacités exceptionnelles et en difficulté.

On remarque par la même occasion au Royaume-Uni la forte proportion de fondations qui donnent à des institutions. Le fort pourcentage de dons allant aux établissements d'enseignement supérieur n'a rien d'étonnant quand on sait qu'il s'agit d'un mode traditionnel de soutien des universités : on trouve dès le XIII^{ème} siècle trace de cette tradition de financer des chaires. Le don aux institutions est aujourd'hui vu comme le plus efficace, celui qui a le plus de chances d'être bien utilisé. Le don à un individu isolé, sans établissement de référence, est considéré comme un don inutile, qui ne risque pas d'aboutir, qui ne sera pas efficace car le destinataire n'en fera probablement pas un bon usage. De fait, les dons aux individus sont le plus souvent fait à une université ou une charity qui a la charge de leur redistribuer. Par exemple, en 2001, The John Oldacre Foundation fait un don de 7500 livres au Nuffield Scholarship Trust qui a charge de les distribuer en bourses d'études. Les dons entre charities sont chose courante et il n'est pas rare que, comme dans le cas qui vient d'être

mentionné, une fondation donne à une autre une somme que la récipiendaire doit redistribuer vers des bénéficiaires finaux avec lesquels elle a des contacts directs. Souvent, le don va d'une fondation à une autre, plus petite avec une population bénéficiaire plus ciblée que cherche justement à toucher la fondation donatrice.

En France, les proportions de représentation des catégories bénéficiaires ne sont pas aussi marquées. Les fondations qui soutiennent des institutions sont le plus souvent des fondations adossées à des grandes écoles : fondations Polytechnique et Polytechnique féminine, fondation Louis Leprince-Ringuet pour le Groupe des Ecoles de Télécommunications, fondation HEC, fondation Ecole Normale Supérieure, fondation INSEAD. La plupart d'entre elles pratiquent souvent la levée de fonds auprès des grandes entreprises et banques françaises pour financer des projets de l'école : HEC pour payer l'internationalisation de l'école, la fondation INSEAD pour payer des bourses aux étudiants. Le soutien aux individus va en France plus souvent à des étudiants dans des aides à caractère social. Les chercheurs comptabilisés sont surtout des membres de collaborations gérées par des fondations opératives comme l'Institut des hautes Etudes Scientifiques ou la Maison des Sciences de l'Homme.

En Allemagne, comme en France, l'aide se dirige d'abord en direction des étudiants, avec des bourses sur critères sociaux ou intellectuels. Le soutien aux établissements des fondations distributives est par ailleurs peu répandu. Les étudiants allemands sont facilement amenés par leur établissements de rattachement à entrer en contact avec les fondations qui y sont adossées. En outre, il existe de grandes fondations distributives qui ont pour unique vocation de leur distribuer des aides. Ce sont la plupart du temps des fondations créées par un collectif de fondateurs réunissant des villes, des organisations de tiers secteur, des particuliers, qui créent un fonds de soutien pour les étudiants de la région ou d'un groupe défini d'établissements.

On remarque aussi que le cumul des bénéficiaires existe dans les trois pays mais y est inégalement représenté.

Répartition des fondations selon le nombre de catégories de bénéficiaires

	<i>France</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Royaume Uni</i>
1	80 %	61,2 %	32,5 %
2	14,7 %	28,6 %	45,1 %
3	2,7 %	7,1 %	18,6 %
4	2,6 %	2,1 %	3,8 %
5	-	1 %	-
Total	100 %	100 %	100 %

Les fondations françaises cernent plus leur cible : 80% ont pour cible un seul type de bénéficiaire. Les fondations britanniques, au contraire, ont une tendance à multiplier les

catégories. Cela peut s'expliquer par le fait que les fondations britanniques financent plus volontiers des équipes que des individus : The Leverhume Trust propose ainsi des financements à des chercheurs pour leur permettre de payer des salaires à des assistants de recherches et des gratifications à doctorants ou post-doctorants pour leur participation à la recherche. Il faut y voir aussi l'effet du caractère distributif de la plus grande part des fondations : dans leur politique de dons, elle peuvent s'adresser sans incohérence à plusieurs catégories de bénéficiaires.

2. Le choix des disciplines : pour ou contre l'Université

Les fondations interviennent dans un grand nombre de disciplines. Toutefois, une classification en disciplines strictes est parfois abusif car il n'est pas rare que les fondations financent des travaux qui se trouvent sur les franges de compénétration entre deux disciplines ou une partie particulière de celle-ci : par exemple, la fondation Fyssen finance des études post-doctorales en neurobiologie mais uniquement « *les études portant sur les bases neurobiologiques des processus cognitifs et de leur développement embryonnaire et post-natal ainsi que les mécanismes élémentaires qu'ils engagent* »⁶. Il y a aussi une difficulté à classer certaines disciplines : où placer, par exemple, la bioéthique ? Avec la philosophie ou la biologie ? Quand cela a été possible, ce problème a été résolu en identifiant le destinataire du don et en voyant de quelle faculté il relevait.

Intervention des fondations par discipline en France	
Lettres et langues	4 %
Sciences humaines, sociales et politiques	14,7 %
Droit	2,7 %
Sciences exactes	20 %
Disciplines techniques	14,7 %
Commerce et gestion	12 %
Ingénierie	25,3 %
Médecine	4 %
Non spécifié	21,3 %
Autres (militaire et religieux)	1,3 %

Les écoles d'ingénieurs sont proportionnellement bien représentées car bon nombre des grandes écoles de ce type sont soutenues par des fondations qui financent une partie de leurs activités. Les écoles de commerce ou de gestion ont d'ailleurs des structures quasiment

⁶ Guide des candidats aux bourses d'études post-doctorales de la fondation Fyssen.

semblables (HEC, INSEAD). D'une manière générale, les disciplines les plus financées sont celles qui sont dispensées principalement dans des écoles et non dans les universités. Il y a d'une part le rôle des fondations adossées et d'autre part celui des fondations opératives dont la fonction est précisément de faire effectuer des recherches ou de dispenser un enseignement en marge des universités. Les disciplines qui ne sortent pas de l'université sont peu soutenues car, à l'inverse des deux autres pays, la France a perdu la tradition de faire soutenir l'enseignement supérieur universitaire par le secteur privé. S'en sortent les sciences humaines et sociales, en partie parce qu'elles ont eu du mal à trouver leur place dans le monde universitaire et ont trouvé dans les fondations un moyen d'être libres et d'être financées de manière efficace (Maison des Sciences de l'Homme). Le secteur des fondations a pris une autre orientation notable: celle de l'enseignement professionnel ou technique (Fondations de la Malterie Française, des boulangers et pâtisseries-boulangers, Ecole Catholique des Arts et Métiers de Lyon) qui s'explique le plus souvent par une volonté des corps de métiers représentés de se doter d'outils d'enseignement et de recherche appliquée spécifiques qui ne se trouvaient pas dans les établissements publics français.

Intervention des fondations par discipline en Allemagne

Science et recherche	75,4 %
Général	11,7 %
Sciences exactes et disciplines techniques	28 %
Médecine	16 %
Sciences humaines et sociales, humanités	26,3 %
Education et formation	48,3 %

La catégorie « Science et recherche » (pour *Wissenschaft und Forschung*) concerne le financement de la recherche et des étudiants en phase de devenir chercheurs; la catégorie « Education et formation » (pour *Bildung und Erziehung*) concerne celle de la formation professionnelle initiale, y compris universitaire mais sans comprendre le doctorat. Par « disciplines techniques », il faut entendre toutes celles qui sont enseignées dans les Fachhochschulen. On remarque qu'une bonne part des fondations couvrent les deux domaines de l'éducation et de la recherche: en effet, il n'est pas rare qu'une fondation se choisisse une discipline de prédilection et joue ainsi sur toute la gamme. Un faible pourcentage de fondations se donne pour vocation de financer l'excellence pour elle-même et la tendance majeure est de se choisir une discipline. Il faut y voir aussi l'effet du fait que bon nombre de fondateurs sont des universitaires qui fondent pour soutenir l'enseignement ou la recherche dans leur discipline. Les fondations interviennent plus souvent qu'ailleurs dans les disciplines classiques découpées par les universités, vers lesquelles vont plus les aides qu'à n'importe quel autre type d'établissement d'enseignement. Les sciences humaines classiques

comme l'histoire et la géographie, sont un domaine de prédilection, en concurrence avec les sciences exactes où sont bien gratifiées la chimie et la physique.

Intervention des fondations par discipline au Royaume-Uni

Humanités	22,7 %
Arts	23,5 %
Sciences sociales et politiques	17,4 %
Sciences exactes	26,1 %
Business schools	6,1 %
Médecine	29,9 %
Non spécifié	26,9 %
Etudes religieuses	16,3 %
Etudes techniques	13 %
Autres	26,3 %

Note : Dans Humanités, il faut comprendre les lettres, les langues et les sciences humaines classiques.

Au Royaume-Uni, c'est la médecine arrive en tête, révélant sans doute une préoccupation pour la santé plus qu'une volonté de soutien des étudiants en médecine. Les études techniques sont bien financées. C'est surtout le fait des fondations de corporation de métier, qui financent les personnes qui veulent se former dans cette branche ou bien la recherche pour avancer sur les techniques. La catégorie « autres » concerne surtout des études religieuses, le plus souvent judaïques, qui se déroulent en Israël, dans des établissements spécialement voués à l'enseignement et la recherche en sciences religieuses. On n'est pas étonné de voir la proximité du pourcentage de fondations qui soutiennent d'un côté la médecine et de l'autre les sciences exactes car la politique de nombreuses fondations qui veulent soutenir la médecine par exemple The Dunhill Medical Trust, est de financer aussi les recherches dans les sciences exactes à des fins de progrès de la médecine : en biologie pour l'analyse des génomes, en physique pour l'imagerie médicale, l'instrumentation ou la thérapie nucléaire. On peut être aussi surpris de voir apparaître une catégorie « arts » qui est absente dans les deux autres pays : cela s'explique par le fait que des fondations qui financent un département d'humanités financent souvent par la même occasion les arts car les deux sont reliés : la moitié des fondations qui financent des études classiques financent ainsi aussi des études d'arts. Il s'agit aussi de fondations dont l'objet principal n'est pas le soutien au monde académique mais à l'art et qui financent des études d'histoire de l'art. Les mêmes financent aussi des recherches sur les techniques de restauration qui ont été codées dans la catégorie des sciences exactes. L'orientation des dons des fondations suit le découpage universitaire, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'elles donnent prioritairement aux établissements d'enseignement supérieur.

D'une manière générale, on constate que ce sont les établissements universitaires qui sont le plus souvent soutenus et que l'établissement d'enseignement technique les intéressent peu.

Comparer l'intervention des fondations par discipline est une gageure : tout d'abord, d'un pays à l'autre, le découpage et la classification des disciplines n'est pas le même. Ensuite, le système français des grandes écoles est particulier et ne recoupe pas forcément les activités d'une business school britannique et encore moins celles d'une Hochschule allemande. Enfin, les données exploitées ne présentant pas les mêmes possibilités et les mêmes contraintes, les codages ne sont pas parallèles et ne se recoupent pas forcément aux mêmes endroits. Pour ces raisons, ne peuvent être comparées que les disciplines suivantes, pour lesquelles ont été créées par recodage des variables qui regroupent des disciplines proches.

Intervention des fondations par groupes de disciplines

	France	Allemagne	Royaume-Uni
Sciences humaines, sociales et politiques	14,7 %	26,3 %	24,6 %
Sciences exactes	20 %	28 %	26,1 %
Médecine	4 %	16 %	29,9 %
Non spécifié	21,3 %	11,7 %	26,9 %

On remarque que la médecine est comparativement plus financée au Royaume-Uni : c'est la volet de recherche qui est le plus investi par les fondations. Pour cette raison, les dons vont le plus souvent à des unités de recherche des universités. En France, au contraire, il s'agit uniquement de fondations soutenant des étudiants en médecine, sans doute selon les volontés d'un fondateur qui voit que les études de médecine sont longues et supposent un lourd investissement familial. Dans les trois pays, on remarque aussi un pourcentage notable de dons sans spécification de la discipline. Derrière cela, les réalités nationales sont différentes : en France, il s'agit de fondations qui aident des étudiants au vu de leurs besoins matériels. Le principe en est souvent aider un jeune méritant, brillant et nécessiteux. En Allemagne, ce sont plus souvent aux établissements d'enseignement supérieur (45,6% des cas) qui en bénéficient : les fondations financent la réfection d'une salle de cours, l'agrandissement d'une bibliothèque ou donnent une somme pour le fonds social des étudiants. 64,7% de ce soutien se fait sous la forme d'un financement. 37,6% des cas, ce sont des bourses pour des étudiants, pour lesquelles le schéma du méritant fait une nouvelle fois surface. Au Royaume-Uni, il s'agit le plus souvent d'un soutien aux établissements d'enseignement supérieur (74,6% des cas). D'une manière générale, on constate que les actions de soutien dont la discipline n'est pas spécifiée ne se tourne pas vers les chercheurs ou les unités de recherche.

Le cumul des disciplines n'est pas courant en France et en Allemagne : les fondations qui ne sont pas dans la catégorie des non spécifié ont le plus souvent une discipline de prédilection.

Répartition des fondations en fonction du nombre de domaines d'intervention

	France	Allemagne	Royaume-Uni
1	82,1 %	84,9 %	47,4 %
2	8,9 %	9,4 %	26,3 %
3	5,4 %	5,6 %	8,3 %
4	3,6 %	-	3,8 %
5	-	-	4,5 %
6	-	-	5,1 %
7	-	-	3,8 %
8	-	-	0,6 %
Total	100 %	100 %	100 %

L'exception est le Royaume-Uni, où les fondations cumulent les secteurs d'intervention et dispersent beaucoup leurs dons. Ceci est sans doute à mettre en relation avec le fait que presque toutes les fondations y sont distributives et que l'une des manières courantes de faire des dons est de les faire tous azimuts, sans politique globale préalablement définie. Un certain nombre de grandes fondations cumulent de nombreux domaines car le modèle du philanthrope a longtemps été celui de celui qui donne à des causes, non en réalisation d'un but unique et exclusif. Cette culture du don qui n'existe pas vraiment en France et les fondations sont majoritairement opératives, ce qui exclut ce genre de pratique de dispersion des dons que font les fondations britanniques. Etre une fondation distributive ne veut pas dire faire des dons dispersés : l'Allemagne montre que les fondations se choisissent massivement un domaine d'intervention.

Les caractéristiques du soutien ne sont pas les mêmes selon les disciplines : certaines sont financées plus souvent dans le cadre de la recherche et d'autres dans le cadre de l'aide à l'accès l'enseignement des étudiants. Pour cerner les parts représentées par l'une et l'autre tendance, on isole d'une part les fondations qui ont des étudiants pour bénéficiaires, d'autre part celles qui soutiennent des chercheurs et/ou des unités de recherche. Les doctorants, que l'on peut isoler dans les données allemandes, sont inclus dans la deuxième catégorie. On a exclu les établissements d'enseignement supérieur pour ne pas tomber être contaminé par des opérations de financement qui concerne l'établissement dans son ensemble comme dans le cas de la construction d'une bibliothèque.

En France, le soutien aux étudiants aborde la question en des termes sociaux, donc sans définir de discipline principale et unique d'intervention (34,1% des fondations). Ensuite viennent les études d'ingénieur (20,5%) et les disciplines techniques (18,2%). Les parents pauvres sont le droit (2,3%) et les lettres et langues (2,3%). Donc, on peut dire que sont

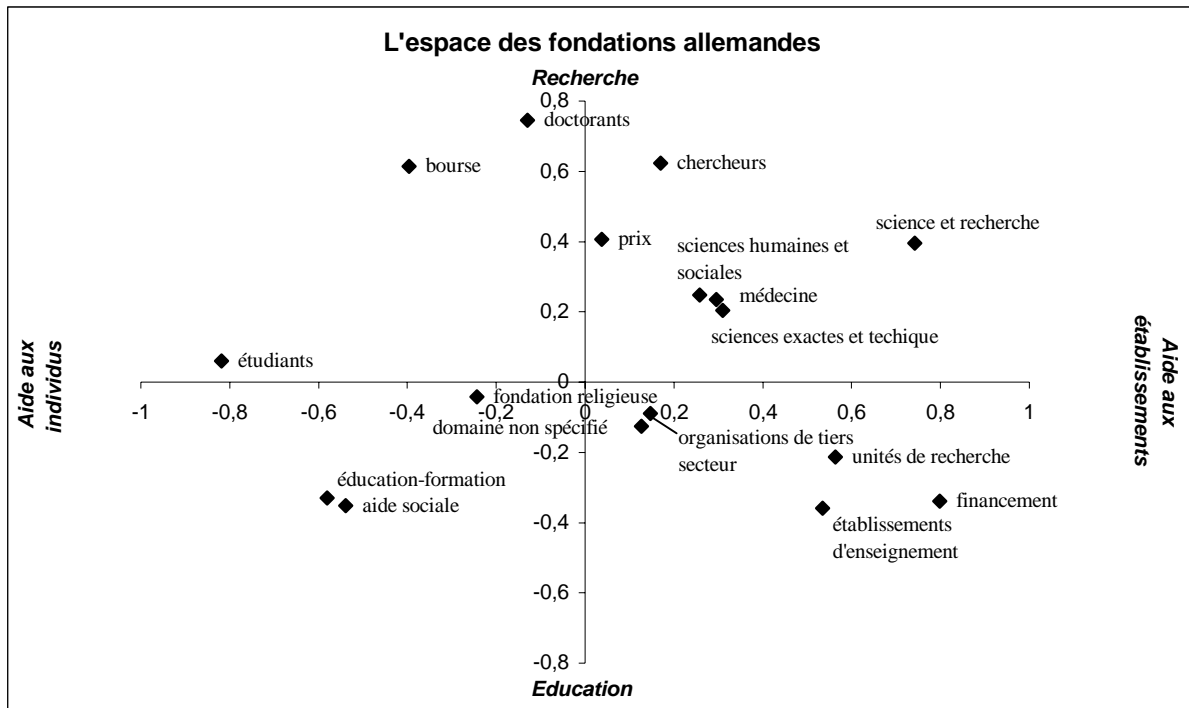
financés les étudiants méritants et brillants et ceux qui entreprennent de études longues et coûteuses. On peut s'étonner de voir dans cette catégorie les disciplines techniques mais elles sont par exemple par la reliure ou l'ébénisterie, les arts du feu, qui sont pour la plupart enseignées dans des écoles spécialisées parisiennes où la scolarité est coûteuse et qui demandent d'habiter Paris ou sa région. Odon Vallet a ainsi mis cette particularité en valeur au travers de la fondation qu'il a créée sous l'égide de la Fondation de France. Au Royaume-Uni, ce sont les études de sciences exactes (30,8% des fondations) suivies des sciences humaines (30,8%) et de sciences sociales et politiques (29,5%). Le resserrement des pourcentages laissent à penser qu'il s'agit de fondations qui versent leurs dons aux établissements avec pour destination finales les étudiants. On retrouve l'importance du financement des études universitaires, les autres disciplines étant mal représentées dans le financement aux étudiants. En Allemagne, on finance beaucoup les sciences exactes (22,8%) et les sciences humaines et sociales (22,5%). Les fondations leur donnent majoritairement des bourses (67,8% d'entre elles) et des aides sociales (27,2%). Peut-être faut-il y voir l'influence de la personnalité du fondateur : en Allemagne, on compte de multiples fondations adossées à des universités qui sont créées par des universitaires, qui financent des études de leur discipline de prédilection. On trouve parmi eux beaucoup de scientifiques, chimistes, physiciens et biologistes.

On isole maintenant les fondations dont les bénéficiaires sont des unités de recherche, des chercheurs ou les deux. En France, ce sont les sciences exactes qui sont en tête (33,6%), puis les sciences sociales, politiques et humaines (29,6%), loin devant toutes les autres catégories. Le parent pauvre est la médecine, qui est pourtant financée indirectement par le soutien à la recherche en biologie génétique. Au Royaume-Uni, c'est la recherche universitaire en médecine qui est au contraire la première préoccupation des fondations (53,3%), loin devant les sciences exactes (34,8%) et les sciences humaines (29,3%). Particularité, elles financent aussi souvent des recherche en sciences religieuses (25%). Ce sont surtout des fondations tenues par des juifs, qui financent massivement l'Ecole biblique de Jérusalem. En Allemagne, ce sont les sciences exactes (35,7%), les sciences humaines et sociales (33,8%) et la médecine (25,9%) qui sont le plus financées. Le plus souvent, les fondations qui soutiennent la recherche ont une discipline de prédilection : dans 77,8% des cas en France, 68,4% en Allemagne et 41,3% au Royaume-Uni.

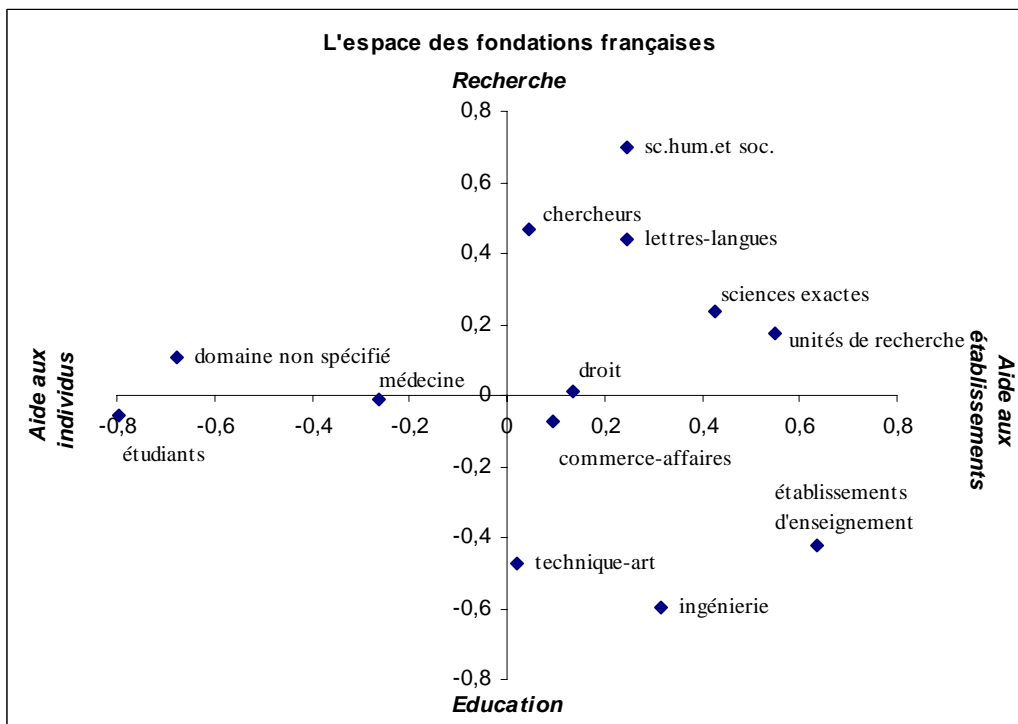
Représentation factorielle

La représentation factorielle de l'espace des fondations françaises et britanniques permet de voir quelles sont les orientations majeures du secteur : s'opposent d'une part les

fondations qui abordent leur domaine par le biais d'aides à caractère social, et d'autre part celles qui se donnent pour vocation de financer la recherche et plus largement de soutenir l'excellence intellectuelle. Les premières financent plus volontiers des individus pour leurs études et les secondes des établissements pour soutenir la recherche. En France, le soutien aux établissements va cependant plus vers le domaine de l'éducation qu'en Allemagne, ce soutien étant lié aux Grandes Ecoles et non aux universités. Il est remarquable que les disciplines, selon les pays, ne se trouvent pas toujours du même côté : la recherche médicale universitaire n'est pas soutenue en France alors qu'elle l'est en Allemagne. A part cette exception, la recherche qui est encouragée dans les deux pays concerne les disciplines aujourd'hui reçues dans les universités ; les disciplines techniques sont plus souvent laissées du côté du soutien social. En Allemagne, le soutien aux étudiants est plus souvent fondé que des critères intellectuels qu'en France, où les aides qui leur vont sont souvent des soutiens à la réalisation des études. La place des doctorants en Allemagne s'explique par le fait que, dans le financement de la recherche, ce sont eux qui manifestent le plus de besoins de financement, un chercheur ayant normalement un poste durablement attribué. Le domaine de l'aide sociale est aussi dans les deux cas associé à une aide à l'étudiant, le soutien à la recherche étant à l'inverse spécialisé et se dirigeant plus souvent à des établissements ou des unités de recherche qu'à des individus pris isolément même si ce sont des chercheurs.



Pourcentage de la variance expliquée : axe 1 : 21,402% ; axe 2 : 13,855%



Pourcentage de la variance expliquée : axe 1 : 17,706% ; axe 2 : 13,613%

Pourquoi une représentation factorielle des fondations britanniques ne marche pas

Un comparaison en toute rigueur demanderait que soit présentée une représentation factorielle pour chaque pays. Cela a été tenté pour les fondations britanniques mais l'absence

d'oppositions dans les orientations du secteur la rend très peu pertinente. Les variables qui présentent des contrastes sont celles qui donnent une indication de taille de la fondation mais l'opposition des tailles ne donne pas idée des orientations du secteur. On ne peut pas non plus opposer les dons aux individus aux dons aux institutions car on ne peut associer le premier avec une aide à caractère social et le second à un financement. On a déjà constaté plus haut le fait que les fondations britanniques favorisaient les disciplines enseignées dans les universités ; leur soutien va donc vers les établissements où la sélection est intellectuelle autant que socio-économique.

Faut-il, pour comprendre les variations nationales de l'espace qu'occupent les fondations, invoquer comme le font plusieurs auteurs, la place qu'occupe l'Etat ? La question est loin d'être épuisée. Dire cela est une position libérale, qui sous entend que l'initiative privée ne peut se développer que quand l'Etat lui laisse la place ; la littérature sur les fondations [2] tend à prendre cette position et invoquer en exemple l'interdiction qu'avait connu ce type d'établissement dans les anciens régimes communistes d'Europe de l'Est. Cela les amène à concevoir un retard de certains pays, dont la France, où les prérogatives régaliennes seraient un frein au développement des fondations. Les récentes lois de 1987 et 1990, qui sont souvent considérées comme des freins au développement du mécénat ne semblent pas avoir un caractère dissuasif : les demandes de créations de fondations qui arrivent au Ministère de l'Intérieur croissent régulièrement et n'ont pas connu de reflux depuis l'entrée en vigueur de ces lois. Cette position libérale demande aussi de concevoir que le fondateur a pour seule préoccupation des questions de droit et de fiscalité, ce qui revient à méconnaître les motivations des fondateurs, qui sont souvent très complexes, et à contredire le caractère philanthropique des fondations.

Les fondations agissent dans l'espace que leur donne l'Etat par les dispositions légales qu'il leur réserve ; les fondations ont tout intérêt à ce que cet espace soit le plus large possible, ce qui est un des chantiers d'activité majeurs des organes de représentation des fondations au niveau national ou européen. Cependant, l'espace juridique de liberté ne doit pas être confondu avec celui de l'activité n'est pas animé par les mêmes motifs. C'est plutôt la définition des tâches d'intérêt général, qui peut être plus ou moins longue selon les endroits, et la légitimité des différents types d'acteurs à intervenir pour les réaliser qui explique la place qu'occupent les fondations.

II Faire ce que l'Etat ne fait pas

Si les fondations passent pour la composante la plus ancienne du tiers secteur en Europe, ceci ne doit pas voiler qu'elles se sont profondément renouvelées dans le contexte de la crise des Etats-providence et qu'à cette occasion, elles ont connu un profond renouvellement dans leurs buts comme dans leurs modes d'action. Alors que les solutions d'Etat montrent leurs limites, les fondations sont l'objet de grandes attentes de la part des gouvernements. La première partie a montré qu'elles agissent dans l'espace qu'elles se taillent par rapport à l'Etat. Une autre de leur manière d'agir subsidiairement est de faire ce que l'Etat ne fait pas. Elles pourraient en effet agir en reproduisant ce que fait l'Etat mais il n'en est rien : leur action se distingue de celle de l'Etat. Selon Paul Veyne [27], cette attitude est propre au mécène, qui se distingue ainsi du grand serviteur de l'Etat qui, lui, met sa fortune, son titre, sa réputation pour servir son pays, en tenant par exemple une ambassade à ses frais. Ce dernier est celui qui met ses moyens au service de l'Etat. Le mécène met ses biens au service de sa volonté, il ne se donne pas pour but de servir l'Etat mais la société aux endroits où il perçoit qu'elle en a besoin. Par essence, le mécénat se distingue de l'action de l'Etat. L'action philanthropique n'est cependant pas construite par opposition pure et simple à celle de l'Etat. Ceci a pour conséquence que dans le détail, on ne voit pas toujours bien ce qu'apporte la fondation par rapport à ce que font les services publics. Au global, elles ne font pas ce que fait l'Etat : on ne trouve pas de fondation qui enseigne l'histoire comme on le fait dans une université mais parfois cette dimension échappe si l'on se penche sur un domaine précis. Il faut aussi avoir conscience que les fondations n'ont pas forcément un but philanthropique. Dans le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche, cette volonté se traduit de deux manières différentes : soutenir les personnes que l'Etat ne soutient pas ou plus et innover dans des champs qui ne sont pas couverts par l'Etat.

A. Boursiers et lauréats

Le nombre de fondations a beaucoup augmenté depuis quinze ans et le secteur est jeune : la valeur médiane des dates de création est de 1985 pour la France, 1975 pour le Royaume-Uni et 1984 pour l'Allemagne. Les fondations créées depuis 1990 représentent 36% du secteur en Allemagne, 12,5% au Royaume-Uni et 40% en France. On ne peut cependant pas apprécier la pérennité des fondations britanniques: ce sont les dates d'enregistrement à la Charity Commission dont le registre a été créé en 1960. On constate un pic pendant l'année 1961, qui s'explique par le fait que les fondations qui préexistaient à cette date se sont fait

enregistrer pour la plupart cette année-là. Le jeune âge de la moitié des fondations fait penser à la crise de l'Etat-providence mais plus particulièrement aux politiques nationales du soutien aux étudiants. Le rôle des fondations pourrait alors apparaître comme un palliatif aux coupes budgétaires du financement de l'enseignement supérieur. Cette hypothèse est avancée par plusieurs auteurs, notamment Helmut Anheier et Diana Leat [2] [9], mais les dynamiques propres des fondations rendent probablement plus complexe la compréhension de leur action.

1. Le soutien à caractère social : une vocation manquée

Les fondations qui soutiennent des étudiants en France soutiennent en fait des personnes qui sont hors de tous les critères définis par l'Education Nationale, même si elles n'en ont pas toujours conscience : il s'agit de personnes qui ne reçoivent aucune aide ou qui sont arrivées de l'étranger sans avoir la bourse du programme de coopération distribuée par le Ministère des Affaires Etrangères ou de personnes qui changent d'orientation et qui ne respectent donc pas le critère de progression dans les études. Ce problème est senti par plusieurs fondations dont le but est de redresser une vocation contrariée ou tardivement révélée : Elisabeth Badinter en a fait une spécialité au sein de la fondation Marcel Bleustein-Blanchet. La candidature à la fondation vient très souvent en deuxième instance après un refoulement des sources publiques de financement. Ne se portent candidats que des gens qui ne peuvent rien avoir d'autre : Géraldine est repérée par son lycée parce qu'elle est passée d'un baccalauréat général à un Certificat d'Aptitude Professionnelle en bijouterie et présente un dossier à la fondation Odon Vallet : *« Moi, je n'avais droit à aucune bourse. A ce moment-là, la fondation s'est créée, donc c'est la conseillère d'éducation du lycée qui s'en est occupée, elle a transmis l'affiche. Elle m'en a parlé et on a fait un dossier pour avoir la bourse, parce qu'ils savaient que je venais d'une famille modeste et que je n'avais pas droit à des bourses, et que donc ça coïncidait un petit peu. En fait, elle a sélectionné les élèves dont elle savait qu'ils avaient des problèmes financiers et bien sûr ceux qui avaient des bons résultats »*. Nathalie a été refoulée pour une bourse de l'Education Nationale mais le lycée où elle fait sa terminale lui propose de présenter un dossier à la Fondation Schneider-Wattwiller. Ghilès, arrivé d'Algérie, ne voit pas venir l'aide promise par le Ministère des Affaires Etrangères et répond à l'appel à candidature de la fondation Georges Besse : *« L'ambassade de France, quand j'avais eu mon bac français, m'avait promis une bourse. A l'époque où j'avais commencé à préparer le bac français [par opposition au baccalauréat algérien et non l'épreuve anticipée de français du baccalauréat] , tous les étudiants algériens qui passaient le bac français et qui l'avaient, avaient une bourse, une bourse de coopération, quelque chose comme ça. On m'avait promis une bourse et au vu des événements en Algérie, elle a été annulée et ils m'ont*

dit « quand vous serez en deuxième année de DEUG ou en licence, vous aurez une bourse ». Je ne l'ai jamais eue. Quand j'ai compris que je n'allais jamais l'avoir, j'ai cherché toutes les bourses possibles pour moi, j'ai envoyé des dizaines et des dizaines de dossiers un peu partout et j'ai vu le nom de la fondation Georges Besse au CIDJ ». Ils ont aussi pour point commun le fait que les autres sources habituelles de financement sont défaillantes : les parents sont sans emploi, doivent soutenir un autre enfant ou habitent dans un pays où le niveau de vie ne correspond en rien à celui de la France. L'aide de la fondation est le plus souvent l'unique qu'ils reçoivent et leur évite souvent d'avoir à travailler de manière intensive, sans pour autant les décharger complètement de devoir travailler. Odon Vallet a ainsi exprimé le souhait, dans ses critères, que les étudiants ne travaillent pas. Cependant, les montants distribués ne sont que rarement suffisants pour payer tout le coût d'une année d'études. Les critères sociaux sont souvent les premiers à être pris en compte mais les fondateurs ont un critère de réussite scolaire. Les montants distribués sont d'ailleurs couramment de l'ordre d'une bourse d'études du Ministère de l'Education Nationale à l'échelon le plus élevé, soit un peu plus de 3000 euros. Souvent, le soutien dure plusieurs années, partant du principe qu'une aide ponctuelle ne sert à rien, et si le candidat réussit, la fondation le suit jusqu'au terme de ses études. D'une manière générale, on peut dire que les fondations ont le même mode de fonctionnement : les critères sont principalement sociaux et demandent une implication du candidat. Mais avant tout, pour être bénéficiaire, il faut que soit manifeste le désir d'étudier. Ne sont donc pas soutenus ceux qui renoncent à entreprendre des études. Il ne s'agit pas tant de corriger les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur que de soutenir ceux qui ont déjà marqué le pas. Ne sont encouragés que ceux qui ont déjà témoigné du courage. Rares sont les fondations qui prennent ainsi les étudiants avant l'obtention de leur baccalauréat. La fondation Georges Besse le fait et capte ainsi des gens qui sans elle n'auraient pas entrepris des études pour devenir ingénieur. Cependant, cette fondation se distingue aussi par le fait qu'elle calcule les montants en fonction des besoins réels de la personne. Les partenaires des fondations pour le recrutement des destinataires sont souvent des établissements, non d'autres acteurs sociaux. En cela, elles ne font ni plus ni moins bien que l'Education Nationale qui conditionne l'attribution d'une bourse par l'inscription dans un établissement.

Au Royaume-Uni, les dons aux individus sur critères uniquement sociaux sont rares et sont le fait de fondations avec un but très resserré. Un étudiant a affaire à eux quand il a un besoin spécifique : s'il vit à l'étranger, s'il est handicapé ou chroniquement malade ; ou si la profession de ses parents le rend bénéficiaire de la fondation de l'organisation professionnelle (The Drapers' Company Educational and Charitable Trusts, The Armourers Charitable Trust). Ce sont des fondations qui abordent la question au vu de critères sociaux. En général,

le point de départ sont les parents et la constatation par la fondation qu'ils sont incapables de payer des études à leurs enfants. Les montants distribués sont en général assez modestes : de 100 à 500 livres pour la fondation Laura Ashley, la fondation Sidney Perry et pour le Gane Charitable Trust, de 2 000 à 6 000 livres pour les Wingate Scholarships. Cette aide, ponctuelle et modeste, ne permet pas de financer une année d'études et participe plus d'une logique d'aide sociale. Les gouvernements britanniques conservateurs, depuis la fin des années 1980, ont choisi une politique de retrait progressif du soutien aux étudiants, dans un contexte de coupes claires dans les dépenses publiques. Entre 1985 et 1995, les bourses diminuent de 27%. En 1990, le système des prêts aux étudiants est introduit : il s'agit d'augmenter la part de financement des étudiants par eux-mêmes. En 1994, les bourses sont substantiellement réduites et la part des prêts augmente. Les droits de scolarité connaissent aussi une hausse notable. Le but est de faire sentir aux étudiants qu'ils sont des clients des établissements. Pour l'année académique 1998-1999, le mouvement s'accroît avec l'entrée en vigueur du Teaching and Higher Education Bill, qui dispose que les étudiants payent leurs droits de scolarité en fonction des revenus des parents et que les bourses sont encore considérablement réduites. En 1999-2000, les bourses sont entièrement remplacées par des prêts, l'aide aux nouveaux entrants n'est plus possible que par ce biais. Au cours des quinze dernières années, on constate que le coût des études pèse de plus en plus sur l'étudiant et sa famille. Face à cette évolution, on pourrait attendre une réaction des fondations : comme cela a été vu plus haut, le don va surtout aux institutions ou à des personnes qui en font partie. Le soutien aux étudiants, malgré le retrait du financement public, ne se dirige pas plus vers les individus, au contraire : les fondations créées depuis 1990 ne sont que 18,2% à faire des dons aux individus, ce qui représente un pourcentage inférieur à celui du pourcentage de l'ensemble des fondations. La raison en est que les fondateurs n'ont pas confiance dans un don à une personne isolée, c'est pourquoi elles ne leur font que des petits dons. Les dons plus conséquents demandent des références sérieuses. A quoi faut-il attribuer cette inadaptation aux réels besoins des étudiants ? Le philanthrope est seul juge des dons qu'il fait. Rien ne l'oblige à donner là où il faut. Les fondations britanniques qui aident de manière substantielle les étudiants passent par les établissements, ce qui est une autre manière de se garantir de leur engagement dans leurs études. La forme de soutien spécifique à l'étudiant est celle des fondations type « The X scholarship », qui sont une sorte de superposition d'une bourse et d'un prix : l'étudiant lauréat est aidé pendant toute la durée de ses études et doit répondre à des critères d'excellence et d'état de nécessité financière. Il est encouragé et récompensé en même temps. L'encouragement vient d'une récompense pour l'année antérieure réussie. Les critères intellectuels comptent autant que les critères sociaux. Le Robertson Scholarship, créé en 1992

au titre de soeur cadette de la fondation Robertson, attribue des « bourses-récompenses » (*bursary awards*) pour soutenir 16 jeunes étudiants brillants de la région de Glasgow. L'encouragement est conditionné par une réussite préalable, par le fait que la personne destinataire s'est distinguée malgré des difficultés.

En Allemagne, l'introduction du système des prêts est plus précoce et date de 1974. Les années 1980 et 1990 vont dans le sens d'une diminution progressive des aides et en 1990, la parité est instaurée entre les bourses et les prêts. La proportion des bénéficiaires décroît progressivement : de 44,6% d'une cohorte à 17,6% en 1994. Pour financer leurs études, les jeunes ont recours au travail rémunéré, ce qui allonge considérablement la durée des études, ce qui est en contradiction avec l'effort du gouvernement pour les raccourcir.

Destinataires, méthodes et domaines d'intervention en Allemagne

	<i>Avant 1980</i>	<i>1980 et après</i>
Science et recherche	68,5%	80,4%
Education	54,1%	44,1%
Etudiants (hors doctorants)	56,7%	37%
Doctorants	26,9%	34,7%
Tiers secteur	3,3%	5,7%
Etablissement d'enseignement	23,9%	30,2%
Unité de recherche	20,7%	22,9%
Bourse sur critères sociaux	26,9%	9,4%
Bourse sur critères intellectuels	39,7%	44,1%
Prix	9,2%	13,9%
Financement	41%	52,8%

L'évolution récente de l'intervention des fondations va dans le sens d'un soutien à l'excellence scolaire : les fondations financent plus volontiers des recherches ou des études de haut niveau comme le doctorat. Surtout, le soutien va plus souvent aux institutions qu'avant. On préfère donner une bourse d'étude fondée sur des critères intellectuels plutôt que sociaux et on finance plus les établissements. La forte baisse de fondations donnant des bourses sur critères sociaux est sans doute une réaction à la situation des étudiants allemands : ils allongent leur durée d'études, ce que veut combattre l'Etat. Recadrer vers des bourses sur critères intellectuels est peut-être une manière de décider les étudiants candidats à suivre leurs études rapidement. La hausse de la proportion de bourses sur critères intellectuels profite surtout aux doctorants :

Part des bourses attribuées sur critères intellectuels

	Etudiants (hors thèse)	Doctorants	Total
Fondations créées avant 1980	46,3%	53,7%	100%
Fondations créées en 1980 et après	35,8%	64,2%	100%

L'adaptation de l'aide des fondations aux besoins réels des étudiants et en fonction des orientations de l'Etat est loin de se vérifier ; il faut y voir sans doute l'effet de la liberté de décision qu'ont les fondateurs et peut-être aussi celui d'une méconnaissance de la réalité. Il n'est donc pas étonnant de constater que le discours des fondations est en décalage avec leur action véritable.

La figure du méritant : un biais de sélection

Le rôle des fondations dans le soutien aux étudiants montre une certaine ambiguïté : on soutient abondamment l'enseignement supérieur en Allemagne et au Royaume-Uni et depuis quinze ans, dans les trois pays, ce secteur se développe mais l'action ne semble pas toujours se diriger là où l'on attendrait qu'elle aille. Il faut dire que le soutien à caractère social conçu par les fondations présente une régularité remarquable dans les trois pays, c'est qu'il se construit autour de la figure de l'élève méritant. Celui-ci est une personne qui révèle précocement des dons pour les études, une aptitude à étudier, qui le met en exergue par rapport à son milieu d'origine, qui est forcément modeste. Son talent est remarquable parce qu'il a réussi à percer malgré les difficultés économiques, familiales ou sociales qu'il rencontre⁷. Dans un souci que leur action soit bénéfique et tombe dans de bonnes mains, les fondations soutiennent volontiers les personnes de ce type. Cette réalité se trouve en décalage avec le discours tenu, qui est d'aider les personnes en difficulté, qui n'est que partiellement vrai. Le fait de choisir des étudiants méritants opère un glissement de sens par rapport à ce qui est compris au départ comme une aide à caractère social ; ce critère introduit une sélection par la qualité intellectuelle. La philanthropie a des limites : Lester M. Salamon [24] s'inscrit en faux contre les travaux qui chantent les louanges du tiers secteur qui est plus souple adaptable et qui surtout répond aux insuffisances de l'Etat : il parle des défaillances du tiers secteur (*voluntary failure*), reprenant en l'amendant l'expression de défaillance du marché et de l'Etat. Son idée est que la volonté de bien faire ne suffit pas et que le manque de professionnalisme des fondations, ainsi que leur manque d'informations, limite fortement l'efficacité de leur action.

2. Le financement de l'excellence intellectuelle

Par financement de l'excellence intellectuelle, il faut entendre celui qui vient pour faire effectuer des recherches par des professionnels ou des étudiants de thèse. Le prix, en tant

⁷ La Comtesse de Ségur a fait de cet idéal une peinture dans *La Fortune de Gaspard*.

que gratification accordée à quelqu'un après qu'il a effectué une recherche qui a abouti, ne rentrent pas à proprement parler dans ce champ même si le critère d'appréciation est aussi celui de l'excellence. Le financement de l'excellence intellectuelle est fait de manière encore plus cadrée et la plupart du temps, il est inaccessible à une personne qui n'appartient pas à un établissement reconnu.

En France, cela concerne surtout les fondations adossées à des grandes écoles ou des institutions publiques (Fondation Hugot du Collège de France). Les étudiants y sont d'ailleurs plus largement financés que dans les fondations qui distribuent des bourses à caractère social. Les critères de sélection de ces fondations sont intellectuels. Souvent, il s'agit de prix pour un mémoire de fin d'études, un travail de recherche ou une publication, ou de bourses pour financer une année d'études à l'étranger ou la venue en France d'étudiants étrangers. Ces fondations ont aussi pour habitude de distribuer des prix pour récompenses des étudiants brillants. La fondation Louis Leprince-Ringuet remet annuellement des prix pour les meilleurs rapports de stage parmi les étudiants concernés. Les enseignants sont aussi récompensés : la fondation Leprince-Ringuet accorde trois prix de l'innovation pédagogique à des enseignants-chercheurs du Groupe des Ecoles de télécommunications dont les critères d'évaluation sont l'intérêt pédagogique de la démarche, son caractère innovant, les résultats observés et la facilité d'utilisation. Les bénéficiaires ne peuvent être que des admis de l'école. Ce phénomène ne concerne que les grandes écoles ou les écoles techniques (malterie, boulangerie). En dehors de ces structures, il est difficile de trouver en France un financement pour faire des recherches ou faire vivre un doctorant pendant la durée de sa thèse, d'autant que les lieux qui sont considérés en France comme ceux de l'excellence sont les grandes écoles et non les universités.

En Allemagne, le financement de l'excellence scolaire se fait directement auprès des établissements. Comme cela a été vu plus haut, l'excellence est une condition d'attribution, même si l'étudiant méritant est recherché et que cette condition impose presque d'être pauvre. Le financement de l'excellence pour elle-même existe, au sein de fondations très importantes, qui gèrent des programmes élaborés de recherche ou ont une politique de financement d'un thème particulier. On prendra l'exemple des fondations démocratiques à vocation politique. Chaque grande famille politique allemande a une fondation : le SPD a la fondation Friedrich Ebert, la CDU la fondation Konrad Adenauer, le FDP la fondation Friedrich Naumann, la CSU la fondation Hanns Seidel, les Verts la fondations Heinrich Böll et le PDS la toute récente fondation Rosa Luxembourg. Leur budget est proportionnel à la représentation de chaque famille politique au Bundestag. L'idée des fondations démocratiques naît dans

l'Allemagne de la République de Weimar : Friedrich Ebert, peu de temps avant sa disparition, émet le souhait de voir se créer une fondation à vocation démocratique. Cette idée a pour origine le souci majeur du premier président d'Allemagne : consolider la jeune République et avec elle, la démocratie allemande sans cesse mise en cause par les spartakistes, les corps francs et le nouveau parti national-socialiste. Friedrich Ebert voit plusieurs tâches à confier à la nouvelle fondation, qui voit le jour le 15⁸ avril 1925 : former les citoyens à la démocratie, faciliter l'accès aux études supérieures et à la recherche les gens doués (il est lui-même issu d'un milieu modeste) et contribuer à l'entente internationale pour éviter un nouveau conflit mondial. Il n'y a pas de référence directe à l'idéologie du parti social-démocrate. La fondation n'a pas le temps de se développer car elle est interdite par les Nazis en 1933. Rétablie en 1947, elle est le modèle des autres fondations démocratiques : la fondation Friedrich Naumann, créée en 1958 à l'initiative de Theodor Heuss, premier président de la République Fédérale d'Allemagne et proche du FDP, la fondation Konrad Adenauer, née en 1964, la fondation Hanns Seidel en 1967 et enfin la fondation Rosa Luxembourg, créée en 1991.

Ces fondations ont de nombreux points communs. Tout d'abord, elles sont distinctes des partis et n'ont pas pour vocation de les financer. Afin de préserver cette indépendance, les présidents et secrétaires généraux des partis ne peuvent être membres des conseils d'administration de ces fondations. Le financement public est majoritaire et émane des ministères. Leur contrôle est strict : les ministères qui leur allouent des fonds contrôlent leurs activités a priori, l'administration fiscale regarde si elles n'abusent pas de leurs avantages fiscaux, la Cour des Comptes examine la bonne tenue de leur comptabilité et l'équilibre de leur budget. Leurs activités convergent : tenir les archives du mouvement ; dans ce domaine, deux sont remarquables : la fondation Friedrich Ebert, qui détient non seulement les archives du SPD mais aussi celles des syndicats allemands et emploie pour leur conservation et leur exploitation une centaine d'archivistes et de chercheurs qui représentent environ 15% du personnel qu'elles emploient, et la fondation Rosa Luxembourg qui détient un fonds remarquable sur l'ex-République Démocratique d'Allemagne. Leur action se tourne aussi beaucoup sur l'international et elles ont trouvé un nouveau terrain en Europe de l'Est. Elles ont des activités de recherche, principalement en sciences sociales. Ce sont des fondations à vocation démocratique et non politique : les résultats de leur recherche doivent être à la disposition de tous, leurs cours de formations politiques ouverts à tous et les archives à la disposition du public, les activités ne peuvent pas ne concerner que les membres du parti.

L'histoire de ces fondations est liée à la difficulté d'ancrer la démocratie en Allemagne et à la conviction que les seuls partis ne pouvaient suffire à l'éducation démocratique car ils ne peuvent éduquer qu'à l'idéologie de leur mouvement. Plus

récemment, ces fondations ont réactivé ce rôle pour les nouveaux Länder après la réunification. Les nombreuses bourses qu'elles dispensent ont pour but de promouvoir l'engagement social et politique et de soutenir ceux qui font cet engagement. Les fondations Konrad Adenauer, Friedrich Ebert et Friedrich Naumann ont une politique active de soutien d'étudiants. La fondation Konrad Adenauer soutien environ 1800 étudiants par an, dont un cinquième sont des étrangers, la fondation Ebert en soutient 2000 dont 300 étrangers. La sélection des boursiers s'opère de manière similaire pour les trois fondations : l'étudiant, qui doit avoir acquis un premier diplôme, présente spontanément sa candidature. Les critères de sélection sont l'excellence intellectuelle, l'intégrité de la personne et son engagement politique. Celui-ci n'est pas officiellement celui de la fondation mais les faits démentent l'application de ce principe : les boursiers ont une sensibilité politique proche de celle de la fondation et le candidat doit en faire montre dans sa candidature. La sélection est rigoureuse : la fondation Friedrich Naumann procède à un examen écrit au terme duquel les reçus ont à soutenir un entretien. Les reçus de la fondation Konrad Adenauer ont à passer une période probatoire d'au moins un an avant de bénéficier du soutien plein et entier de la fondation. Dans ces trois fondations, les boursiers sont aidés de plusieurs manières : il y a tout d'abord un soutien financier, dont le montant varie entre 500 et 900 euros mensuels selon le niveau d'études en cours ; montant de bas assorti de primes pour les voyages d'études, les achats de livres et les autres frais liés aux études. Ensuite, les fondations organisent des séminaires, des workshops, des colloques auxquels participent les boursiers. Ceux-ci sont réunis dans des associations d'anciens boursiers, pour les fondations Adenauer et Ebert. Les thèses sont financées et les fondations mettent toutes leurs archives à disposition, principalement en sociologie, science politique, religion, philosophie, histoire. La fondation Adenauer a ainsi financé depuis sa création 8000 étudiants et la fondation Ebert 7300. Il n'a pas été possible de savoir ce que sont devenus tous ces boursiers ni de connaître les liens qu'ils peuvent entretenir avec la mouvance politique à laquelle ils se sont rattachés pendant leurs études. Les fondations justifient leur soutien à une volonté de contribuer à la formation de la relève intellectuelle.

Au travers de cet exemple et en y ajoutant celui des grandes fondations allemandes, on peut voir qu'elles mènent des politiques très actives de formation des élites intellectuelles par un système de financement des thèses et des autres filières d'études de haut niveau. La dimension d'institution qu'ont ces fondations contribue à forger un esprit de corps des lauréats. Ces soutiens ne concernent qu'un nombre resserré d'étudiants sélectionnés de manière très rigoureuse. Leur formation intellectuelle, dans le cas des fondations à vocation

politique, est très fortement marquée par le fait qu'ils ont été les lauréats de l'une de ces institutions.

Au Royaume-Uni, ce financement de l'excellence est abondant, tant pour les disciplines classiques que pour celles qui sont innovantes ou situées à la marge des grandes disciplines. Le financement du méritant n'est pas en nombre celui qui l'emporte et cela veut dire que souvent, on finance l'excellence pour elle-même. On peut y voir le fait que les fondations n'ont à financer que les études de haut niveau : la fracture entre la classe moyenne et la classe ouvrière est sensible dans les choix de formation que font les jeunes. Les jeunes issus de milieux ouvriers quittent l'enseignement à plein temps rapidement, afin de trouver un travail. Leur formation se fait par une formation initiale et un apprentissage à la cheville. La formation n'est pas considérée comme un préalable nécessaire à l'emploi, même en temps de crise et de difficulté à trouver un travail pour les jeunes. Ils entreprennent rarement des études universitaires et si tel est le cas, c'est souvent parce qu'a été remarqué chez eux une aptitude exceptionnelle. Des fondations britanniques se font ainsi fort de trouver ces talents déclassés. Les jeunes issus de milieux aisés vont vers les établissements d'enseignement supérieur qui leur demandent un investissement à plein temps. C'est à eux principalement que s'adressent les fondations.

Peut-être faut-il y voir l'effet du statut des universités : en France, les universités sont vite tombées sous la coupe de l'Etat : en 1808, un décret impérial dispose que les universités sont sous la coupe de l'Etat. Son financement devient entièrement public. En Allemagne, les universités fonctionnent de manière autonome et à peu près à la même époque où les universités entrent dans le giron de l'Etat en France, Wilhelm von Humboldt fait valoir comme principe l'autonomie des universités par rapport à l'Etat, impliquant que l'Etat ne soit pas le financeur majoritaire. Ce système perdure jusqu'au troisième Reich qui l'abroge. On comprend l'origine des fondations qui entourent les universités. Au Royaume-Uni, les universités elles-mêmes ont longtemps été des fondations : Oxford et Cambridge ont été créées avec ce statut qu'elles ont gardé pendant plusieurs siècles. Elles ont donc pour habitude d'être financées par des acteurs privés.

B. Faire pièce à l'Etat

L'indépendance des fondations leur autorise la plus grande liberté d'action. On n'est donc pas étonné de voir qu'elles peuvent se faire le véhicule d'innovations, soit par les moyens qu'elles développent, soit par les structures qu'elles créent.

1. La fondation-outil

Créer une fondation n'est pas forcément une oeuvre philanthropique mais le résultat d'une délibération juridique et financière sur les avantages apportés à un projet que l'on veut mener. La fondation est un instrument commode pour y arriver.

En France, les fondations adossées à des grandes écoles ont souvent pour vocation d'apporter des moyens qui ne sont pas dans l'école. Le plafonnement voire le retrait des aides publiques d'une part et l'impossibilité d'augmenter les droits d'inscription ont conduit des écoles d'ingénieur, de commerce et de gestion à créer ou à réactiver une fondation pour servir de support à une collecte de fonds auprès des entreprises surtout. L'intérêt de la forme juridique de la fondation reconnue d'utilité publique est que les donateurs (qui sont bien distincts des fondateurs) peuvent avoir bénéficié de déductions fiscales. La création de la fondation a aussi souvent pour but de mener une opération de changement, à savoir dans la plupart des cas, l'internationalisation des activités et du personnel enseignant de l'école. La fondation HEC a pour origine les besoins financiers liés à l'internationalisation de l'école, dans une volonté affirmée de donner à HEC une visibilité à l'étranger et des avantages suffisants pour tenir son rang face à ses concurrentes anglo-saxonnes : l'école veut étendre ses activités, renforcer la qualité de son corps professoral et de ses équipes de recherche, mener de nouveaux programmes d'enseignement. Tout cela demande des moyens que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ne peut ni ne veut fournir. Reste à l'école à trouver des sources privées de financement et ainsi, en 1990, la fondation, créée en 1973, se voit investie de cette tâche. La proximité entre la fonction de la fondation et le financement de l'école est telle qu'il y a une collusion entre les dirigeants des deux organisations. L'intérêt de la fondation se confond avec celui de l'école. La fondation de l'Ecole Normale Supérieure, créée en 1986, a pour but de développer les activités de recherche mais aussi de promouvoir les relations entre les entreprises et l'école, qui sont encore peu développées à ce moment-là et de donner un rayonnement international à l'école. La fondation Louis Leprince-Ringuet adossée aux Groupe des Ecoles de Télécommunications a pour but de trouver des sources de financement pour combler le retrait de la participation de France Télécom qui ne veut plus financer un établissement dont les élèves pantouflent et n'apportent donc pas à l'entreprise les bénéfices qu'elle attend de son investissement. Toutes ces fondations font appel aux entreprises françaises ou étrangères pour constituer la dotation initiale puis lors des appels de fonds. La dotation de la fondation de l'ENS a été ainsi constituée par la participation d'une vingtaine d'entreprises françaises dont les Assurances Générales de France, le Crédit Agricole, la Générale des Eaux, le Crédit Lyonnais, Matra, Péchiney, Rhône-Poulenc. La fondation n'est pas été créée dans un but philanthropique mais dans le but de donner une

forme légale commode pour tous pour faire de la collecte de fonds. La création de la fondation a pour origine une délibération sur la forme optimale à donner à un outil dont l'école a besoin pour mener une politique qui n'est pas prévue dans l'organisme fondateur. Cet appel aux entreprises a une contrepartie : les entreprises qui font des dons font une sorte d'investissement dans la fondation : l'Oréal a ainsi demandé et obtenu, en échange de sa participation, que soit renforcé l'enseignement du marketing à HEC. La fondation Louis Leprince-Ringuet offre à ses membres la possibilité de s'impliquer concrètement dans la formation des futurs ingénieurs en finançant des projets. L'orientation de l'enseignement ou de la pédagogie prend ainsi parfois le sens des desiderata des donateurs qui trouvent une contrepartie à leur participation au budget de la fondation. Les entreprises cherchent à se faire connaître des écoles qu'elles soutiennent et il n'est pas rare que les élèves d'une école fassent une visite de l'entreprise mécène. L'accomplissement du rôle d'utilité publique est assuré en général par des activités de recherche ou liée à celle-ci qui sont aussi souvent inscrits dans une démarche d'innovation: la fondation HEC mène des recherches sur la gestion et le marketing, la fondation de l'ENS organise des colloques et fait publier des travaux de recherche, la fondation Louis Leprince-Ringuet finance les projets de recherche fondamentale des enseignants chercheurs des Ecoles dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et le multimédia pédagogique. Le cas de la fondation INSEAD est un peu différent car cette école ne reçoit aucun soutien de l'Education Nationale, qui ne reconnaît d'ailleurs pas son programme doctoral et ne l'autorise pas à l'appeler doctorat, et dont le financement, à part celui de la Chambre de Commerce de Paris, est entièrement privé. L'Education nationale a d'ailleurs donné un avis défavorable quand on lui a présenté le dossier pour la fondation. La fondation a pour but de gérer et distribuer les fonds pour la recherche et les bourses d'études. Cette fondation abrite des fonds de donateurs qui ont constitué un fonds dédié pour financer une catégorie d'étudiants : le fonds X pour les femmes, le fonds Y pour les élèves qui de destinent à la banque. La fondation finance les recherches de 140 professeurs à plein temps et de 50 professeurs étrangers, et le recherches dans le programme doctoral. La collecte de fonds est donc pour elle une condition d'existence. La fondation lui permet de récolter des fonds auprès des entreprises françaises et étrangères sans difficultés. Le statut de fondation reconnues d'utilité publique permet de passer outre des difficultés des dons internationaux.

Dans les fondations repérées au Royaume-Uni, il ne s'est pas trouvé d'exemple de fondation qui serve d'outil de développement à un établissement, toutes ces fondations distributives étant indépendantes de tout établissement.

En Allemagne, la création de fondations- outil est une pratique courante. Un exemple notable est celui du centre international de recherche en physique des particules DESY, avec des applications en physique, biologie et chimie. DESY est un centre de recherche qui abrite un accélérateur de particules avec quatre expériences et un laboratoire de recherche sur la radiation synchrotron . Les fondateurs sont la République Fédérale d'Allemagne, la ville de Hambourg, où est situé le site, auxquels s'est joint le Land Brandebourg depuis 1991. L'installation d'un accélérateur demandait des fonds que ne pouvait apporter aucun des fondateurs séparément. La forme de la fondation, régie par le droit civil, permet d'associer les financements et aussi de récolter facilement les paiements des laboratoires étrangers qui envoient des chercheurs qui y vont travailler. La fondation gère aussi des programmes de recherche qu'elle finance. Les pouvoirs publics trouvent l'intérêt de fonder parce que la fondation est commode à gérer. Cet exemple pointe le paradoxe de l'Etat fondateur, qui est une pratique courante en Allemagne.

Le paradoxe de l'Etat fondateur

Que les fondations agissent par opposition à l'Etat prend un relief particulier quand c'est l'Etat lui-même qui fonde pour accomplir une tâche d'intérêt général. Quel est, en effet, l'intérêt de créer des structures pérennes, qui seront autonomes une fois qu'elles seront fondées, et qui, en ce sens, lui lieront les mains ? En France, les personnes publiques n'ont officiellement pas le droit de fonder et le fait qu'une fondation tire majoritairement son financement d'un organe public a été le motif de rejet de dossiers par le Conseil d'Etat, au nom du principe de l'indépendance des fondations. Il existe cependant de fondations mixtes où l'intervention de l'Etat, notamment dans la représentation au conseil d'administration, est significative. Au Royaume-Uni, des agences publiques peuvent fonder mais en respectant ce même principe d'autonomie et uniquement dans des buts charitables. En Allemagne, le droit de fonder des instances est utilisé couramment.

Sans fonder directement, l'Etat intervient en France de manière significative dans la gestion de fondations : trois dépendent ainsi directement du Ministère de l'Education Nationale : la Fondation Nationale des Sciences Politiques, la Cité Universitaire de Paris et la Maison des Sciences de l'Homme. Le financement de cette dernière est presque complètement d'origine publique : il provient des Ministères de l'Education Nationale, de la Recherche, des Affaires Etrangères et du Centre National de la Recherche Scientifique. L'intérêt est de pouvoir faire confluer des fonds d'origines différentes et sans que l'argent soit affecté à un programme formaté comme les programmes bilatéraux de CNRS ou des universités. La forme juridique de la fondation permet en effet une gestion des fonds moins

contraignante que celle d'un établissement public et les ministères ont vu l'intérêt de financer la MSH : la fondation gère ses fonds avec les règles de la comptabilité privée, ce qui signifie par exemple que les crédits peuvent être reportés d'une année à l'année suivante, évitant ainsi un gaspillage d'argent public à la fin de l'année. La MSH ne connaît pas les lourdeurs administratives du CNRS ou d'une université et peut ainsi prendre des décisions rapides : les dépenses de la MSH ne sont en effet pas soumises à un contrôle préalable par un contrôleur des finances de Bercy et un financement peut être débloqué dans des délais très brefs. C'est à partir des années 1970 que la MSH a pris toute sa dimension et que les pouvoirs publics ont vu l'intérêt de lui apporter leur concours : l'internationalisation de la recherche demande des moyens et une réactivité que n'ont pas les universités, la MSH se trouve, elle, en situation de monter des réseaux de chercheurs et d'organiser les rencontres et les échanges internationaux. L'ambiguïté entre le public et le privé est forte : le personnel de l'administration de la MSH s'est ainsi vu proposer la fonctionnarisation et elle a été mise en place en 1986. Maurice Aymard, l'actuel président de la fondation, explique que la première qualité d'un statut de fondation est la souplesse et que la MSH est intéressante car elle a « *les dimensions d'une institution de service* », la MSH est une « *institution qui ne travaille pas pour elle mais pour les autres* ».

Les fondations créées par les Länder ou les ministères fédéraux relèvent d'une logique parfois similaire. La fondation Alexander von Humboldt relève de cette catégorie : elle a pour vocation principale d'accorder des bourses et de loger des chercheurs de toutes nationalités et de toutes disciplines pour passer plusieurs mois en Allemagne. Refondée en 1953 sur les ruines de la première fondation du même nom qui avait été créée en 1860 un an et demi après la disparition d'Alexander von Humboldt, par la République Fédérale d'Allemagne, qui y voyait un moyen de garantir ce volet international que les universités ne pouvaient assumer. L'Etat veut doter la société de structures qui résistent aux cycles politiques, qui ne dépendent pas du bon vouloir d'un gouvernement. C'est une manière de garantir l'accomplissement de ces fonctions. L'Etat protège des biens dont l'utilisation est utile à tous et pour longtemps.

L'Energiestiftung Schleswig-Holstein relève d'une intention un peu différente : la fondation gère des programmes pilotes sur les énergies renouvelables et les matériaux de construction qui permettent une utilisation économe de l'énergie. La création de cette fondation rentre dans le cadre d'une politique de protection de l'environnement qui est entrée dans le champ de l'utilité publique. Son statut est celui d'une fondation de droit public : elle est donc soumise au contrôle des ministères compétents mais aussi de la Cour des Comptes. Ses obligations de tenue budgétaire sont semblables à celles de n'importe quel établissement public, l'intérêt de fonder n'est donc pas la souplesse financière, d'autant plus que cette

fondation n'est pas de celles qui ont des raisons de faire appel à la générosité du public. L'intérêt de fonder réside plus probablement dans le fait que le caractère pérenne d'une fondation, l'irrévocabilité de sa vocation et l'affectation définitive de biens garantissent l'accomplissement de cette tâche, quelle que soit la politique menée au niveau fédéral ou régional. La création d'une fondation par une instance de l'Etat est un signe politique de l'importance qui est accordée à cette question et l'évolution des buts des fondations créées par l'Etat fédéral ou les Länder montre les évolutions des priorités politiques et de ce qui est ressenti comme une nécessité pour le pays. La charge symbolique de la création d'une fondation joue à plein quand l'Etat est fondateur principal : la création par le Land Hambourg d'un institut d'enseignement et de recherche sur les Juifs allemands (Institut für die Geschichte der Deutschen Juden) à l'Université de Hambourg en 1966 relève de cette logique

2. Les refuges de l'innovation intellectuelle

L'indépendance des fondations leur permet de prendre des orientations qui sont absentes des établissements publics. Elles sont aussi plus enclines à innover que n'importe quel instance publique. Elles servent donc tout naturellement de support à des innovations intellectuelles quand le besoin s'en fait sentir. Plus généralement, elles permettent d'échapper aux contraintes des universités, tant du point de vue intellectuel que du point de vue de l'organisation.

Au Royaume-Uni, l'innovation est recherchée en tant que telle par les fondations. Le D'Oyly Carte Charitable Trust a financé la création d'une chaire qui porte son nom au King's College de Londres en arts et médecine. Deux millions de livres ont été attribués à cette chaire qui doit stimuler les recherches et l'enseignement dans les lettres, les arts et les arts du spectacle en relation avec la médecine. Il s'agit concrètement de dispenser un enseignement d'art aux étudiants en médecine afin de les sensibiliser au côté humain de leur démarche de médecin et de leur donner des moyens de communiquer avec leurs patients. Ce don, exceptionnel pour une fondation qui dépense chaque année un peu plus d'un million de livres, est la rencontre de plusieurs choses : tout d'abord, la fondation s'occupait auparavant de médecine et d'art mais séparément. Elle a voulu par cette opération concilier ses deux domaines de prédilection. En outre, le King's College encourageait déjà les passerelles entre les enseignements d'arts, de humanities et de médecine.

En France, l'apport d'innovation intellectuelle par les fondations n'est pas inconnu⁸. La Maison des Sciences de l'Homme est ainsi une forme nouvelle d'organisation, différente de celle des autres établissements de recherche qui lui préexistaient. Le point de départ en est la nécessité de rassembler les sciences humaines que ressent Fernand Braudel. L'enjeu est d'abord intellectuel : il veut « *un carrefour commun, celui de la réalité sociale totale permettant de formuler sur un plan théorique un jugement de synthèse et sur le plan pratique, d'agir sur cette réalité* »⁹. Cette ambition intellectuelle doit trouver une forme concrète que l'université ne peut accueillir. A la VIème section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, on propose successivement la création d'un centre de documentation spécialisé, d'une Faculté des Sciences Economiques et Sociales, qui a un moment la faveur de tous car la faiblesse de la représentation des sciences sociales dans les facultés françaises est notoire. En outre, il n'y a à cette époque ni licence ni agrégation dans cette discipline. La création d'un organe universitaire serait l'occasion de donner leurs lettres de noblesse aux sciences sociales. Parallèlement, c'est Gaston Berger qui se trouve à cette époque à la tête de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Education Nationale ; très sensible à la notion d'aire culturelle, il apporte son soutien au projet de Braudel. Même, il conçoit un Institut National des Sciences Sociales, inter-universitaire et copié sur le modèle de l'Institut d'Etudes Politiques, mais ce projet provoque une levée de boucliers des universitaires qui craint qu'un établissement taillé de cette manière ne serve de marchepied à Braudel, qui est surnommé Louis XIV. Créer un établissement public apparaît vite impossible car il serait ressenti comme une concurrence affichée à l'Université, au Collège de France et à l'Institut d'Etudes Politiques. En outre, la fondation Ford, qui accepte de faire un don d'un million de dollars, ne veut pas en faire don à un établissement public en raison des lourdeurs administratives que cela implique. Reste donc à chercher une forme de statut privée. Une association est créée en 1957 mais n'ayant pas la capacité juridique de recevoir des dons et legs, elle ne peut recueillir la donation Ford. En 1963 est donc créée la Fondations Maison des Sciences de l'Homme. La fondation est porteuse de la volonté de synthèse intellectuelle qu'a voulue Fernand Braudel et lui donne une liberté d'initiative, sans entrer en concurrence directe avec les autres établissements publics.

L'Institut des Hautes Etudes Scientifiques est une fondation reconnue d'utilité publique en 1980, créée sur les bases d'une association reconnue d'utilité publique en 1960. Sa vocation est officiellement de « *favoriser et de faire effectuer des recherches scientifiques*

⁸ Même les fondations étrangères sont appelées à la rescousse : c'est ainsi la fondation Rockefeller qui a financé la création de la VIème section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, qui a donnée naissance à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Pour un aperçu historique sur cette question, voir Brigitte Mazon [15][16].

⁹ Cité par Brigitte Mazon [16], d'après l'exposé des motifs de la création de la Maison des Sciences de l'Homme adressé au Conseil de l'Université en avril 1957 conservé dans les archives de la VIème section de l'EPHE.

théoriques dans les domaines suivants : mathématiques pures, physique théorique, méthodologie des sciences de l'homme et toute discipline théorique qui s'y rattache »¹⁰. L'association a pour modèle l'Institute of Advanced Studies de Princeton dont le directeur, le physicien Robert Oppenheimer, s'implique pour la direction scientifique. L'idée est de faire un équivalent de l'institut américain en Europe, avec des collaborations européennes immédiates, de manière à ce que cesse la fuite des cerveaux vers les Etats-Unis. Dans l'exposé des motifs qui sert à la reconnaissance d'utilité publique en 1960, il est ainsi indiqué que *« pour assurer la continuité de la recherche fondamentale, il est indispensable de créer auprès des universités ou en dehors d'elles des centres scientifiques dont la composition et les conditions de travail permettent d'écarter les difficultés »*. Il faut comprendre que l'association a pour but de payer des chercheurs qui n'enseignent pas, l'enseignement étant considéré comme une charge et empiétant sur le temps de recherche. Cette vocation ne s'est pas démentie quand la fondation s'est créée en 1980 et l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques reçoit pour cela des subsides de plusieurs ministères, dont celui de la Recherche. Cette fondation finance des professeurs en visite, des jeunes chercheurs en post-doctorat, des voyages à l'étranger. Le but de cette fondation est de décharger des chercheurs de leur enseignement pour qu'ils se consacrent pleinement à la recherche et de leurs offrir les meilleures conditions de travail possible pour les dissuader de partir pour les Etats-Unis.

L'histoire de la création de ces établissements n'est pas univoque : il y a la rencontre entre une ambition intellectuelle et volonté d'indépendance. L'université est vue comme un repoussoir et la fondation est un moyen d'échapper à ses contraintes. La forme de la fondation est un moyen de garantir une indépendance, d'inscrire en marge un contenu intellectuel ou une opposition sur les principes de l'université. Il faut remarquer que dans cette question, la différence d'implication du fondateurs diffère considérablement si l'action se manifeste par un don ou par la création d'un établissement autonome. Un don est ponctuel, ce qu'il implique est révoquant par la mise en place de nouvelles chaires, de nouvelles organisations. Une structure chargée de donner une réalité à une ambition intellectuelle a une vocation plus nette à faire date et à s'inscrire dans la durée.

Se distinguer de l'Etat est une vocation pour les fondations et la commodité de leur statut conforte cette disposition. Il ne s'agit pas pour elles de prendre systématiquement le contre-pied de ce qui se fait dans les établissements publics mais de repérer ce qui n'est pas, dans le domaine de l'intérêt général, accaparé par l'Etat afin de s'en faire un fer de lance. L'innovation intellectuelle est une marge de manoeuvre très gratifiante pour les fondations :

¹⁰ Statuts, article 1.

elles agissent dans l'intérêt de tous, l'argent n'est pas gaspillé et on ne peut que les féliciter d'avoir eu l'idée de ce qui est souvent présenté comme un progrès. La réalisation d'opérations remarquables pose la question des moyens, autres que financiers, dont dispose la fondation pour construire et mener à bien des projets de ce type.

III Agir différemment de l'Etat : de l'art d'être philanthrope

Aucune fondation ne veut être prise pour un guichet. Le fondateur veut insuffler un esprit à sa fondation, donner un sens à son action. Il veut que la fondation soit reconnaissable entre les autres et que son action se signale aux yeux des bénéficiaires. Le don anonyme n'est pas de son goût car il pourrait passer pour un service public. Faire que le don ait une signification claire et identifiable est une manière de se distinguer des modes d'action de l'Etat.

Comment aider ? Entreprendre d'être philanthrope demande de passer par cette question. Il s'agit non seulement que le don soit visible mais aussi qu'il soit efficace pour que la fondation en ait un retour, une sorte de rétribution symbolique. L'enjeu est autant d'aider que d'avoir un retour avantageux des dons que l'on fait. Il faut pour cela que le don corresponde à quelque chose de significatif chez le destinataire, que cela change quelque chose pour lui et qu'il soit capable d'attribuer ce changement à l'aide de la fondation. Pour qu'un don soit efficace, l'argent ne suffit pas, même en grande quantité. Il faut que l'on soit capable de donner un sens à ce don et que l'acte de donner soit aussi remarqué que le montant du don.

Cette interrogation concerne en premier lieu les fondations distributives: la définition d'une politique de don est pour elles une question cruciale. Pour la résoudre, il faut cerner la population bénéficiaire et trouver le mode idoine d'entrée en contact. Les fondations mettent au point des méthodes cohérentes entre leurs buts et les méthodes qu'elles emploient. Agissant en cela en entreprises de philanthropie, les moyens humains qu'elles mettent en oeuvre ont aussi une très grande importance. Pour comprendre les ressorts de leur action et leur spécificité, il faut donc savoir de quels moyens humains elles disposent : employés, bénévoles, réseaux, membres de l'équipe dirigeante. Au Royaume-Uni, où les fondations distributives représentent l'essentiel du secteur, le don efficace devient une obsession : nombre d'organisations fournissent aux fondations un conseil spécialisé et les publications de management du don font florès.

On peut aussi se demander si les fondations ne sont pas des refuges de la philanthropie religieuse. En France, les fondations à caractère religieux dont l'action se tourne vers l'enseignement supérieur et la recherche sont rares (3%) ; elles sont chrétiennes ou judaïques et s'occupent d'enseignement religieux ou d'aide sociale aux étudiants. En Allemagne, elles représentent 9,2% du secteur et sont pour la plupart chrétiennes; leur action ne se distingue des fondations aconfessionnelles que par le fait qu'elles se tournent plus vers les étudiants pour leurs distribuer des bourses attribuées sur critères sociaux et que par conséquent, la

proportion d'aides aux établissements est moindre. Au Royaume-Uni, la proportion est notable (29,5%) et la quasi totalité sont des fondations judaïques. En fait, elles agissent massivement en dehors du territoire britannique en finançant des établissements d'enseignement supérieur, religieux ou non, en Israël: la moitié d'entre elles (53,4%) ont en effet une aire d'intervention qui se situe en dehors des frontières du Royaume. Leur soutien est exclusivement réservé aux institutions, charities ou établissements d'enseignement mais il arrive que le don aille au fonds de solidarité pour les étudiants. Cette activité se cumule parfois avec une activité en Europe qui, elle, n'a rien de religieux. Dans ce cas, leur action ne présente pas de différence notable avec les autres fondations. Leur économie générale, dans les trois pays, ne se distinguent pas vraiment des fondations non religieuses et une distinction des fondations selon un critère religieux n'a en ce domaine que peu de pertinence.

L'investissement des trustees dans les fondations britanniques est vite apparu comme une exception par rapport à leurs homologues des deux autres pays de la triade car les décisions du fondateurs laissent en général plus de place à l'interprétation et l'adaptation par les trustees. Pour répondre aux interrogations soulevées sur le professionnalisme, un questionnaire a été envoyé aux fondations britanniques repérées pour le travail quantitatif à l'exception de celles qui étaient indiquées administrées par un *solicitor*. Le questionnaire était adressé au correspondant désigné par la Charity Commission ; il s'agit souvent du président des trustees ou de l'un d'eux. Le questionnaire comportait un deuxième volet destiné aux employés, s'il y en avait, et il était demandé de faire remplir par tous les employés mais ce ne fut pas toujours le cas. Le taux de retour est de 36,7%. Le non-retour provient tout d'abord de fondations familiales, qui ne se sont pas reconnues dans le questionnaire, étant donné que le volet charitable de leur activité est mineur par rapport aux activités de gestion du patrimoine familial qui est leur première mission. Une deuxième catégorie est constituée par de petites fondations. Enfin, même si le cas est rare, certaines fondations prennent le parti de ne répondre à aucun questionnaire, étant donnée l'afflux de demandes de toutes sortes dont elles sont l'objet. Ce sont en général des fondations importantes comme le Garfield Weston Foundation ou Dinwoodie Settlement.

A. L'art et la technique

1. L'emploi dans les fondations

Dans les trois pays, les fondations qui emploient sont peu nombreuses et l'emploi de cadres est encore plus rare. Il y a à cela plusieurs raisons : tout d'abord, les fondations qui n'ont pas de personnalité juridique autonome ne peuvent valablement signer des contrats et ne peuvent donc employer directement. Dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, cela représente une proportion non négligeable : 15% en France (la proportion pour l'ensemble du secteur est nettement plus élevée), 13,3% en Allemagne et 14,5% au Royaume-Uni. Pour résoudre, une stratégie de contournement doit être développée. La fondation Louis Leprince-Ringuet, abritée à la Fondation de France et dépourvue de personnalité juridique a recruté une personne qui s'occupe de l'activité de la fondation mais qui est employée et rémunérée par le Groupe des Ecoles de Télécommunications. L'incapacité à être signataire de contrat empêche aussi les fondations sous égide de louer des locaux. Si elle veut assurer une permanence, il lui faut trouver un mécène : la permanence de la fondation Georges Besse occupe ainsi des locaux mis à disposition par une entreprise. Les fondations reconnues d'utilité publique emploient peu dans l'ensemble, le cas le plus courant étant que la fondation n'emploie pas. Les fondations n'emploient pas car cela entraîne des coûts salariaux qui viennent grever le budget. Puis la tradition des fondations en France est de laisser faire le fondateur et son conseil d'administration. Le fait aussi est qu'il y a peu de fondations distributives et que les questions d'orientation du don ne se posent pas. Les exceptions sont des fondations opératives qui sont en fait des institutions et qui reçoivent des aides substantielles de l'Etat français, de fondations étrangères ou de l'Union Européenne ou dont les employés sont fonctionnarisés

En Allemagne, les fondations sans personnalité juridique représentent 13,3% du secteur. Dans le domaine présent, il a été dit plus haut que des fondations trouvaient à se loger auprès des universités. Le plus souvent, ces fondations sont administrées par une personne de l'université, qui est chargée d'attribuer les fonds en respectant les volontés du fondateur. On sait par ailleurs peu de choses sur l'emploi dans les fondations allemandes. Les travaux spécialisés sur les fondations [2] [4] laissent d'ailleurs généralement cette question de côté et à l'inverse de la situation au Royaume-Uni, il n'existe pas d'études et d'informations disponibles sur cette question. Les fondations qui emploient sont aussi les plus développées : les fondations démocratiques emploient chacune plusieurs centaines de personnes dont des bibliothécaires, des archivistes, du personnel d'encadrement des boursiers, des enseignants, des gestionnaires des différents programmes qu'elle mènent. La fondation Bertelsmann,

Bosch, en font autant. Pour le reste, il est très difficile de se faire une idée du nombre d'emplois et de leur nature.

La pays où l'emploi des fondations est le plus développé est le Royaume-Uni. L'emploi reste cependant concentré dans les grosses fondations : selon l'*Association of Charitable Foundations*, l'emploi des fondations totalise environ 800 postes concentrés dans les 200 premières fondations. Il faut entendre par développement non seulement en nombre mais en compétence. L'exploitation du questionnaire fait ressortir que les fondations emploient deux catégories de personnes des personnes pour faire des tâches d'exécutant, qui sert de secrétariat des trustees et s'occupe de la part administrative de la fondation. Leur incombe aussi la tâche de gérer la masse des candidatures qui afflue : en moyenne, d'après le *Directory of Social Change*, pour un don il y a quatre candidatures mais cette moyenne peut être démentie par les informations des fondations elles-mêmes : elles reçoivent pour la plupart des centaines de candidature et plus leurs activités sont développées et connues du grand public, plus elles reçoivent des demandes. L'objet de ces emplois est de préparer le travail des trustees et d'exécuter leurs décisions : recevoir les appels, dépouiller la correspondance, filtrer les candidatures, préparer les dossiers des candidats, tenir les comptes, informer les candidats, payer les bénéficiaires. Tous les personnes qui occupent des postes de ce type ont un diplôme de l'enseignement supérieur, voire deux. 42,8% d'entre eux ont exercé précédemment une profession ayant trait à l'enseignement : enseignant dans le secondaire ou conseiller en orientation sont des cas qui reviennent régulièrement. 28,6% ont travaillé précédemment dans une autre charity. Tous ont eu auparavant une activité dans le secteur non charitable ; peu de gens ont ce poste à titre de premier emploi et très peu de personnes ont moins de 40 ans. La valeur médiane est de 49 ans.

La deuxième catégorie est composée de personnes qui sont les experts de la fondations, ceux qui prennent des décisions pour la gestion des biens de la fondation et conseillent les trustees pour l'orientation des dons : leur mission est de concevoir une politique de don efficace, évaluer les projets des candidats, faire de la collecte de fonds en faisant d'abord connaître la fondation, s'occuper de la communication et des supports que celle-ci doit avoir. Ils ont tous deux diplômes de l'enseignement supérieur voire plus. Les qualifications les plus couramment détenues sont des diplômes d'administration des affaires et de finances des organisations non-profit. 16,6% d'entre eux ont eu précédemment une activité dans l'enseignement. De même que pour les autres employés, ils ne font pas de cet emploi leur premier expérience et la valeur médiane d'âge est de 51 ans. 35% d'entre eux ont déjà travaillé avant dans une charity auparavant. D'une manière générale, l'emploi dans les

fondations britanniques concerne des personnes qui ont déjà effectué une bonne partie de leur carrière et dont les activités précédentes intéressent directement les activités de la fondation.

Dans les trois pays, l'emploi dans les fondations reste le privilège des fondations très importantes. Toutefois, il existe une singularité britannique qui consiste à recruter des spécialistes du management du don ou des finances dans les organisations sans but lucratif. Le contraste est d'autant plus surprenant qu'ailleurs, ce sont les fondations opératives qui emploient le plus. La conséquence en est que donner a un coût pour la fondation et on peut s'interroger sur les raisons de ce choix qui consiste à employer, donc d'investir dans la professionnalisation de l'établissement, plutôt que de distribuer tous les revenus en dons. La raison en est probablement que les fondations britanniques, de même qu'un certain nombre de leurs homologues allemandes, ont intégré l'idée que le don sans anticipation de son impact était une forme de gaspillage. Autre fait notable, le bénévolat est très peu répandu : dans les questionnaires, seule une fondation mentionne qu'elle n'emploie pas car tous ceux qui travaillent pour la fondation sont bénévoles. En France comme en Allemagne, la construction de modèles d'organisations de tiers secteur fondés l'un sur le mécénat et l'autre sur le volontariat fait que les bénévoles proposent plus spontanément leurs services aux associations, qui sont considérées comme les réceptacles naturels de la bonne volonté. L'emploi bénévole, dans le cas des fondations ne pallie pas le manque d'employés.

2. S'aider par soi-même : les ressources internes de la fondation

Reste donc à la fondation à se trouver d'autres sources de compétences. Le choix des membres de l'état-major n'est dans cette perspective pas innocent et le plus souvent ce sont les personnalités qui en font partie qui donnent le la aux activités de la fondation.

Le rôle des états-majors

En France, le conseil d'administration des fondations reconnues d'utilité publique comprend en principe douze personnes réparties en trois collèges de taille égale et regroupant dans le premier les fondateurs, le deuxième les membres de droit, dont les représentants des pouvoirs publics, le troisième les personnalités qualifiées qui ont pour vocation de mettre en oeuvre leurs compétences dans le domaine d'action de la fondation. Lors de la création, en 1981, de l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques, le collège des personnalités qualifiées comprend Edmond Malinvaud, directeur général de l'INSEE, un représentant du Commissariat à l'Energie Atomique, un autre du CNRS, et des représentants d'organisations

de recherche étrangères comme la Max-Planck-Gesellschaft. L'actuel conseil d'administration de la Maison des Sciences de l'Homme comprend des présidents d'universités et des professeurs. Ceci est pourtant aussi un idéal qui est loin d'être partout réalisé avec le même succès. Le manque de personnalités qualifiées ou la limite de leurs compétences a souvent comme conséquence que la fondation prend à l'extérieur ses conseils les plus pointus : Agathe Waquet-Rouge, cadre à la Fondation de France en charge des fondations sous égide qui concernent la culture et l'éducation, décrit ce phénomène : « *La prise de conseils auprès de personnes compétentes en dehors de la fondation est aussi courante, particulièrement quand il s'agit d'évaluer des projets ou des personnes qui sont dans un domaine très pointu ou qui demande des compétences techniques pointues. On a besoin de spécialistes : par exemple, on peut avoir un comité exécutif avec des médecins pour verser des fonds à la recherche. Si c'est une maladie très pointue, il n'y a pas cinquante chercheurs en France, s'ils sont dans le comité exécutif, tant mieux, ça fera un comité exécutif de qualité. En même temps, indirectement, ils sont bénéficiaires si c'est pour aider la recherche dans laquelle ils sont. Il y a l'idéal, être indépendant, ne pas être juge et partie et puis on a les limites du réel ; ça joue pas mal en matière scientifique ou de santé* »¹¹. Le collège des personnalités qualifiées est constitué en fonction des personnes que connaît le fondateur et des personnes avec lesquelles il est en contact ; l'origine sociale du fondateur a donc des implications dans son choix des membres du conseil. Dans les fondations abritées à la Fondation de France comme dans les fondations reconnues d'utilité publique, la représentation de personnalités qualifiées est un idéal qui est loin d'être réalisé. Les fondations très institutionnalisées échappent à cette règle car elles ont un rayonnement suffisant dans le domaine où elles agissent. La représentation de membres du milieu académique dans les conseils d'administration des fondations est extrêmement variable et il arrive souvent qu'une fondation soit dirigée par des personnes dont l'activité principale ne concerne pas l'éducation ou la recherche.

En Allemagne, l'implication du milieu académique dans l'état-major des fondations varie aussi considérablement, notamment selon le statut juridique de la fondation. Celles qui sont affectées à une université sont administrées par quelqu'un de l'établissement qui a pour vocation de faire appliquer les volontés du fondateur. C'est aussi le fondateur qui fait le choix des instances dirigeantes de la fondation. Dans 60% des cas, la fondation a une seule instance dirigeante, le *Vorstand*, qui gère la fondation mais qui n'est pas un organe spécialisé. Une fondation peut donc se trouver administrée sans personnalité qualifiée même si cette pratique n'est pas appréciée. Le *Beirat*, qui est l'instance qui représente la composante scientifique de la fondation, existe dans 13,6% des fondations. Les fondations les plus importantes ont elles

¹¹ En effet, il est courant que le fondateur d'une fondation pour la recherche médicale ne soit pas médecin mais

un grand nombre de membres qui sont issus du milieu académique : le *Kuratorium* de la fondation Bertelsmann comprend, sur onze membres, huit professeurs et docteurs, celui de la fondation Bosch, six sur neuf membres, celui de la fondation Volkswagen onze sur quatorze ; la fondation Konrad Adenauer a un *Vorstand* qui comprend 13 universitaires sur 22 membres et un *Kuratorium* où l'on en compte 19 sur 24 ; la fondation Friedrich Naumann a un *Vorstand* où les universitaires représentent les deux tiers des membres et un *Kuratorium* où ils représentent une moitié. Il faut cependant noter que tous ces gradués des universités allemandes ne sont pas tous là en qualité d'universitaire : souvent, en effet, ils sont aussi des personnalités politiques. De même, de manière systématique, la fondation Alexander von Humboldt est présidée depuis sa refondation en 1953 par un scientifique de renom: le premier fut Werner Heisenberg, physicien spécialiste de la physique nucléaire, auquel a succédé Feodor Lynen, biochimiste, et plus récemment, depuis 1999, la fondation est présidé par Wolfgang Frühwald, professeur d'histoire de la littérature à l'université de Munich. La présence d'universitaires est forte dans les grandes fondations mais on ne peut pas toujours y voir la marque d'une implication de ces personnes ès qualité. L'appartenance aux instances dirigeantes des grandes fondations est en Allemagne une gratification accordée à des personnes de renom, d'où l'importante représentation de parlementaires ou de ministres. Ce n'est pas forcément leur capacité d'expertise qui est avant tout recherchée mais leur notoriété, qui apporte une dimension supplémentaire à la réputation de la fondation.

Au Royaume-Uni, la nomination des trustees est un choix effectué par le fondateur ou entre les trustees. Il s'agit d'une personnalité qualifiée dont le profil doit être en adéquation avec l'objet de la fondation.

le parent d'une personne décédée d'une maladie rare.

Les trustees

Un trustee est l'équivalent britannique de ce que l'on nomme en droit français un fidéicommiss. Il s'agit d'une personne, désignée par le governing document, responsable du contrôle interne et de la gestion d'une fondation et des biens de celle-ci. C'est aux yeux des personnes qui le nomme un homme de confiance. La nomination d'un trustee est le plus souvent l'affaire du fondateur ou, quand la fondation est déjà créée, par cooptation des trustees en place. La Charity Commission peut les révoquer s'ils sont convaincus par elle de malversation et en nommer un nouveau. Une fois nommés, ils sont tenus à un code de bonne pratique rigoureux relevant de l'obligation morale plus que légale. Une personne qui a accepté d'être trustee se trouve liée par un code de conduite rigoureux qui ressort de la jurisprudence des tribunaux et du code de bonne pratique (Statement of Recommended Practice). Il est un exécutant strict et fidèle des volontés du fondateur et son désintéressement doit être manifeste. Pour cette raison, il ne peut être rémunéré mais seulement défrayé du coût de son travail pour la fondation. Il doit s'impliquer personnellement dans la gestion de la fondation sans en tirer de profit financier ni d'avantage direct en nature. Il doit être diligent, efficace et prudent dans la gestion des biens de la fondation. Sa responsabilité personnelle est mise en cause en cas de manquement et il est passible des tribunaux compétents. La Charity Commission estime à plus d'un million le nombre de personnes qui sont aujourd'hui investis de cette responsabilité¹². Ils sont choisis pour leur compétence et leur aptitude a priori à apporter quelque chose à la fondation. Les obligations légales et morales des trustees n'empêchent pas que cette fonction est réalisée de façons fort divergentes et la Charity Commission remarque qu'un bon nombre d'entre eux exercent cette fonction sans avoir conscience des obligations qu'elle implique.

L'exploitation du questionnaire montre que les trustees s'engagent dans la fondation comme des professionnels. Une partie d'entre eux ont une mission spécifique au sein de l'équipe : bâtir la politique de don, sélectionner les bénéficiaires, ce qui signifie parfois visiter d'autres charities pour s'assurer de leur sérieux et voir si elles correspondent aux exigences de la fondation, s'occuper de l'investissement des biens de la fondation, collecter des fonds, faire remonter les besoins des bénéficiaires. Leur fonction consiste rarement à la gestion administrative de la fondation ou alors, elle n'en représente qu'une partie. L'investissement en temps pour ce travail est très variable : de deux heures à trois jours par semaine, sans compter les réunions de tous les trustees, qui sont au moins trimestrielles et au plus mensuelles. Il n'y a pas de lien significatif entre le nombre d'heures passées à la fondation et le nombre d'employés de la fondation. 85% des interrogés considèrent cette activité comme un véritable travail mais se rejoignent souvent pour dire que cette activité est comparable à un emploi en terme de compétences mobilisées mais pas en temps. La fonction qu'ils ont est

¹² Charity Commission, notice CC3 «Responsibilities of charity Trustees » p 1.

souvent en relation avec la profession qu'ils exercent ou qu'ils ont exercée (42,9% d'entre eux sont retraités) : un ancien comptable s'occupe des comptes de la fondation et de sa gestion financière, un enseignant de l'université est consultant pour les dons. 21,4% d'entre eux ont travaillé ou travaillent dans une charity et 7,1% sont trustee d'une autre charity. Il semble qu'une fois que l'on est trustee, c'est pour longtemps : en moyenne 18 ans, entre 3 et 33 ans, la valeur médiane est de 21 ans. Plusieurs sont ou ont été enseignants dans le supérieur ou le secondaire. Leur formation demande elle aussi le plus souvent un investissement : ils ne sont que 14,8% à invoquer l'expérience pour dire comment ils se forment et l'expérience n'est jamais invoquée seule. La plupart utilisent pour s'informer les documents de la Charity Commission et les publications sur la question¹³. Les associations du secteur sont aussi souvent mises à contribution : il sont près de 20% à signaler qu'ils ont recours à une association pour se former ou s'informer.

Ils se divisent en deux groupes principaux ; à chacun de ces deux groupes semble correspondre un mode d'action de la fondation. Un premier profil est celui d'un trustee dont la fonction est générale, sans attribution particulière, son but est de « bien faire ». Il est trustee depuis longtemps et ne s'implique pas dans les organisations du secteur. Sa participation à l'activité de la fondation consiste surtout à assister aux réunions et il ne prend aucune autre tâche en charge. Sa formation est limitée. A l'opposé se dessine un modèle de trustee qui a une tâche précise, en relation avec son activité professionnelle actuelle ou précédente. Il se tient au courant par des sources différentes et participe de manière significative à l'organisation du secteur : par exemple, il peut être le correspondant de plusieurs charities. Un de ceux-là explique sa tâche : « *My father started our charity. He wanted my sister and I to start projects that we consider really worthwhile, not just write cheques to applicants. We do also all the administration. I am heavily involved in 2 projects I have started (c. 3 days a week)* ».

L'investissement des trustees dans les fondations a fait naître un débat sur leurs rétribution. La Charity Commission s'oppose toujours fermement à ce que les trustees soient rémunérés pour ce travail, suivant en cela la jurisprudence existante : « *The principle of unpaid trusteeship has been one of the defining characteristics of the charitable sector* »¹⁴. Cela dit, il est maintenant acquis que le niveau d'exigence du rapport à la commission demande une compétence avancée et l'idée que gérer une fondation correctement est un travail parfois ardu est maintenant acquise. Pour faire les dons, les charities réclament de leurs trustees des prestations de niveau professionnel que n'importe quelle entreprise devrait payer.

¹³ Le Directory of Social Change et le National Council éditent respectivement *The Charity Trustee's Handbook* et *The Good Trustee Guide* qui sont les vade-mecum du parfait trustee.

¹⁴ Notice CC 11.

Pourquoi les charities, quand elles peuvent payer, ne pourrait pas le faire ? Même quand cette pratique se faisait dans de bonnes conditions et que les services étaient payés à bon marché, cette pratique était auparavant unanimement condamnée ; aujourd'hui, le débat avance un peu mais l'opinion reste sur le non paiement. Plusieurs fondations paient leurs trustees dont The EBM Charitable Trust ou The Lord Ashdown Charitable Settlement. Cette fondation dépense tous les ans un peu plus de trois millions de livres principalement pour financer des établissements d'enseignement supérieur. Pour diriger les dons, elle rétribue deux de ses trois trustees : Clive Marks, qui a reçu en 1999 55 000 livres pour s'occuper des finances et du management des dons et attribuer les plus importants d'entre eux, dont un de 470 000 livres à la London School of Jewish Studies ; Richard Stone a lui reçu 14 000 livres en tant que consultant pour évaluer les projets présentés pour des recherches médicales qui constitue l'un des autres voies majeures de la fondation. Le débat sur la rétribution des trustees montre bien que l'on ressent au Royaume-Uni que cette fonction se professionnalise et que les compétences que mobilisent les trustees apportent une plus-value au don. On arrive à un affrontement : se munir de trustees compétents est une manière de bien donner, ce qui est une obsession britannique ; en même temps, trouver des personnes qui acceptent de mettre gratuitement leur temps et leur énergie au service d'une fondation est une difficulté. La même exigence incite d'ailleurs les fondations à employer et à rechercher des conseils à l'extérieur. Les revues spécialisées comme le *Trust Monitor*, publié par le *Directory of Social Change*, abondent en exemples de fondations qui ont mené des opérations remarquables et présentent des analyses de ce qui est considéré comme de la bonne philanthropie. Il y a une recherche de valeur ajoutée du don, que le don ne soit pas seulement mesurable en argent. Il faut que le don ait un impact significatif.

Le rôle des bénéficiaires

La deuxième ressource humaine interne à la fondation est constituée par les bénéficiaires eux-mêmes. Les anciens portent en général la marque de l'esprit de la fondation et sont capables de la transmettre ; en outre, ce sont eux qui sont seuls capables de créer un esprit de corps parmi les lauréats. Tout cela est précieux pour une fondation qui veut se démarquer des autres bailleurs de fonds. Au sein de la fondation George Besse s'est ainsi ouverte une amicale des anciens lauréats créée à leur initiative et qui a pris ses marques par rapport à la fondation, notamment pour le financement. L'amicale s'occupe de l'intégration des nouveaux lauréats et du volet humain du soutien qui leur est dispensé. Les anciens participent aussi au conseil d'administration de la fondation et du comité de sélection des entrants. Les anciens forment un réseau qui est activé quand l'un des lauréats en a besoin. En

cela, leur organisation ressemble aux associations d'anciens des anciens de Grandes Ecoles, ce qui n'est pas étonnant car ils en sortent des écoles d'ingénieurs. Le président actuel de l'amicale explique comment fonctionne ce réseau et les ressources que celui-ci possède: « *Je vais vous dire : si moi demain, je vais au Canada, je ne connais personne ; mon premier réflexe sera d'envoyer un mail aux lauréats. Un autre exemple, je prends mon exemple parce que je ne suis pas au courant de toutes les questions posées par les lauréats, forcément, mais je sais qu'on a reçu dernièrement un mail d'un lauréat qui cherchait un stage, j'ai reçu un mail d'une lauréate qui est au CNRS, qui proposait une thèse ; moi, ça m'intéressait, j'ai tout de suite envoyé mon mail, malheureusement, ça n'a pas pu se faire. Là, je cherche une thèse, j'ai pris contact avec un lauréat qui va me mettre en contact avec un ami à lui qui est chef d'une entreprise qui travaille dans le milieu des autoroutes. Moi, je travaille sur la sécurité routière, en fait, sur la sécurité en général, par le traitement d'image, donc ça peut m'intéresser, je peux les contacter. Un lauréat qui ne sait pas qui appeler, il appelle Sylvie [la personne qui s'occupe de la gestion courante de la fondation] qui est...comment dire...c'est un peu...c'est elle qui dispatche les informations, qui nous aiguillent. Le but de l'amicale, essentiellement, c'est ça, créer un lien entre les lauréats, une solidarité entre les lauréats. Et ça marche pour tout, le sport, la vie intellectuelle, absolument tout.* » Le passage par la fondation laisse une marque durable, les anciens restant impliqués dans l'association bien des années après avoir terminé leurs études. Le même phénomène existe en Allemagne dans la plupart des fondations à vocation politiques : les lauréats la fondation Konrad Adenauer et Friedrich Ebert ont constitué une association très active dans l'intégration des nouveaux ; en outre, il existe un réseau d'enseignants du supérieur, tous anciens lauréats, qui parrainent les plus jeunes dans leurs études et leurs recherches. Etre lauréat signifie quelque chose que recevoir un simple soutien financier : il y a la dimension supplémentaire apportée par le fait d'avoir été distingué et reconnu par la fondation. Avoir des lauréats plutôt que des boursiers change considérablement l'impact d'une fondation: celle-ci n'est plus seulement un bailleur de fonds qui facilite la poursuite des études mais un passage marquant de la vie. Les anciens de la fondation Georges Besse restent impliqués dans l'association très longtemps après avoir terminé leurs études. C'est un esprit de corps qui se développe, avec une segmentation par promotion. Le lauréat a le sentiment d'appartenir à un corps et l'argent qu'il reçoit de la fondation n'est qu'un aspect de ce que celle-ci lui apporte. La cérémonie de remise des bourses sous forme de diplôme, idéalement dans un lieu symbolique, comme un amphithéâtre de la Sorbonne pour Odon Vallet, à la salle Wagram pour Marcel Bleustein-Blanchet, au Pavillon Gabriel pour la fondation Georges Besse, en présence de Louis Schweitzer et de madame Besse, se charge dans ce contexte d'une forte valeur symbolique : elle marque

l'entrée dans la fondation du nouvel arrivant et le diplôme qui lui est remis est la marque de la distinction dont il est l'objet.

Au travers de ces pratiques d'association des bénéficiaires à la fondation, on peut voir une volonté de faire valoir un esprit particulier de la fondation. L'environnement humain du don a en ce sens autant d'importance que le montant distribué car il est la marque d'une particularité de la fondation. L'organisation de structures pour les anciens bénéficiaires est la manière de distinguer la fondation, de lui apporter une spécificité, de lui éviter, enfin, d'être prise comme un guichet.

Au Royaume-Uni, la participation des anciens bénéficiaires au travail de la fondation prend aussi des contours différents. La Charity Commission a remarqué¹⁵ le développement d'une pratique qui consiste à utiliser comme conseillers les anciens bénéficiaires dont le projet financé par la fondation a été couronné de succès. Leur rôle consiste souvent à évaluer les nouvelles candidatures et à accompagner les projets en marche. Cet appel à l'expérience des anciens ne semble pas les engager à faire corps avec les nouveaux mais représente un palliatif efficace aux manques de moyens humains de la fondation. Cette pratique n'est apparemment pas développée ni en France, ni en Allemagne, où elle n'est signalée par aucune voie. La raison en est sans doute que les fondations britanniques ont un savoir-faire plus ancien et plus développé que dans les autres pays de la triade, où les fondations opératives représentent la composante la plus ancienne du secteur, et que les associations de charités ont fait connaître au Royaume-Uni les pratiques des grandes fondations nord-américaines.

B. Les mécanismes de sélection

La première chose à faire pour une fondation est de repérer ses bénéficiaires potentiels. Souvent, cela a été fait avant l'ouverture de la fondation de manière à s'assurer de la pertinence de l'action envisagée; en matière d'éducation, le problème se pose peu car les possibilités abondent et la question est surtout de savoir comment on va aider le bénéficiaire : par une bourse, un prix ou une aide à un projet défini par lui avec le concours de la fondation. Selon la forme choisie, l'impact ne sera pas le même. Une fois cela défini, il faut se faire connaître des bénéficiaires potentiels et d'avoir des candidatures en rapport avec l'action envisagée.

¹⁵ Notice CC24 « *Users on board* », mars 2000.

1. Repérer

Il y a deux types de façons pour une fondation d'entrer en contact avec ses bénéficiaires potentiels : ou elle prend l'initiative de les trouver elle-même ou elle attend d'eux qu'ils se portent spontanément candidats. L'une et l'autre manières demandent la mise en oeuvre de moyens différents et sont révélatrices de conceptions différentes de l'action philanthropiques.

Les réseaux

L'approche des bénéficiaires par réseau est une pratique courante des fondations distributives en France. La plupart des fondations de ce type font appel à des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur pour leur faire connaître des bénéficiaires potentiels. Les fondations Schneider-Wattwiller et Odon Vallet, abritées toutes deux à la Fondation de France, se font aider par les chefs d'établissements : la première dans les lycées de l'Est de la France, où la fondation a pris vocation d'intervenir, la deuxième dans les lycées professionnels et technologiques de l'Académie de Paris ou dans les écoles d'art de Paris. La présélection des bénéficiaires potentiels par un établissement compétent est chose courante : Agathe Waquet-Rouge explique ainsi que « *souvent, on a suffisamment instruit le dossier avant [l'ouverture de la fondation] pour qu'on puisse contacter si c'est par exemple des musiciens et qu'on sait qu'on va passer par la Cité de la Musique à la Villette, on les contacte, on leur dit qu'on va organiser un petit concours, un prix, est-ce que vous pouvez nous donner des listes de lauréats ? Parfois, les gens ont même un jury prévu. Les bourses pour les élèves d'HEC, on contacte HEC, on leur demande une liste de lauréats parce que parfois, le fondateur veut choisir lui-même dans une liste. Tout dépend jusqu'où le fondateur veut faire son choix. Par exemple, j'ai un cas pour des prix de médecine. Les fondateurs ont décidé de mettre en place des bourses pour des étudiants en médecine de troisième année des facultés de médecine de Paris et il faut que les élèves soient méritants et dans le besoin. Dans le testament, on nous demande de prendre l'avis d'une personne de leurs proches, qui est elle-même médecin, et l'avis de la faculté...enfin du rectorat. On leur demande de constituer une liste assez importante et ensemble, avec cette liste, ils se mettent d'accord l'un et l'autre. Il y a présélection puis les personnes se mettent d'accord pour nommer les trois bénéficiaires des bourses. Si le fondateur est vivant, on prend forcément son avis pour la sélection des bénéficiaires. Si le fondateur est mort, on va chercher nous-mêmes. Moi, j'ai un partenariat...il va y avoir une remise de prix vendredi, je suis allée démarcher moi-même l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, parce que j'ai une fondation...un legs : 50% des revenus de la dotation à l'Institut Pasteur et 50% pour un artiste de moins de 40 ans. On appelle donc l'Ecole des Beaux-Arts de Paris pour qu'ils nous donnent des lauréats potentiels. On n'est*

pas obligé de rester vingt ans avec l'Ecole des Beaux-Arts de Paris mais c'est pour nous un bon moyen d'avoir des candidats corrects car ils ont un savoir-faire. » Les bénéficiaires sont souvent repérés par leur établissement qui les invitent à présenter un dossier : « *A ce moment-là, la fondation [Odon Vallet] s'est créée, donc c'est la conseillère d'éducation du lycée qui s'en est occupée, elle a transmis l'affiche. Elle m'en a parlé et on a fait un dossier pour avoir la bourse, parce qu'ils savaient que je venais d'une famille modeste et que je n'avais pas droit à des bourses, et que donc ça coïncitait un petit peu. En fait, elle a sélectionné les élèves dont elle savait qu'ils avaient des problèmes financiers et bien sûr ceux qui avaient des bons résultats et on a été une dizaine d'élèves à avoir une bourse* », « *C'est-à-dire qu'on donnait le dossier aux deux meilleurs de la classe. C'est passé par le professeur principal à qui le proviseur en a parlé au conseil de classe ; il a pris les deux meilleurs et il nous en a parlé, il nous a donné les dossiers* » (fondation Schneider-Wattwiller). Quelques fondations utilisent des moyens de se faire connaître : la fondation Georges Besse se fait ainsi notamment connaître par des voies publicitaires pour lancer ses appels à candidature. Souvent, ce sont des fondations qui recherchent des lauréats plutôt que des boursiers : l'appel à candidature est alors un moyen d'obtenir le plus de candidats intéressants possible mais par la même occasion de capter des gens qui sont capables de prendre l'initiative de leur candidature.

Au Royaume-Uni, 15,6% des fondations cherchent leurs bénéficiaires potentiels elles-mêmes dont 1,2% qui passent par les établissements d'enseignement supérieur pour les toucher. Dans le cas d'une recherche par réseau, ce sont aussi en général les trustees qui sont mis à contribution : 9,5% des fondations choisissent leurs destinataires parmi des personnes que leur présentent voire recommandent les trustees. Cette pratique est mal considérée au Royaume-Uni car elle empêche aux candidatures spontanées d'aboutir.

Fondations et universités allemandes : le corporatisme à l'oeuvre

Il y a une tradition allemande d'attacher les moyens privés de soutien aux établissements d'enseignement supérieur. En Allemagne, les fondations sont directement incluses dans les universités et les étudiants trouvent donc auprès de leur établissements des sources privées de financement. Ces fondations sont administrées au sein d'une université par une personne qui s'occupe de distribuer les fonds aux étudiants concernés qui sont désignés par le fondateur. La conduite du programme est en quelque sorte complètement automatique et la sélection se fait le plus souvent sur dossier, au vu de critères intellectuels, sociaux ou les deux. Le plus souvent, ce sont des fondations créées par des universitaires qui ont bâti une fortune et qui fondent pour que soient soutenus des étudiants dans leur discipline et éventuellement les

disciplines voisines. L'Université de Hambourg compte plusieurs établissements de ce type parmi lesquels on peut noter la Klaus Rosenberg Stiftung, qui finance des étudiants de langue et de culture thaï et l'Akademische Auslandstelle an der Universität Hamburg, qui finance les échanges internationaux de l'université et entretient ainsi les enseignants étrangers en visite. L'université de Mainz est l'une des mieux dotées et est entourée de plusieurs dizaines de fondations : l'Adolf-Todt-Stiftung paye les études de doctorat de chimie, l'Antonie Wlosok-Stiftung les thèses et thèses d'habilitation de philologie classique, la Blanke-Stiftung les études américaines (*Amerikanistik*), l'Ewald Hibbeln-Stiftung distribue des prix à des jeunes historiens, la Philipp Haupt-Dr Gisela Spennemann Haupt Stiftung soutient des étudiants en archéologie classique, la Hoechst-Stiftung für den wissenschaftlichen Nachwuchs a constitué un fond de bourse pour tous les étudiants, la Dr Marie-Friedericke Wagner-Stiftung finance les diplômes, thèses et thèses d'habilitation en biologie. Les montants sont en général significatifs et soutiennent jusqu'à plusieurs dizaines de personnes. Les fondations d'université sont de longue date un moyen de financer les étudiants et étaient même à l'origine les seuls à exister. Ceci relève d'une histoire très longue, qui trouve ses racines dans le financement des universités médiévales. Les professeurs se faisaient payer un cachet par les étudiants qui assistaient à leurs leçons et lors des examens, les étudiants devaient en outre les gratifier d'un certain nombre de cadeaux, dont une part substantielle en nature. Ce système a pour conséquence que pour se payer des études, il faut soit utiliser la fortune familiale, soit se trouver un protecteur qui le paye et paye son entretien. Ces protecteurs étaient le plus souvent des nobles mécènes qui voulaient s'attacher des gens brillants pour rehausser leur cour. Ne trouvaient de protecteur que ceux qui avaient les capacités de faire de brillantes études et donc de rapporter symboliquement beaucoup à leur protecteur sans que celui-ci dépense des sommes folles. Ce système a longtemps perduré en Allemagne, notamment parce que l'influence de Humboldt a considérablement influencé l'organisation des universités allemandes, et l'existence de ces fondations d'université en est un héritage.

Les candidatures libres

Au Royaume-Uni, 75% des fondations acceptent les candidatures libres ; en France, 13,3% et en Allemagne, 46,3% des fondations distributives ou ayant une composante distributives acceptent les candidatures spontanées. Le contraste entre d'une part la France et l'Allemagne et d'autre part le Royaume-Uni est à expliquer par la part notable de fondations opératives qui ne reçoivent pas de candidatures, n'ayant pas d'argent à distribuer. En outre, en Allemagne, les nombreuses fondations d'universités ont des catégories fixes de bénéficiaires.

Par ailleurs, la pratique courante des fondations britanniques d'accepter les candidatures spontanées va de pair avec la banalisation de l'opinion que cette modalité d'action est celle qui permet d'avoir des dossiers intéressants.

Accepter des candidatures libres implique un investissement de la fondation pour se faire connaître et pour dépouiller un nombre souvent important de dossiers. Contrairement à ce que l'on pourrait croire a priori, l'ouverture à la candidature libre n'est pas un signe d'arrogance de la fondation qui attend de son destinataire une sorte de mendicité. La fondation attend du destinataire qu'il prenne une initiative motivée par un besoin réel et qu'il témoigne de pugnacité pour obtenir un financement.

Le choix d'une modalité de recrutement n'est jamais innocent et démonte des conceptions différentes de la philanthropie. Le fait que peu de fondations passent par des organismes de soutien social, privé ou public, est significatif de leur volonté générale de sélection selon d'autres critères que la nécessité économique. L'attente de l'initiative du candidat est sans doute celle qui demande le plus d'investissement de ce dernier et donne à la fondations le plus de latitude pour le choix de ses destinataires. Les modalités de repérage font système avec les critères d'attribution dans la construction des modèles culturels du don.

2. Sur quels critères attribuer un don?

Deux grands modèles d'attribution des dons coexistent : celle où l'on donne à des personnes pour ce qu'elles sont et une autre pour ce qu'elles font. Dans ce deuxième cas, la présentation d'une candidature demande en même temps la rédaction d'un projet dont la trame est fournie par la fondation elle-même.

La sélection par la personnalité

En France, peu de fondations distributives demandent de leurs candidats l'établissement d'un projet qu'il s'engage à réaliser. La plupart des attributions se font au vu de critères intellectuels ou sociaux et même le plus souvent, les deux à la fois. Le don est une gratification à des gens méritants. Souvent, ces fondations sont créées autour d'une figure marquante que l'on cherche à retrouver dans les destinataires : la fondation Georges Besse a ainsi été créée après la disparition du grand patron français par ses proches qui lui ont donné pour vocation d'aider de jeunes futurs ingénieurs français, brillants et méritants, dans la personnalité duquel ils retrouvent quelque chose de la force de caractère de Besse : « *Ceux qui*

ont été ses proches ont voulu perpétuer son souvenir et rendre un hommage durable à un grand serviteur de la Nation et de l'industrie française. Ainsi est née l'idée d'une Fondation Georges Besse créée en mars 1987 : elle a pour vocation d'aider des élève ingénieurs particulièrement brillants¹⁶ mais empêchés par de sérieuses difficultés matérielles de développer le potentiel intellectuel et humain qui est en eux. Elle voudrait contribuer à faire d'eux de futurs grands responsables à l'image de Georges Besse »¹⁷. La volonté de trouver des personnes douées d'une personnalité affirmée conduit la fondation, dans son choix des lauréats, à accorder une grande importance à l'entretien qu'ils font passer aux candidats. La figure du méritant, dont il a été question plus haut, une fois remise dans le contexte d'une sélection, révèle le jeu de miroirs qui existe entre la figure du fondateur et celle du bénéficiaire. Souvent, les fondations qui cherchent des jeunes gens pour leurs mérite sont celles où la figure du fondateur ou celle d'un de ses référents compte : le fondateur, le plus souvent un selfmade man, cherche à financer des gens qui sont de la même étoffe que lui. La personnalité du fondateur permet de définir une éthique qui sert d'aune pour la sélection des lauréats. La fondation Nuffield peint son fondateur comme tel : « *William Richard Morris, later Lord Nuffield, was born in 1877. He left school at fifteen and worked in Oxford, first as a repairer and maker of bicycles, then of motor cycles and finally of cars (...) Despite of his great wealth Lord Nuffield remained personally frugal, and in later life devoted his energies to philanthropy which made him a household name* »¹⁸. Ces fondations se cherchent des bénéficiaires qui soient à l'image du fondateur.

L'attribution du don sur projet

L'attente du candidat peut aussi être celle d'un projet. Cette demande concerne 8% des fondations françaises, 7,3% des allemandes et 39,8% des britanniques. En France, cela concerne presque exclusivement du financement de travaux de chercheurs, qui présentent leur candidature : le fondation Royaumont examine ainsi les travaux de recherche qui lui sont présentés et les financent au vu des besoins réels. La fondation Fyssen distribue par an une vingtaine de bourses d'études post-doctorales de 20 000 euros environ dans les domaines de l'éthologie, de la neurobiologie, anthropologie, paléontologie, archéologie. La fondation finance sur un projet de recherche complet appuyé par des recommandations de personnalités scientifiques reconnues et une liste des publications du candidat acceptées dans des comités de lecture. En Allemagne, la sélection par projet concerne surtout la recherche (catégorie

¹⁶ Georges Besse était lui-même polytechnicien et ancien élève de l'Ecole des Mines.

¹⁷ Fondation Georges Besse, livret de présentation, p.4.

¹⁸ The Nuffield Foundation, *Annual Report 2000*, deuxième de couverture.

Wissenschaft und Forschung) : 56% des fondations qui agissent dans ce créneau demande la présentation d'un projet. Ces fondations ont alors en général un domaine de prédilection et les sciences humaines et sociales récoltent presque le moitié des dons (43,4%). Les premières catégories d'individus bénéficiaires sont les doctorants et les chercheurs et il est courant que la fondation finance une équipe entière qui travaille sur le même projet.

On est frappé de la forte proportion de fondations britanniques réclamant un projet de leurs candidats. Un tiers concerne la recherche médicale et les sciences exactes qui lui sont reliées. C'est le fait de fondations très importantes qui ont les moyens de financer des projets étendus sur plusieurs années. L'appréciation du projet demande aussi un arsenal : des comités sont ainsi convoqués et on leur associe les anciens bénéficiaires fonctionnent. La fondation Nuffield emploie ainsi 36 personnes dont 8, spécialisés dans les différentes disciplines universitaires, pour gérer les programmes et évaluer les projets (Sciences Schemes Administrator, Social Science Schemes Administrators).

C'est la fondation elle-même qui donne les consignes sur la forme que doit prendre le projet. Le vocabulaire des guides pour candidats¹⁹ présente des régularités remarquables : le niveau de détail exigé est poussé, le budget doit être détaillé, les autres sources de financement nommées et les montants précisés. Les fondations cherchent avant tout à financer des projets originaux : ceux qui regroupent deux ou plusieurs disciplines, qui établissent des perspectives de comparaison internationale, qui mettent en oeuvre des méthodes qui ne sont pas habituelles. La recherche doit apporter quelque chose de nouveau qui soit utile, à savoir traduisible dans une pratique ou dans une politique, et généralisable. Il appartient au candidat d'évaluer lui-même les chances de réussite de son projet et d'en mesurer l'impact a priori en indiquant quelle population sera intéressée par les résultats et l'usage qu'elle en fera. Ceci peut paraître curieux quand on sait que parallèlement, les fondations font évaluer très précisément la valeur d'un projet par une personne qualifiée. Pour compenser le risque de financer des recherches très neuves, la fondation demande en contrepartie un luxe de détails sur l'équipe qui va mener le projet : le nom des participants, avec leur curriculum vitae, des personnes qui émettent des avis sur leurs capacités, des références universitaires le cas échéant, le détail des moyens mis en oeuvre, jusqu'à la personne qui sera chargée du secrétariat, l'endroit où seront menées les recherches, les autres sources de budget, le calendrier auquel l'équipe s'engage à tenir. Le meneur est tenu à des engagements stricts et une obligation de réussite. Le critère l'attribution est principalement la crédibilité du projet, qui se mesure dans la probabilité qu'il a d'être couronné de succès et de contribuer par cette voie au renom de la fondation qui l'a financé. En préalable à tout financement, la fondation

cherche à mesurer, quantifier, chiffrer l'apport que fera le candidat et s'assure que ce dernier offre toute les garanties de sérieux et sera capable de faire ce qu'il promet.

Eléments d'une grammaire de l'action philanthropique

En considérant ensemble les modes d'action des fondations et en les recoupant avec les caractéristiques qui ont été identifiées plus haut , on peut avancer qu'il existe, inégalement et différemment représentés dans les trois pays, deux modèles de l'action philanthropique des fondations en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Idéaux-type de fondations distributives

	Style traditionnel	Style nouveau
Fondateur	<i>Une figure (le selfmade man)</i>	<i>Un collaborateur</i>
Bénéficiaire	<i>Un pupille</i>	<i>Un meneur de projet</i>
Retour	<i>Reconnaissance, dépendance</i>	<i>Participation du bénéficiaire à l'action de la fondation</i>
Professionnalisme	<i>Faible ou inexistant</i>	<i>Moyen à fort</i>
Emploi	<i>Faible</i>	<i>Moyen à fort</i>
Dons	<i>Dispersés, changeants, ponctuels</i>	<i>Concentrés, inscrits dans une politique globale, durables</i>
Publicité	<i>Faible</i>	<i>Se fait connaître, transparence</i>
Candidature	<i>Informelle Par réseau et éventuellement recommandation</i>	<i>Formelle Avec des lignes directrices identiques à tous les candidats</i>
Domaines d'intervention	<i>Cumul</i>	<i>Un ou deux secteurs, souvent complémentaires. Recherche d'une spécialité</i>
Motif du don	<i>Mérite Pas de contrôle du résultat</i>	<i>Evaluation du projet Résultats prévisibles a priori</i>
Engagement de l'état-major	<i>Faible en temps et en compétences</i>	<i>Faible à moyen en temps Important en compétences</i>
Constitution de l'état-major	<i>Fixe Oligarchique Choisi dans la famille</i>	<i>Changeant Personnalités qualifiées</i>
Participation aux organisations du secteur	<i>Faible ou symbolique</i>	<i>Forte, significative</i>
Prise de risque	<i>Faible Secteurs traditionnels</i>	<i>Forte Recherche de l'innovation</i>
Rétribution de la fondation	<i>Rétribution symbolique</i>	<i>Celle qui échoit à un collaborateur actif</i>

Il ne se trouve probablement pas de cas purs qui rentre parfaitement dans ces modèles. De même, l'ensemble du secteur ne peut être réduit à entrer dans l'une ou l'autre de ces

¹⁹ D'après les guides des candidats des fondations Nuffield, Wolfson, Robertson, Leverhulme, Gatsby et

catégories. En outre, il n'y a pas de connotation historisante: l'analyse des données quantitatives pour l'Allemagne et le Royaume-Uni montre que la date de création de la fondation n'est pas corrélée avec les moyens de sélection des destinataires des dons, qui est l'un des critères d'entrée les plus importants de cette grille. Une fondation récente peut avoir un modèle d'action traditionnel ; en revanche, il y a des exemples britanniques de fondations qui ont évolué d'un modèle à l'autre ou même de fondations qui cumulent les deux approches et les différencient selon les domaines. La ligne de démarcation entre les deux n'est donc pas forcément très nette. Les deux modalités ne veulent pas dire qu'il y a un mieux : l'impact recherché n'est tout simplement pas le même.

En France, le style traditionnel peut être représenté par des fondations telles que celles d'Odon Vallet, Schneider-Wattwiller et, peut-être dans une moindre mesure, la fondation Georges Besse. La deuxième manière concerne les fondations INSEAD ou Louis Leprince-Ringuet, à cette nuance près que ces fondations n'acceptent pas à proprement parler les candidatures libres puisque leur terrain d'action est celui de l'école à laquelle elles sont rattachées. En Allemagne, les fondations d'universités fonctionnent globalement sur le modèle traditionnel d'intervention. A l'opposé, les fondations Thyssen, Volkswagen, Körber témoignent de la nouvelle méthode, ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant car certaines d'entre elles se sont directement inspirées du modèle américain des fondations. Au Royaume-Uni, patrie des fondations distributives, les exemples abondent pour l'un et l'autre modèle. On n'en retiendra que quelques uns : la Bernard Sunley Charitable Foundation est un exemple d'un style traditionnel d'action philanthropique : les quatre trustees gèrent seuls depuis de nombreuses années la fondation et n'emploient pas de personnes pour les guider dans leurs choix. La fondation cumule plusieurs domaines d'intervention en plus de l'éducation : les arts, les loisirs, les hôpitaux, le logement social, les personnes âgées, les organisations sportives. Il n'y a pas de politique globale des dons : ceux-ci sont ponctuels, accordés sans mesure préalable du résultat. Les destinataires changent peu, du moins pour les dons importants mais les dons plus modestes sont accordés à des personnes qui ont été présentées aux trustees. Il n'existe pas de procédure formelle de candidature, qui est considérée « selon ses mérites ». Cette fondation accorde de cette manière 300 dons par an pour une dépense totale de plus de trois millions de livres. Le style traditionnel est aujourd'hui considéré par les Britanniques comme une manière inefficace et orgueilleuse de faire des dons ; on considère que les dons sont faits à tort et à travers et sont du même ordre qu'un mauvais placement issu d'une mauvaise gestion. On considère comme un bon don celui qui est fait avec une évaluation entre plusieurs candidats, dont on peut mesurer les effets à priori. Les fondations

Fairbairn.

du nouveau style veulent être sûre que l'argent qu'elles donnent aura un impact. Il y a de leur part une recherche d'efficacité qui ne préoccupe pas les autres. Les premières considèrent que le don qu'elles sont rétribuées symboliquement. Les nouvelles ne veulent pas une rétribution qui ne soit pas seulement symbolique : elles veulent être actrices d'un changement social. Les premières veulent corriger des inégalités ; les autres faire du changement social. Leurs ambitions ne sont pas du tout les mêmes et l'impact qu'elles ont auprès de leurs bénéficiaires et du public est lui aussi bien différent : aux fondations traditionnelles va la reconnaissance des pupilles et si la fondation est d'une taille suffisante, la réputation de générosité. Aux nouvelles va le sentiment d'avoir collaboré à un progrès, elles sont celles qui ont témoigné de la confiance. Leur impact auprès du public est en général beaucoup plus grand car elles ont une image plus porteuse ; ceci est lié aussi aux sommes investies, qui sont en général beaucoup plus importantes.

La vocation de toute fondation est d'aller là où l'Etat ne va pas : ceci est une sorte de minimum vital de la fondation dans les trois pays qui nous occupent. Souvent, cela engendre chez elles le sentiment de connaître une réalité sociale que l'Etat ne saisit pas ; ce sentiment de posséder une bonne connaissance du terrain est répandue. Les fondations dont les assises sont plus assurées, qui sont reconnues et identifiées, se sentent en général légitimes pour aller plus loin dans leur action. Elles ont conscience d'avoir un niveau d'expertise intéressant et il arrive ainsi que des fondations importantes se donnent pour ambition d'être des conseillères du prince. La fondation Nuffield a ainsi financé à grands frais un programme de recherche, le *Nuffield Languages Inquiry*, sur la place des langues étrangères dans l'enseignement britannique ; cette enquête a abouti en 2000 à un rapport dont le titre est explicite : *Languages : the Next Generation*, qui a tout d'un rapport au gouvernement. Ce rapport souligne l'insuffisance de l'enseignement des langues et la nécessité d'une politique active d'apprentissage et fait des propositions d'amélioration de la didactique des langues étrangères. Ce rapport a été présenté au Secretary of State for Education and Employment et au Department for Education and Employment en janvier 2001 et par la même occasion à la presse qui est chargée de faire écho des conclusions auxquelles arrive ce rapport. Plusieurs autres grandes fondations britanniques financent ainsi des programmes de recherche totalement indépendants des structures de recherche, de manière à traduire en termes scientifiques et recevables la réalité sociale à laquelle elles sont confrontées par leur action philanthropique. En Allemagne, on observe le même phénomène : la fondation Bertelsmann se donne ouvertement pour vocation de résoudre des problèmes sociaux et gèrent des

programmes d'études sur des thèmes dont elle définit le contenu en fonction des points qui lui paraissent prioritaires. Le Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft fait écho des expériences des fondations qu'il abrite auprès de ses interlocuteurs institutionnels tels que la Max-Planck Gesellschaft ou la Deutsche Forschungsgemeinschaft: en avril 2002, il a ainsi fait paraître un rapport²⁰ sur la nécessité d'associer partenaires publics et privés dans les grandes opérations de recherche et d'enseignements innovants, en prenant appui sur des exemples réussis de collaboration entre les établissements et des fondations. Les fondations ont une revendication de compétence en Allemagne et au Royaume-Uni, qui tient probablement à la forte organisation des fondations entre elles par des associations ou fédérations telles que le Bundesverband Deutscher Stiftungen en Allemagne, le National Council for Voluntary Organisations et le Directory of Social Change au Royaume-Uni.

²⁰ Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft, *Mehr Innovation fürs Geld ! Thesen und Empfehlungen zur Zukunft von Public Private Partnership in der Wissenschaft*, Avril 2002.

Conclusion

Bien qu'existe un fonds culturel commun des fondations françaises, britanniques et allemandes dans les buts recherchés et les méthodes employées, elles forment dans chacun de ces trois pays des mondes très différents, qui se ressentent chacun fortement des perceptions de l'intervention privée dans le domaine public. Le contexte de l'Etat et de la société dans lesquels elles s'inscrivent forgent des cultures contrastées du rôle qui est attribué aux fondations. En France, leur place modeste s'explique par une préférence historique et fortement pour les solutions d'Etat. Toute initiative privée en direction du bien public est suspecte et on soupçonne toujours un intérêt privé derrière un voile de philanthropie ; la volonté privée de faire le bien public est considérée comme fallacieuse et inéluctablement vouée à l'échec. La volonté privée en vue de l'intérêt général est en faillite programmée. En outre, les fondations souffrent du fait que, sauf quelques exceptions, leur financement est entièrement privé, ce en quoi elles se distinguent des associations qui pour vivre, se font souvent aider des mairies, conseils généraux ou régionaux. Les fondations sont donc vues comme des cornes d'abondance particulièrement suspectes. En Allemagne, à l'inverse, toute initiative de l'Etat fédéral est paraît d'emblée inefficace car elle est trop lointaine ; le principe de subsidiarité veut que l'Etat n'intervienne que quand toutes les autres solutions sont épuisées. Historiquement, la société allemande s'est construite autour de corporations et les fondations qui, sans être des formes associatives, participent cependant de cette logique. Au Royaume-Uni, le développement de l'Etat-providence de l'après-guerre n'a jamais retiré le réflexe de faire appel aux fondations pour assurer le bien-être social. Au total, les cultures d'Etat-providence et de place de l'initiative privée façonnent les contours de ce secteur et il est probable que cette conclusion puisse s'étendre à d'autres domaines que ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les dynamiques de construction du secteur sont aussi très divergentes. En France, une partie du secteur s'est constituée par opposition intellectuelle à l'Université ou pour pallier ses insuffisances, en termes de disciplines ou de rayonnement international. Dans ce cas, la forme de fondation est un optimum juridico-fiscal qui permet de faire intervenir de manière avantageuse un financement d'origine privée. Elle permet aussi une indépendance par rapport à l'Etat dans les méthodes, tout en impliquant des limites : elles ne peuvent pas avoir les mêmes prérogatives que l'université, notamment en termes de collation des grades. En outre, les fondations qui soutiennent les étudiants ont souvent le sentiment de capter une population dont l'Education Nationale ne voit pas les difficultés spécifiques. Le tout donne au sein des fondations françaises un sentiment d'avoir une action en marge de l'Etat, ce qui est l'expression de leur subsidiarité. Les fondations ont deux faces : l'une anonyme, l'autre

institutionnalisée à un point tel qu'on oublie qu'elles sont des fondations. L'impact qu'elles ont est par conséquent aussi très contrasté : pour la première, le seul impact est souvent celui du don en numéraire et n'implique qu'une rétribution symbolique. Pour les autres, il est beaucoup plus complexe à évaluer mais est plus cerné en termes de rayonnement, dans ce cas la dépense n'est plus vraiment un don, mais un moyen. En Allemagne, il existe une tendance, forte et traditionnelle, d'apporter un soutien aux universités et à leurs étudiants et d'affecter une fondation à un établissement particulier. Contrairement à la France, les fondations ne servent pas de moyen d'échapper aux contraintes qu'impose l'université ; même, le principe d'adosser des fondations à des établissements d'enseignement montre l'étroitesse des liens entre les deux. Le rôle subsidiaire des fondations allemandes est à saisir dans cette participation directe et considérée comme naturelle des fondations au monde académique ; leur intervention se situe sur le même plan que celle des pouvoirs publics. Au Royaume-Uni, l'élément le plus remarquable est que la philanthropie se manifeste toujours par un don. La culture du don y est très développée, ce qui fait qu'il n'y a pas que les grandes fortunes qui créent des fondations, et les orientations du secteur sont donc à chercher dans les méthodes du don. A une philanthropie traditionnelle organisée autour de la personnalité du fondateur s'oppose une autre forme, plus professionnalisée qui se cherche une technique du bien donner qui est sans cesse scrutée et évaluée, avec une volonté de faire la différence par rapport à l'Etat.

Fondation n'est pourtant pas parfaitement synonyme d'action philanthropique : il existe de nombreux exemples, particulièrement dans les fondations opératives allemandes et françaises, de ces types d'organisation qui sont créées à des fins utilitaires et qui n'ont parfois qu'un lien indirect avec l'intérêt général. L'existence de fondations-outil qui impliquent l'Etat en tant que fondateur ou financeur principal implique que le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche en provenance des fondations ne veut pas dire que tout vient d'acteurs privés. La forme juridique de la fondation permet une gestion commode qui est à distinguer d'une action philanthropique. Par ailleurs, la fondation n'est qu'une des formes que peut revêtir la philanthropie comprise au sens d'action désintéressée : les associations en sont d'autres véhicules ; le don pouvant en effet s'exprimer par du temps consacré aux autres que soi ou ses proches. De même, faut-il qualifier de philanthropiques les opérations menées par certaines grandes entreprises qui consistent à offrir à des instituteurs et des enseignants du niveau secondaire des supports pédagogiques performants dont le thème est lié aux produits de l'entreprise ? Kodak a ainsi offerts du matériel d'enseignement pour expliquer aux enfants dans les classes le fonctionnement d'un appareil de photographie ; Michelin a fait de même pour l'explication de la fabrication d'un pneu. L'intérêt pédagogique en fait-il une action

désintéressée ? Ceci permet de cerner le problème de la caractérisation de l'action philanthropique : le désintéressement est-il son seul critère ? Probablement pas, d'autant qu'il est difficile de savoir ce que cela signifie proprement.

Cette recherche n'est en rien aboutie : l'évaluation précise de l'impact des fondations opératives y manque dans une large mesure, notamment parce qu'elle demanderait un travail sur archives de longue haleine. Toutes les ressources des publications du Bundesverband Deutscher Stiftungen et du Directory of Social Change n'ont pas été exploitées mais le seraient avec profit car elles contiennent des détails sur les fondateurs et les modes de fonctionnement des fondations qui sont du plus grand intérêt pour la compréhension de la démarche philanthropique. Plus généralement, l'explication des choix d'orientation des fondations a parfois fait appel à la biographie des fondateurs, dont on ne sait pourtant que très peu de choses, en raison du manque de travaux qualitatifs sur ce sujet. La sociologie des fondateurs serait sans aucun doute très éclairante sur le mécénat philanthropique ; ce chantier reste encore entièrement à entreprendre.

Bibliographie

- [1] ANHEIER Helmut K, LIST Regina, SALAMON Lester M., SOKOLOWSKI S. Wojciech, TOEPLER Stefan et alii (1999), *Global Civil Society. Dimensions of the Nonprofit Sector*, Baltimore : The Johns Hopkins Center for Civil Society Studies.
- [2] ANHEIER Helmut K., TOEPLER Stefan (1999) et alii, *Private Funds, Public Purpose : Philanthropic Foundations in an International Perspective*, New York : Plenum Press, 1999.
- [3] ANHEIER Helmut K., SALAMON Lester M. (1997), *Defining the Nonprofit Sector. A cross-national analysis*, Manchester : Manchester University Press.
- [4] ANHEIER Helmut K., PRILLER Eckhard, SEIBEL Wolfgang, ZIMMER Annette (1997), *Der Dritte Sektor in Deutschland. Organisationen zwischen Staat und Markt im gesellschaftlichen Wandel*, Berlin : Sigma.
- [5] ANHEIER Helmut K., SEIBEL Wolfgang (1990), *The Third Sector Comparative Studies of Nonprofit Organizations*, Berlin : Walter de Gruyter.
- [6] ARCHAMBAULT Edith (1997), *The nonprofit sector in France*, Manchester : Manchester University Press.
- [7] ARCHAMBAULT, Edith (1996), *Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France*, Paris : Economica.
- [8] BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre (1979), *Sociologie de l'Etat*, Paris : Grasset.
- [9] BERTELSMANN STIFTUNG (éd.) (2001), *Foundations in Europe. Society, management and law*, London : Directory of Social Change.
- [10] BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris : Gallimard.
- [11] BUNDESVERBAND DEUTSCHER STIFTUNGEN (éd.) (2000), *Zahlen, Daten, Fakten zum deutschen Stiftungswesen*, Darmstadt : Hoppenstedt.
- [12] DiMAGGIO Paul J., ANHEIER Helmut K. (1990), « The sociology of Nonprofit Organizations and Sectors », *Annual Review of Sociology*, volume 16, pp. 137-159.
- [13] ESPING- ANDERSEN Gosta (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge : Polity Press.
- [14] HOPT Klaus J., REUTER Dieter (2001), *Stiftungsrecht in Europa*, Köln : Carl Keymanns Verlag.
- [15] KENDALL Jeremy, KNAPP Martin (1996), *The voluntary sector in the UK*, Manchester : Manchester University Press.
- [16] MAZON Brigitte (1988), *Aux origines de l'EHESS. Le rôle du mécénat américain (1920-1960)*, Paris : Editions du Cerf.
- [17] MAZON Brigitte (1985), « La fondation Rockefeller et les sciences sociales en France, 1925-1940 », *Revue Française de Sociologie*, vol. XXVI, pp.311-342.

- [18] PHAROAH Cathy, VINCENT Jeremy (2000), *Dimensions of the Nonprofit Sector, volume 3, Patterns of Independant Grant making in the United Kingdom. A survey of grants made by independent trusts and foundations*, West Malling : Charities Aid Foundation.
- [19] PICHT Robert (1998), *Education Funding in Europe*, volume 2, Bruxelles : European Foundation Center.
- [20] POMEY Michel (1980), *Traité des fondations d'Utilité Publique*, Paris : Presses Universitaires de France.
- [21] ROSE-ACKERMAN Susan (1996), « Altruism, Nonprofits and Economic Theory », *Journal of Economic Literature*, volume 34, Issue 2, pp.701-728.
- [22] ROZIER Sabine (2001), *L'Entreprise-providence. Mécénat des entreprises et transformations de l'action publique dans la France des années 1960-2000*, thèse pour le doctorat de science politique, Paris : Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.
- [23] SALAMON Lester M. (1997), *The International Guide to Nonprofit Law*, New York : John Wiley & Sons.
- [24] SALAMON Lester M. (1995), *Partners in Public Service. Government-Nonprofit Relations in the Modern Welfare State*, Baltimore et London: The Johns Hopkins University Press.
- [25] TILLY Charles (1975), *The formation of National States in Western Europe*, Princeton : Princeton University Press.
- [26] TURGOT Anne Robert Jacques (1970 [1766-1776]), *Ecrits Economiques*, Paris : Calmann-Levy.
- [27] VEYNE Paul (1976), *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris : Le Seuil.

Annexe 1 : Sources documentaires

Annuaire de fondations

Allemagne

- BUNDESVERBAND DEUTSCHER STIFTUNGEN (éd.) (2000), *Verzeichnis Deutscher Stiftungen 2000*, Darmstadt : Hoppenstedt.

Royaume-Uni

- FITZHERBERT Luke, RICHARDS Gavin (2001), *A Guide to the Major Trusts*, volume 1, London : Directory of Social Change.

- WALKER Louise, FRENCH Alan (2001), *A guide to the Major Trusts*, volume 2, London : Directory of Social Change.

- HARLAND Sarah (1998), *The Educational Grants Directory*, London : Directory of Social Change, 1998.

Monographie

BARSOUX Jean-Louis (2000), *INSEAD from intuition to institution*, London : MacMillan Press

Rapports d'activité

France

Fondation Louis Leprince-Ringuet

Fondation INSEAD

Fondation Georges Besse

Fondation HEC

Institut des Hautes Etudes Scientifiques

Fondation de l'Ecole Normale Supérieure

Royaume-Uni

The Leverhulme Trust

The Nuffield Foundation : *Annual Report 2000*

The Joseph Rowntree Foundation

The Wolfson Foundation

The Joseph Rowntree Foundation

Allemagne

Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft

Bundesverband Deutscher Stiftungen

Statuts

France

Fondation de France

Fondation HEC

Fondation INSEAD

Institut des Hautes Etudes Scientifiques

Fondation de l'Industrie à l'ENSEM

Fondation de la brasserie et de la malterie française à l'Ecole de Brasserie et de Malterie Française

Fondation de l'Industrie à l'Ecole Nationale Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy

Fondation Feron-Vrau
Fondation Jean-Baptiste Gagne
Fondation de l'Institut Français de Mécanique Avancée
Fondation pour l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
Fondation Ecole Catholique des Arts et Métiers
Institut Pasteur
Cité Universitaire Internationale de Paris
Fondation Albert Ier Prince de Monaco - Institut Océanographique
Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises
La Science Statistique
Institut Curie
Fondation des Industries Minérales, Minières et Métallurgiques Françaises à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris
Fondation pour l'Art et la Recherche
Fondation Paumier-Vernes
Fondation Maison des Sciences de l'Homme
Fondation Centre Français de Droit Comparé
Fondation de prêts d'honneur Fanny Schwarzmann
Fondation Edmond de Rothschild pour le développement de la recherche scientifique
Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la vocation
Fondation pour la formation et la promotion professionnelle des boulangers et des boulangers-pâtisseries
Fondation des Arts et Métiers
Fondation Entraide Hostater
Fondation Fyssen
Fondation Hugot du Collège de France
Fondation de l'Ecole Normale Supérieure
Fondation de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
Fondation de l'Ecole Polytechnique
Fondation Ecole Polytechnique Féminine
Fondation Royaumont pour le progrès des sciences de l'homme

Documents de la Charity Commission

CC2 *Charities and the Charity Commission* July 2002
CC3 *Responsibilities of charity Trustees* March 2002
CC11 *Payment of Charity Trustees* September 2000
CC24 *Users on Board : Beneficiaries who become trustees* March 2000
RS1 *Trustee Recruitment , Selection ans Induction* March 2002
RR7 *The Independance of Charities from the State* February 2001
RR8 *The Public Character of Charity* February 2001
Accounting and reporting by charities : Statement Of Recomend Practice (revised 2000)

Guides des candidats

France

Fondation Georges Besse
Fondation Odon Vallet
Fondation Jeunesse Internationale
Fondation Jacques Lambert
Fondation Schneider-Wattwiller

Royaume-Uni

The Leverhulme Trust : *Policies and Procedures*

Allemagne

Alexander von Humboldt Stiftung
Konrad Adenauer Stiftung
Friedrich Ebert Stiftung

Revues

Trust Monitor
Deutsche Stiftungen. Mitteilungen des Bundesverbandes Deutscher Stiftungen

Rapports publics

- *Les fondations politiques à vocation démocratique en France : rapport au Premier ministre*, rapport du Sénat, rapporteur : Jacques OUDIN, 1996.
- *Questions clés de l'éducation, volume 1 : L'aide financière aux étudiants de l'enseignement supérieur. Tendances et débats*, rapport de l'agence Eurydice, 1999.

Annexe 2 : Guide d'entretien avec un boursier ou un lauréat de fondation

- Quel est / a été votre parcours scolaire et universitaire ? Dans quel établissement poursuivez-vous vos études ?
- Quels sont vos projets d'études ?
- Avez-vous une bourse de l'Education Nationale ou d'un autre établissement public ? Si non, en avez-vous demandé une ? Si elle vous a été refusée, pour quelle raison ?
- Comment financez-vous vos études ? A part la bourse de la fondation, quelles sont vos sources de revenu ?
- Si vous avez déjà effectué une année d'études supérieures, pouvez-vous évaluer quel coût cela a représenté ? Qui a financé cette première année ?
- Pourquoi avez-vous demandé un financement de fondation ? Avez-vous demandé un financement ailleurs auparavant ? Avez-vous eu une suite favorable à ces autres demandes ? Pourquoi ?
- Comment avez-vous connu la fondation X ? Comment êtes-vous entré(e) en contact avec elle ? Comment s'est déroulée la procédure de sélection ?
- Est-ce que cette bourse a apporté un changement notable dans vos études ? Qu'auriez-vous fait si vous ne l'aviez pas obtenue ?
- Si la fondation vous oblige à ne pas cumuler avec une autre aide ou ne pas travailler, vous tenez-vous à cette obligation ? Si non, pourquoi ?
- Connaissez-vous le fondateur ou la personne de la Fondation de France qui s'occupe de cette fondation ? Connaissez-vous l'origine de cette fondation ?
- Renseignements socio-démographiques : âge, lieu de résidence, profession des parents, nombre de frères et soeurs.

Annexe 3 : Guide d'entretien avec les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur

- Pouvez-vous décrire la mission de chacun de vous au sein du Bureau ?

- Quand quelqu'un vient vous voir en disant « je veux fonder », que se passe-t-il ?

- Quand un fondateur vient vous voir, a-t-il une idée précise de ce qu'il veut faire de sa fondation ? Comment le guidez-vous ?

- Comment se prépare un dossier de reconnaissance d'utilité publique ? Quel est le rôle du Ministère dans la constitution du dossier?

- Comment faites-vous pour déterminer ce qui relève de l'intérêt général et ce qui n'en relève pas ?

- Quel est votre rôle dans le contrôle des activités des fondations ?

- En quoi consiste votre représentation dans les conseils d'administration des fondations ?

- Quelles autres formes de contrôle sont-elles exercées par le Ministère ?

- Que se passe-t-il quand il y a une anomalie ? Comment en avez-vous connaissance ? Que faites-vous alors ?

Annexe 4 : Guide d'entretien avec un administrateur de fondation

- Pouvez-vous expliquer votre mission au sein de la fondation ?
- Pouvez-vous rappeler l'origine de la fondation et l'esprit qui a présidé à sa genèse ?
- Pouvez-vous expliquer quelle a été l'activité de la fondation ces dernières années ?
- Quelle population voulez-vous toucher ? Pourquoi ?
- Qui sélectionne les bénéficiaires ? Comment ? Qui sont les personnes qui composent le jury de sélection ?
- Acceptez-vous de me communiquer les coordonnées de quelques bénéficiaires récents de l'aide de la fondation ?

Annexe 5 : Questionnaire aux trustees et aux employés des fondations britanniques

If you are employed by the charity...

- What's your mission in the charity ?
- How long have you been employed in this charity ?
- What was your previous occupation ?
- Did you work previously in another charity ? 1 yes/ 0 no
- What's the last diploma you have got ?
- How old are you ?
- How many persons are employed in the charity (full or part-time) ?
- Is there an information service for the public ? 1 yes/ 0 no
- If yes, how many persons are employed in this service ?
- In the following communication means, which are used by the charity ?
 - 0 website
 - 1 annual report
 - 2 guidelines for applicants
 - 3 publications (books, reviews, newsletters, ...)
 - 4 advertisement (in papers, magazines)
 - 5 press articles
 - 6 none
- For your work, do you have relationship with th Charity Commission ?
- Il yes, why ?
- Does the charity search itself for its beneficiaries ? 0 no 1 yes
- If yes, how ?

If you are a trustee...

- How many times a year do the trustees meet ?
- How much time a week do you spend on the charity ?
- Can you explain your mission ?
- Do you consider tha being a trustee is a real job ? 0 no 1 yes 2 doesn't know/without opinion
- How many persons are employed in the charity (full or part time) ?
- How long have you been a trustee ?
- What's your current occupation ?
- What was your occupation ?
- Did you work in a charity before being a trustee ? 1 yes 0 no
- What's the last diploma you have got ?
- How old are you ?
- Are you informed about the legal responsibilities and duties of a trustee ? How ?
- For your mission, do you have relationship with the Charity Commission ? 1 yes 0 no
- If yes, how ?

Annexe 6 : Grille de codage des données sur les fondations britanniques

Numéro :

Nom :

1- Fondation agissant principalement dans le domaine

a- de l'enseignement supérieur

0 non

1 oui

b- de la recherche

0 non

1 oui

2- Aire bénéficiaire :

0 commune et ses environs

1 sous-région (districts, comtés et régions)

2 région (Pays de Galles, Ecosse)

3 UK

4 UK et étranger

3- Fondation à caractère religieux :

0 non

1 oui

4- Montant annuel total des dons (tous secteurs confondus et en livres) :

5- Montant annuel des dons consacrés à l'enseignement supérieur et/ou à la recherche (en livres):

6- Nombre de dons par an :

7- Plus petit montant distribué (en livres):

8- Plus grand montant distribué (en livres):

9- Nombre de trustees :

10- Nombre de « professors » ou « doctors » parmi les trustees :

11- Bénéficiaires :

	Oui	Non
A- Individus	1	0
a- étudiants	1	0
b- enseignants et chercheurs	1	0
c- autres	1	0
B- Institutions	1	0
a- charities	1	0
b- établissements d'enseignement supérieur	1	0
c- unités de recherche	1	0
d- autres	1	0

12- Domaines d'intervention :

	Oui	Non
a- Non spécifié	1	0
b- Recherche médicale	1	0
c- Humanities	1	0
d- Sciences sociales et politiques	1	0
e- Sciences de la nature, de la vie et de la terre	1	0
f-Business schools	1	0
g- Disciplines artistiques	1	0
h- Enseignement technique	1	0
i- Métiers d'artisanat	1	0
j- Etudes militaires ou religieuses	1	0
k- Autres	1	0

13- Mode de recrutement :

0 Par candidature directe adressée à la fondation

1 Sur sollicitation de la fondation

2 Par les établissements d'enseignement supérieur et les unités de recherche

3 Sur proposition d'un trustee

4 Autre

Annexe 7 : Grille de codage des données sur les fondations allemandes

Numéro :

Nom :

1- Organes :

	oui	non
Vorstand	1	0

Beirat	1	0
Stiftungsrat	1	0
Kuratorium	1	0
Aufsichtsrat	1	0
Autres	1	0

2- Domaines d'intervention :

	oui	non
Wissenschaft & Forschung	1	0
- Wissenschaft allgemein	1	0
- Naturwissenschaft Technik	1	0
- Medizin	1	0
- Geistes-Gesellschaftswissenschaft	1	0
Bildung & Erziehung	1	0

3- Bénéficiaires :

	oui	non
Individus	1	0
- étudiants (hors thèses)	1	0
- doctorants	1	0
- chercheurs	1	0
- autres	1	0
Institutions	1	0
- organisations de tiers secteur	1	0
- établissements ens. sup.	1	0
- unités de recherche	1	0
- autres	1	0
Projets	1	0

4- Mode de soutien :

	oui	non
aide sociale	1	0
bourse	1	0
prix ou concours	1	0
financement	1	0
autres	1	0

5- Fondation :

- 0 distributive
- 1 opérative
- 2 les deux

6- Mode de recrutement :

- 0 bénéficiaires fixes
- 1 candidature possible

7- Dépenses annuelles totales (DM) :

8- Fondation à caractère religieux :

- 0 non
- 1 oui